

REVUE DE LA STABILITÉ FINANCIÈRE EN AFRIQUE CENTRALE

ÉDITION 2020



Comité de Stabilité Financière
en Afrique Centrale

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES	2
LISTE DES ENCADRES ET DIAGRAMMES	4
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	5
AVANT- PROPOS	7
RESUME.....	8
1. FRAGILITES INHERENTES AUX EVOLUTIONS MACROECONOMIQUES	10
1.1. FRAGILITES MACROECONOMIQUES INTERNATIONALES	12
1.2. FRAGILITES SOCIO-ECONOMIQUES SOUS REGIONALES.....	14
1.2.1. Croissance économique	14
1.2.2. Finances publiques	15
1.2.3. Position extérieure et monétaire	18
1.3. RISQUES SUR LA STABILITE FINANCIERE INHERENTS AUX EVOLUTIONS MACROECONOMIQUES.....	19
1.3.1. Accroissement de l'endettement public	19
1.3.2. Dégradation de la compétitivité des économies	22
1.3.3. Mesures monétaires de riposte contre la pandémie de Covid-19.....	22
2. TENDANCE DES MARCHES DES CAPITAUX	24
2.1. EVOLUTION DES MARCHES DES CAPITAUX MONDIAUX	25
2.1.1. Performance des principales places boursières	25
2.1.2. Variation des cours des principales devises	25
2.1.3. Dynamique des matières premières	25
2.1.4. Orientation des politiques monétaires	26
2.2. MARCHÉ DES CAPITAUX DE LA CEMAC.....	26
2.2.1. Tendances du marché monétaire	26
2.2.2. Marché de la dette souveraine de la BEAC	28
2.2.3. Marché financier sous régional	31
2.2.4. Dépositaire central unique.....	32
3. DYNAMIQUE DES INSTITUTIONS ET INFRASTRUCTURES FINANCIERES	35
3.1. RESILIENCE DES INSTITUTIONS FINANCIERES	36
3.1.1. Expositions intersectorielles	37
3.1.2. Institutions bancaires	38
3.1.3. Etablissements financiers.....	53
3.1.4. Secteur de la microfinance.....	55
3.1.4. Autres institutions financières.....	60
3.2. PERFORMANCE DES INFRASTRUCTURES FINANCIERES	69
3.2.1. Systèmes de paiement gérés par la banque centrale	69
3.2.2. Moyens de paiement.....	73
4. ARTICLE THEMATIQUE « CYCLE CONJONCTUREL ET CYCLE FINANCIER DANS UNE UNION MONETAIRE : QUELS ENSEIGNEMENTS POUR LA CEMAC »	75

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Liste des tableaux

Tableau 1 : Taux de croissance du produit intérieur brut réel (2015 -2020).....	14
Tableau 2 : Profil des soldes budgétaires base engagements, dons compris, des pays de la CEMAC (en %).....	15
Tableau 3 : Situation des ratios de la dette dans les pays de la CEMAC	21
Tableau 4 : Emissions des titres publics au cours des deux dernières années.....	29
Tableau 5 : TIMP et rendement moyen sur les BTA et OTA (en %).....	29
Tableau 6 : Encours des titres par type de détenteur final (en milliards de FCFA)	30
Tableau 7 : Situation des sociétés de gestion d'actifs à fin 2020 (en milliards de FCFA).....	32
Tableau 8 : Structure des institutions financières de 2019 à 2020	36
Tableau 9 : Principaux postes des bilans des banques (en millions de FCFA)	38
Tableau 10 : Ventilation des dépôts par compte et secteur institutionnel (en millions de FCFA).....	39
Tableau 11 : Ventilation des crédits par secteur institutionnel (en millions de FCFA)	39
Tableau 12 : Evolution des déterminants de la trésorerie des banques	41
Tableau 13 : Plan de provisionnement des créances douteuses sur cette société	44
Tableau 14 : Evolution des fonds propres nets par pays (en millions de FCFA).....	46
Tableau 15 : Nombre de banques en infraction sur les normes prudentielles	47
Tableau 16 : Profil des indicateurs de rentabilité des banques (en millions de FCFA)	48
Tableau 17 : Evolution des principaux postes des bilans des établissements financiers (en millions de FCFA).....	53
Tableau 18 : Profil des indicateurs de rentabilité des établissements financiers.....	54
Tableau 19 : Réseaux des EMF de la CEMAC en 2020	55
Tableau 20 : Couverture des engagements réglementés (en millions de FCFA)	64
Tableau 21 : Marge de solvabilité (en millions de FCFA).....	64
Tableau 22 : Evolutions du ratio de trésorerie immédiate.....	67
Tableau 23 : Situation du contrôle sur pièces des systèmes	71
Tableau 24 : Evolution du risque opérationnel par pays en 2020	72
Tableau 25 : Evolution des opérations sur les réseaux GIMAC	73
Tableau 26 : Résultats d'estimation du modèle Panzar-Rosse dans la CEMAC	81
Tableau 27 : Synthèse des variables du modèle et sources des données.....	88
Tableau 28 : Synthèse de la stratégie d'estimation utilisée (modèles et principales variables utilisées)	89
Tableau 29 : Synthèse des estimations du modèle de Panzar-Rosse par pays	93
Tableau 30 : Résultats des tests de stationnarité des variables.....	93
Tableau 31: Synthèse des résultats des estimations du lien entre concurrence et stabilité bancaire dans la CEMAC.....	94
Tableau 32 : Taux de croissance annuel moyen du système bancaire	100
Tableau 33 : Système bancaire en Afrique.....	101
Tableau 34 : Estimations du capital minimum	104
Tableau 35 : Capital social des banques de la CEMAC (en millions de FCFA)	105
Tableau 36 : Capital minimum – benchmark*	105

Liste des graphiques

Graphique 1 : Taux de croissance du PIB réel des principaux partenaires	12
Graphique 2 : Taux d'endettement public global	20
Graphique 3 : Exposition souveraine en fonction de monnaie de libellé	20
Graphique 4 : Evolution des engagements des banques sur les Etats de la CEMAC (2011-2020) ...	21
Graphique 5 : Evolution de l'encours mensuel des transactions interbancaires (en millions de FCFA).....	28
Graphique 6 : Capitalisation boursière au cours de la période 2018-2020 (en millions de FCFA) ...	31
Graphique 7 : Ventilation des crédits bruts par branche d'activité entre 2019-2020	40
Graphique 8 : Evolution des ratios de la qualité des crédits des banques	42
Graphique 9 : Evolution dans des crédits impactés par la pandémie (2019-2020)	43
Graphique 10 : Evolution du bilan agrégé des EMF (en millions de FCFA).....	56
Graphique 11 : Evolution des fonds propres/patrimoniaux des EMF (en millions de FCFA).....	59
Graphique 12 : Evolution du chiffre d'affaires en assurance non vie par branche d'activité (en millions de FCFA).....	61
Graphique 13 : Structure des placements en assurance non-vie	62
Graphique 14 : Structure des placements en assurance vie et capitalisation.....	63
Graphique 15 : Evolution des ressources, prestations et dettes (en millions de FCFA)	66
Graphique 16 : Allocation d'actifs des OPS de la CEMAC en 2020.....	67
Graphique 17 : Evolution des opérations en volume sur SYGMA et SYSTAC.....	69
Graphique 18 : Evolution en valeur des opérations sur SYGMA et SYSTAC (en millions de FCFA)	70
Graphique 19 : Incidents relevés à l'issue du contrôle sur place	71
Graphique 20 : Evolution du degré de concurrence dans le secteur bancaire de la CEMAC et dans certains pays de la communauté	82
Graphique 21 : Evolution des fonds propres dans la CEMAC.....	99
Graphique 22 : Infraction aux normes prudentielles	101
Graphique 23 : Fonds propres comptables et total bilan des banques de la CEMAC.....	102
Graphique 24 : Fonds propres comptables et PNB des banques de la CEMAC	103

LISTE DES ENCADRES ET DIAGRAMMES

Liste des encadrés

Encadré 1 : Avancées dans le processus de fusion des marchés financiers de la CEMAC	34
Encadré 2 : Liste des établissements d'importance systémique de la CEMAC en 2020	50
Encadré 3 : Mesures d'assouplissement réglementaire contre les effets de la	51
Encadré 4 : Avantages du règlement n°01/20/CEMAC/UMAC/COBAC.....	52
Encadré 5 : Conclusions de l'étude sur l'impact de la Covid-19 sur la qualité	57
Encadré 6 : Etat des lieux de l'augmentation du capital social des sociétés d'assurance	65

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ANIF	:	Agence Nationale d'Investigation Financière
BCE	:	Banque Centrale Européenne
BCEAO	:	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BDEAC	:	Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale
BEAC	:	Banque des États de l'Afrique Centrale
BOE	:	Bank of England
BPoC	:	Banque Centrale de la République Populaire de Chine
BTA	:	Bons du Trésor Assimilables
BVMAC	:	Bourse des Valeurs Mobilières d'Afrique Centrale
CCR	:	Centre de Compensation Régional
CEMAC	:	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CIMA	:	Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances
CIPRES	:	Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale
COBAC	:	Commission Bancaire de l'Afrique Centrale
COSUMAF	:	Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale
CPM	:	Comité de Politique Monétaire
CRCA	:	Commission Régionale de Contrôle des Assurances
CRCT	:	Cellule de Règlement et de Conservation des Titres
DSFABFE	:	Direction de la Stabilité Financière, des Activités Bancaires et du Financement des Economies
EMF	:	Établissements de Microfinance
F CFA	:	Franc de la Coopération Financière en Afrique
FCR	:	Facilité de Crédit Rapide
FEC	:	Facilité Elargie du Crédit
FED	:	Reserve Fédérale
FMI	:	Fonds monétaire international
FOGABAC	:	Fonds de Garantie des Dépôts en Afrique Centrale
GABAC	:	Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale
GAFI	:	Groupe d'Action Financière
GIMAC	:	Groupement Interbancaire Monétique de l'Afrique Centrale
IRPS	:	Inspection Régionale de la Prévoyance Social
ITIE	:	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
LBC/FT	:	Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme
NMP	:	Nouveaux Moyens de Paiement
OCA-CEMAC	:	Observatoire du Climat des Affaires dans la CEMAC
OCDE	:	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OMC	:	Organisation Mondiale du Commerce
OPCVM	:	Organismes de Placement Collectifs en Valeurs Mobilières
OPEP	:	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
OPS	:	Organismes de Prévoyance Sociale
OTA	:	Obligations du Trésor Assimilables
PIB	:	Produit Intérieur Brut

PSI	:	Prestataires de Services d'Investissement
RCA	:	République Centrafricaine
RBTR	:	Règlement Brut en Temps Réel
SAFACAM	:	Société Africaine Forestière et Agricole du Cameroun
SEMC	:	Société des Eaux Minérales du Cameroun
SESAME	:	Système d'Evaluation et Supervision des Activités de Microfinance
SMI	:	Système Monétaire International
SOCAPALM	:	Société Camerounaise des Palmeraies
SVT	:	Spécialistes en Valeurs du Trésor
SWIFT	:	Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication
SYGMA	:	Système de Gros Montants Automatisé
SYSTAC	:	Système de Télécompensation en Afrique Centrale
TIAO	:	Taux d'Intérêt des Appels d'Offres
TIMP	:	Taux d'Intérêt Moyen Pondéré
UE	:	Union Européenne
UEMOA	:	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMAC	:	Union Monétaire de l'Afrique Centrale



Durant l'année 2020, le système financier de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) a été confronté aux effets de la pandémie planétaire de Covid-19. La pandémie a entraîné le ralentissement de l'activité économique obligeant les Etats membres à implémenter des politiques économiques expansionnistes conduisant à une accumulation des déficits budgétaires et courants, compromettant ainsi les efforts réalisés dans la mise en œuvre des programmes économiques et financiers conclus avec le Fonds Monétaire International.

Dans ce contexte, les institutions membres du Comité de Stabilité Financière en Afrique Centrale (CSF-AC) ont pris d'importantes mesures de renforcement de la résilience du système financier, notamment l'augmentation du volume des concours consentis au système bancaire, le rachat d'une partie de la dette publique bancaire domestique, l'assouplissement de la réglementation dans le secteur bancaire, le report de la seconde phase d'augmentation de capital social des compagnies d'assurance, la réduction des coûts des transactions électroniques et paiements digitaux dans la CEMAC, etc.

Ces mesures ont globalement contribué au maintien de la stabilité du système financier. En plus de l'augmentation du volume des activités, la trésorerie du secteur bancaire s'est nettement consolidée et les fonds propres se sont améliorés. Le secteur des assurances a enregistré une augmentation des primes et une solvabilité satisfaisante, alors que les organismes de prévoyance sociale ont maintenu leur expansion. A la faveur de la fusion des institutions du marché financier sous régional, la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC) a suscité de l'engouement, tandis que les Etats membres ont réaffirmé leur confiance au marché de la dette souveraine.

Anticipant l'impact de la crise sanitaire sur le système financier, le CSF-AC a recommandé à ses membres, en particulier les Etats, de redresser les finances publiques en priorisant les dépenses liées au contexte sanitaire et d'apurer les arriérés de la dette intérieure. Ces prescriptions se sont traduites par la réduction de l'exposition des Etats sur les banques et le déclenchement du processus d'apurement de la dette intérieure. De même, les reportings statistiques se sont améliorés et le marché financier unifié a poursuivi sa dynamique.

Enfin, la Revue de Stabilité Financière 2020 publie également deux articles thématiques. Le premier article analyse l'impact de la concurrence sur la stabilité du secteur bancaire dans la CEMAC tandis que le deuxième questionne le dispositif réglementaire encadrant le capital minimum des banques face à l'évolution socio-économique.

**Le Président du Comité de Stabilité
Financière en Afrique Centrale,**

A stylized signature in black ink, appearing to read 'Tolly'.

ABBAS MAHAMAT TOLLI

Ralentissement généralisé de l'activité dans la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) imputable à la manifestation des effets directs et indirects de la pandémie de Covid-19 ...

Le recul des échanges mondiaux résultant des mesures de restriction des déplacements s'est traduit par la contraction de l'activité dans la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). Le taux de croissance du PIB réel de la CEMAC est passé de 2,8 % en 2019 à -3,1 % en 2020, du fait de la contraction de la consommation privée et des investissements bruts, qui n'ont pas été contrebalancés par la contribution positive de la demande extérieure nette. L'implémentation des politiques économiques expansionnistes matérialisées par une augmentation des dépenses publiques à l'effet d'atténuer l'impact de la crise sanitaire sur les économies de la sous-région s'est traduite par une accumulation des déficits budgétaires et une accentuation des déficits courants, obérant ainsi les résultats satisfaisants engrangés par les Etats dans la mise en œuvre des programmes économiques et financiers conclus avec le Fonds Monétaire International.

Un accroissement du recours au marché des capitaux sous régional ...

Dans ce contexte peu reluisant et à l'instar de plusieurs économies dans le monde, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) a réagi face à la Covid-19 par la mise en place d'une politique monétaire accommodante en augmentant le montant des concours consentis au système bancaire et en rachetant une partie de la dette publique bancaire domestique.

Dans le même temps, les Etats ont plus que sollicité le marché de la dette souveraine entraînant un renchérissement des ressources levées, alors que la poursuite de la deuxième phase de fusion des marchés financiers, axée sur la réforme du cadre réglementaire, la viabilisation des nouvelles structures de marché et la dynamisation du marché financier régional, a suscité un engouement sur la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC).

... et une amélioration de la pénétration des institutions financières ainsi qu'une préservation de la résilience du système financier dans son ensemble en rapport avec les mesures dérogatoires aux dispositions réglementaires, nonobstant la persistance de certaines vulnérabilités

L'activité des établissements de crédit et des établissements de microfinance a enregistré un bond non négligeable. La réduction des besoins en fonds de roulement des entreprises résultant de la baisse de l'activité, la prudence des ménages quant à l'incertitude entourant la sortie de la pandémie et l'allègement des dispositions réglementaires ont favorisé la consolidation de l'excédent de trésorerie des banques. En particulier, les mesures d'assouplissement réglementaire prises par la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) en avril et juillet 2020 ont contribué à améliorer les fonds propres et accroître la rentabilité du secteur bancaire, bien que la qualité de portefeuille des crédits se soit légèrement dégradée.

Outre les mesures dérogatoires à la réglementation, plusieurs actions de renforcement de la résilience du secteur bancaire ont été entreprises en 2020, notamment l'adoption du règlement n°01/20/CEMAC/UMAC/COBAC relatif à la protection des consommateurs de produits et services bancaires dans la CEMAC et de ses textes subséquents.

Le secteur des assurances a été dominé par les sociétés non vie et demeure confronté au manque d'opportunités d'investissement, alors que les organismes de prévoyance sociale ont

maintenu leurs expansions, malgré la persistance des problèmes de trésorerie et d'insuffisance des opportunités de placement. A l'instar du secteur bancaire, le Conseil des Ministres de la CIMA est intervenu, face au ralentissement des activités dans le secteur des assurances en lien avec la crise sanitaire, pour reporter de trois ans la seconde phase de l'augmentation de capital des compagnies d'assurance.

Acteurs majeurs du système financier et conformément aux recommandations qui leurs sont adressés par le Comité de Stabilité Financière, les Etats de la CEMAC ont également contribué au renforcement de la solidité du système financier en réduisant l'encours de leurs créances auprès du système bancaire. Dans la même lancée, certains ont finalisé l'audit de la dette tandis que d'autres ont apuré les arriérés. Face à la pandémie, plusieurs pays ont inscrit les mesures d'accompagnement des secteurs sinistrés dans leurs lois des finances rectificatives.

Afin d'accompagner les usagers des services financiers affectés par les effets des mesures anti Covid-19, la BEAC a invité les fournisseurs des services de paiement à réduire les coûts des transactions de monnaie électronique et de paiement digitaux dans la CEMAC. Toutefois, les systèmes de paiement ont été confrontés aux préoccupations d'ordre opérationnel et juridique.

La Revue de Stabilité Financière 2020 publie également deux articles thématiques. Le premier article examine l'impact de la concurrence sur la stabilité du secteur bancaire dans la CEMAC et conclut que l'intensification de la concurrence sur le marché bancaire incite les banques à s'engager davantage dans des activités plus risquées, dégradant ainsi la qualité du portefeuille de crédits. Le deuxième article soumet le dispositif réglementaire encadrant le capital minimum des banques à l'épreuve de l'évolution socio-économique de la sous-région. Les conclusions militent en faveur d'un relèvement du capital minimum des banques.

1. FRAGILITES INHERENTES AUX EVOLUTIONS MACROECONOMIQUES

En 2020, les économies de la sous-région ont été confrontées à la manifestation des effets de la pandémie de Covid-19, à la chute des prix du pétrole et à la persistance des fragilités sécuritaires. Ces chocs ont entraîné la dégradation des indicateurs macroéconomiques, en dépit des résultats enregistrés dans la mise en œuvre des programmes économiques et financiers conclus avec le Fonds monétaire international.

Cette partie analyse les sources de risque macroéconomique se rapportant à la conjoncture mondiale et ses répercussions sur le contexte sous régional, tout en mettant en évidence les mesures prises par les autorités politiques de la sous-région en vue d'atténuer l'impact du choc sanitaire sur l'activité économique.

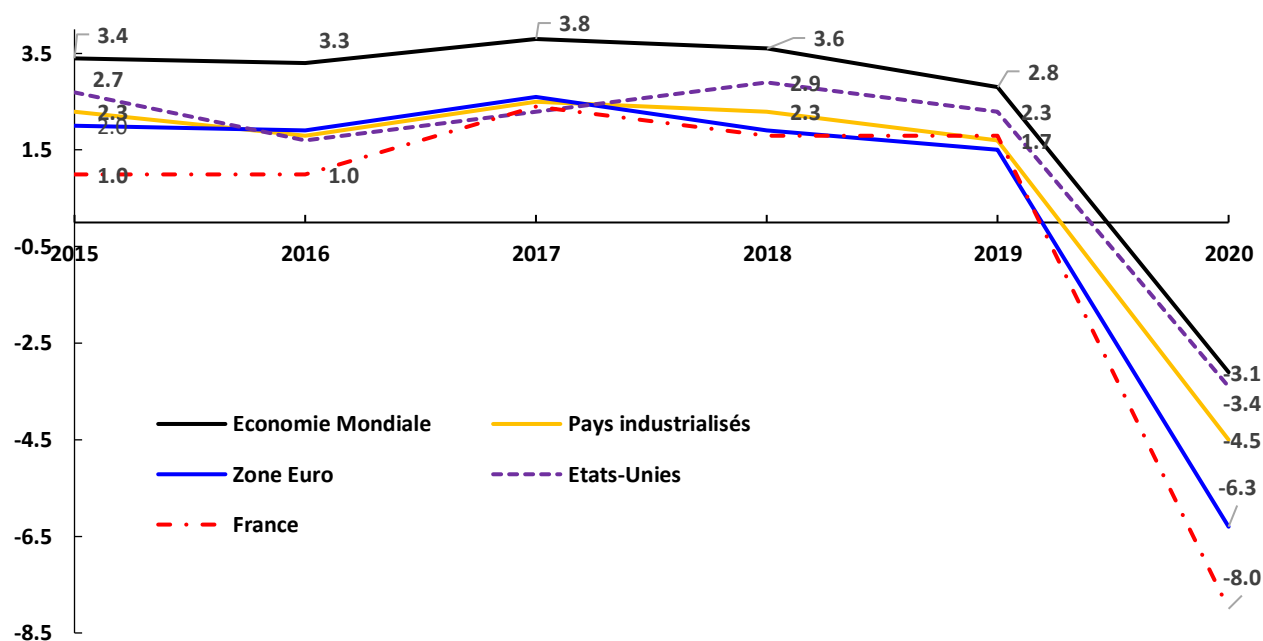
1.1. Fragilités macroéconomiques internationales

La pandémie de Covid-19 survenue vers la fin de l'année 2019 a impacté durement la conjoncture mondiale aussi bien sur le plan sanitaire et économique que social. En dépit des mesures prises pour limiter la propagation de la maladie mais également pour soutenir l'activité, l'économie mondiale a enregistré en 2020 une récession. Le taux de croissance du PIB réel est revenu de 2,8 % en 2019 à -3,1 % en 2020. En outre, les mesures de restriction des déplacements décidées par les Etats ont affecté les échanges mondiaux. Ainsi, le volume des échanges commerciaux a globalement reculé de 8,2 %.

La tendance baissière de la conjoncture mondiale a été aussi observée chez tous les principaux partenaires économiques des pays de la CEMAC. En observant le graphique ci-après et par regroupement économique, il apparaît que les pays industrialisés membres de l'*Organisation de Coopération et de Développement Economiques* (OCDE) ont enregistré une contraction de l'activité de 4,5 %, entraînant une détérioration du marché du travail, le taux de chômage passant de 5,4 % à 7,2 % entre 2019 et 2020. De même, les déficits budgétaire et courant se sont accentués pour se situer respectivement à 8,3 % du PIB et 0,3 % du PIB en 2020.

Cette tendance globale masque cependant des disparités entre pays ou groupe de pays. Les pays de l'Union Européenne ont été les plus fragilisés par les chocs extérieurs, suivis par les Etats-Unis et le Japon. Le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne ont enregistré un recul du taux de croissance de l'ordre de 9,8 %, 8 % et 4,6 % respectivement, principalement imputable aux effets des mesures de confinement. La compression de la demande causée par la pandémie a entraîné la contraction du PIB réel d'environ 3,0 % aux Etats-Unis et 5,0 % au Japon.

Graphique 1 : Taux de croissance du PIB réel des principaux partenaires



Source : FMI

Le ralentissement économique généralisé en 2020 a été relativement moins important dans *les économies émergentes* où le produit intérieur brut réel a diminué de 2,1 %. En Chine, le taux de croissance du PIB réel est revenu à 2,3 % en 2020 après 6,0 % en 2019. La baisse des activités manufacturières et des services issus des mesures d'endiguement de la crise sanitaire a occasionné une réduction de 7,3 points de la croissance économique en Inde.

Aucun pays de *l'Afrique subsaharienne* n'a été épargné par la pandémie. Tous les indicateurs macroéconomiques se sont dégradés. En effet, le PIB réel a reculé de 1,7 %, après une hausse de 3,1 % en 2019. Le déficit budgétaire s'est accru à 7,6 % du PIB et le déficit courant s'est creusé à 3,0 % du PIB.

Le niveau général des prix mondiaux a reculé du fait de la baisse de la demande mondiale. Le taux d'inflation mondial est revenu à 3,2 % en 2020, après 3,5 % en 2019. Cependant, la perturbation des circuits d'approvisionnement a contribué à accroître les pressions sur les prix en Afrique subsaharienne, le taux d'inflation passant de 8,2 % en 2019 à 10,3 % en 2020.

Concomitamment au recul des échanges et du niveau général des prix internationaux, les cours des produits de base se sont repliés dans l'ensemble. En particulier, les cours du pétrole, du coton et du gaz naturel ont diminué.

Les conditions financières mondiales se sont atténuées du fait des mesures exceptionnelles de soutien aux économies prises par les pouvoirs publics permettant de juguler les risques sur la stabilité du système financier mondial. Ces mesures ont contribué à soutenir le niveau des crédits aux ménages et aux entreprises, faciliter la reprise et réduire les risques financiers. Toutefois, le soutien prolongé des autorités politiques pourrait provoquer à terme des effets pervers. En effet, la prise excessive des risques alimentée par l'assouplissement des conditions financières pourrait se traduire par une augmentation importante des prix des actifs et une montée des vulnérabilités financières. Une remontée progressive des taux, en rapport avec l'amélioration de la conjoncture macroéconomique, seraient de nature à renforcer la résilience du système financier. Cependant, une rapide et persistante hausse des taux réels induirait un resserrement abrupt des conditions financières.

La reprise de l'activité annoncée pour 2021 engendrerait un resserrement des conditions financières dans les pays émergents. La normalisation des politiques attendues dans les pays avancés pourrait se traduire par une sortie excessive des capitaux et mettre en péril les pays émergents, en particulier la Chine, qui manifestent des besoins accrus de financement.

Tout comme le marché des valeurs mobilières, la crise a également affecté négativement le secteur de l'immobilier. Elle a causé l'effondrement des transactions et des prix dans l'immobilier commercial. Cette situation serait imputable à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de communication. Le FMI, dans son rapport sur la stabilité financière dans le monde d'octobre 2021, a trouvé que les risques sur la stabilité financière mondiale ont été contenus à la valeur du soutien continu des politiques monétaires et budgétaires et du rebond de l'économie mondiale.

A la faveur des effets induits par les réformes mises en œuvre à la suite de la crise financière de 2007-2008, les banques ont pu résister à la pandémie, justifiant des volants de fonds propres et de liquidités satisfaisants. Cette situation pourrait également se justifier par le ralentissement des crédits octroyés aux agents économiques dans un contexte d'incertitudes quant à la sortie de la crise sanitaire. Des avancées importantes ont été enregistrées depuis le

dernier rapport¹. Les bilans des entreprises se sont globalement renforcés, la vague de faillites attendue ne s'est pas matérialisée et la qualité de crédit sur les marchés des obligations spéculatives a continué de se renforcer, les taux de défaillance devraient donc rester faibles. De même, l'équilibre financier des ménages s'est amélioré grâce aux retombées positives des taux d'intérêt bas, des aides au revenu et des bonifications d'intérêts. Par ailleurs, les ratios d'endettement ont diminué dans de nombreux pays, réduisant ainsi le risque de défaillance sur les prêts hypothécaires et les prêts à la consommation.

1.2. Fragilités socio-économiques sous régionales

Les fragilités socio-économiques sous régionales s'apprécient au travers de la croissance économique, des finances publiques, de la position extérieure et monétaire, des mesures monétaires de riposte contre la pandémie et des défis découlant des évolutions macroéconomiques en ce qui concerne le système financier.

1.2.1. Croissance économique

Sous l'effet de la baisse généralisée de l'activité, le taux de croissance de la CEMAC s'est établi à -1,7 % en 2020 après 2,0 % en 2019. Cette tendance a été observée dans l'ensemble des pays de la sous-région, à l'exception du Cameroun et de la République Centrafricaine qui ont extériorisé un taux de croissance positif. Toutefois, l'indice composite des activités économiques (ICAE) s'est amélioré de 5,5 % au quatrième trimestre 2020, en glissement trimestriel, découlant de l'effervescence de la célébration des fêtes de fin d'année sur fond de relâchement graduel des mesures restrictives prises pour lutter contre la pandémie.

Tableau 1 : Taux de croissance du produit intérieur brut réel (2015 -2020)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Cameroun	5,7	4,6	3,6	4,0	3,5	0,5
RCA	4,3	4,8	4,5	3,8	2,8	1,0
Congo	-1,0	-12,2	-0,2	1,1	-0,2	-6,0
Gabon	3,9	2,2	0,5	0,4	3,9	-1,8
Guinée Equatoriale	-9,3	-9,5	-2,0	-3,1	-4,4	-4,8
Tchad	4,2	-2,8	-4,2	1,9	2,6	-2,4
CEMAC	1,6	-1,4	0,7	1,7	2,0	-1,7

Sources : BEAC et administrations nationales

La récession enregistrée en 2020 a été tributaire de la contraction de la consommation privée et des investissements bruts, qui n'ont pas été contrebalancés par la contribution favorable de la demande extérieure nette. La crise sanitaire a contribué significativement à la fragilisation de l'activité dans tous les secteurs économiques. En raison de la mauvaise tenue de l'activité dans les services de transport, l'hôtellerie, la restauration et le tourisme, induite par les effets des mesures de restriction des déplacements, le secteur tertiaire a été le plus impacté, suivi du secteur secondaire et du secteur primaire. Ainsi, la clientèle des établissements de crédit et des établissements de microfinance a rencontré des difficultés à honorer ses engagements, conduisant ainsi à accroître le risque de crédit dans la sous-région.

¹ Rapport sur la stabilité financière dans le monde d'avril 2021

La diminution de la demande globale dans un contexte de réduction de l'offre provoquée par le dysfonctionnement des circuits d'approvisionnement, s'est traduite par une augmentation des pressions inflationnistes. L'inflation en moyenne annuelle est passée de 1,9 % à fin décembre 2019 à 2,4 % à fin décembre 2020. Cette situation confirme la thèse du caractère extraverti et de l'origine extérieure de l'inflation dans la CEMAC.

1.2.2. Finances publiques

Cette partie retrace l'évolution des principaux agrégats des finances publiques et fait le point sur les programmes triennaux des réformes économiques et financières conclus avec le FMI.

1.2.2.1. Evolution des principaux ratios des finances publiques

Le déficit budgétaire base engagement, dons compris, s'est accru, passant de -0,1 % du PIB à -2,0 % du PIB entre 2019 et 2020. La dégradation du solde budgétaire de la sous-région est imputable aux conséquences négatives de la Covid-19, annihilant les progrès réalisés par les Etats membres dans le cadre des programmes économique et financier conclus avec le FMI. Comme le montre le tableau ci-après, la situation par pays a été contrastée.

Tableau 2 : Profil des soldes budgétaires base engagements, dons compris, des pays de la CEMAC (en %)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Cameroun	-0,7	-2,4	-2,0	-0,9	-1,3	-1,5
RCA	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1
Congo	-2,6	-2,0	-0,8	0,8	0,8	-0,1
Gabon	-0,2	-0,9	-0,5	-0,2	0,2	-0,4
Guinée Equatoriale	-2,4	-1,6	-0,4	0,0	0,2	-0,2
Tchad	-0,6	-0,3	-0,1	0,2	-0,1	0,2
CEMAC	-6,4	-7,2	-3,7	-0,2	-0,1	-2,0

Sources : BEAC et administrations nationales

Après une politique budgétaire prudente et restrictive menée en 2019, les économies de la CEMAC ont adopté en 2020 une politique budgétaire expansionniste. Ainsi, l'écart de production de la CEMAC est apparu négatif à -2,9 %, contre +0,2 % un an plus tôt, conduisant à un solde primaire corrigé des variations cycliques déficitaire de 1,2 % du PIB (contre +0,6 % du PIB en 2019). L'impulsion budgétaire a été négative en 2020, à -1,9 %, après -0,1 % en 2019. De même, le solde budgétaire de référence s'est contracté à -2,0 % du PIB, en violation de la norme fixée à -1,5 % du PIB, démontrant les difficultés des Etats à dégager des épargnes budgétaires conséquentes à partir des revenus pétroliers.

1.2.2.2. Bilan de la mise en œuvre des programmes économiques et financiers

L'activité dans la sous-région a été fragilisée par la chute drastique des cours des matières premières, en particulier le pétrole, intervenue en 2014, et par des soucis sécuritaires. Acteurs majeurs du système financier, les Etats ont fait face à la contraction de leurs

ressources financières pour des niveaux de dépenses identiques, entraînant une augmentation importante des déficits et des arriérés de paiement intérieur et extérieur. Dans un tel contexte et afin de préserver la stabilité financière, le Comité de Stabilité en Afrique Centrale (CSF-AC), conscient des efforts fournis par les pays membres dans l'évaluation des stocks réels de la dette intérieure, a recommandé de poursuivre l'apurement de ces arriérés tout en maintenant les efforts de redressement des finances publiques.

Des avancées encourageantes ont été réalisées dans la mise en œuvre de ces recommandations. L'encours des créances immobilisées auprès du système bancaire s'est contracté de 8,7 % pour s'établir à 475 milliards à fin 2020. De même, certains pays ont élaboré des stratégies d'apurement de la dette intérieure, tandis que d'autres ont enclenché l'apurement d'une partie de leurs arriérés. Le redressement de l'équilibre financier des Etats est en partie lié aux engagements pris par les autorités publiques dans le cadre des programmes d'ajustement conclus avec le Fonds Monétaire International (FMI).

L'année 2020 marque la fin des trois années d'implémentation de ces programmes et est l'occasion idoine pour faire le bilan des résultats engrangés au regard des engagements pris par les Etats. Pour mémoire, les programmes économiques et financiers ont été mis en place pour contrer les effets défavorables des chocs des prix des matières premières et des menaces socio-sécuritaires qui ont frappé les structures productives de la CEMAC depuis 2014.

L'élément déclencheur des programmes est le sommet extraordinaire des Chefs d'Etat de la CEMAC du 23 décembre 2016 qui a permis de diagnostiquer la situation dans le but d'adopter des mesures appropriées. L'une de ces mesures concernait l'ouverture et la conclusion de négociations bilatérales avec le FMI pour mieux structurer les efforts d'ajustement des Etats, les accompagner vers une sortie de crise et les aider à mettre en place les conditions d'une relance vertueuse et durable des économies. Par pays, le bilan se présente comme ci-après :

1.2.2.2.1. Cameroun

Le programme triennal du Cameroun approuvé le 26 juin 2017 et appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) a pour objectif principal de rétablir la viabilité extérieure et budgétaire, tout en contribuant aux efforts collectifs de reconstitution des réserves régionales. Il s'est appuyé sur trois piliers : *i)* assainissement budgétaire, *ii)* réformes structurelles sur le plan budgétaire et *iii)* diversification économique et résilience du secteur financier. Ces objectifs ont été complétés par des critères quantitatifs bien précis.

De manière globale, les critères de réalisation quantitatifs ont été plus ou moins bien tenus. Sur les six critères validés, le plafond sur le financement intérieur net du gouvernement excluant le financement net du FMI et le plafond sur les accumulations des nouveaux arriérés de paiements extérieurs ont été régulièrement respectés. Le plancher sur le solde budgétaire primaire non pétrolier, le décaissement des dettes extérieures non-concessionnelles contractées avant la date d'approbation du programme et les nouvelles dettes extérieures non-concessionnelles contractées ou garanties par le gouvernement ont été manqués une fois.

Il convient de souligner que cinq critères de réalisation ont été respectés à fin septembre 2019. Celui relatif à la non-accumulation d'arriérés extérieurs n'a pas été respecté en raison des tensions de trésorerie résultant d'une mobilisation insuffisante des recettes et des retards dans le décaissement des appuis budgétaires attendus. Ces arriérés ont été par la suite intégralement apurés.

Le bilan des objectifs indicatifs quantitatifs a été mitigé, en ceci qu'aucun critère n'a été régulièrement respecté au cours des revues du programme.

1.2.2.2.2. République Centrafricaine

Le programme conclu entre l'Etat centrafricain et le FMI a produit des résultats satisfaisants. Toutes les mesures prises ont permis d'atteindre les objectifs escomptés. Pour satisfaire les exigences de la transparence en matière de recouvrement des recettes, le gouvernement a mis en place un système pilote de télé-déclarations des marchandises et de télé-paiement des impôts des grandes entreprises.

Quant aux objectifs de consolidation du compte unique du Trésor, le gouvernement a adopté un plan d'action visant à améliorer les recettes. Pour ce faire, le logiciel SYGMA/SYSTAC a été opérationnalisé et a permis de suivre l'automatisation du solde de trésorerie et de faciliter le traitement en temps réel des opérations effectuées sur le compte du Trésor.

Par ailleurs, le versement des salaires par télé-paiement aux fonctionnaires de l'Etat affectés à l'intérieur du pays et le respect des dispositions de l'arrêté relatif aux évacuations sanitaires ont été autant de mesures prises qui ont permis d'aboutir à l'objectif d'amélioration de la gestion des dépenses publiques.

Afin de réduire les vulnérabilités liées à la corruption, le gouvernement a décidé d'informatiser les déclarations fiscales et douanières en supprimant les unités banalisées de dédouanement.

1.2.2.2.3. Congo

Les autorités se sont engagées à rétablir la viabilité de la dette publique afin d'assurer le financement du programme via l'allègement du service de la dette des trois prochaines années et de s'assurer de la viabilité de la dette à moyen terme selon les critères utilisés dans le cadre d'analyse du FMI. L'ajustement budgétaire et l'assainissement des finances publiques sont au cœur des objectifs du programme avec le FMI. Des efforts ont été réalisés pour augmenter les recettes non pétrolières et contenir les dépenses publiques. L'ajustement budgétaire s'est également accompagné de l'adoption d'une stratégie d'allègement de la dette. Cette stratégie consiste à atteindre à l'horizon 2023 une valeur actualisée de la dette extérieure de 30 % du PIB et une cible de 35 % du PIB pour la dette intérieure. Ces résultats perceptibles ont été cependant mitigés par les effets de la crise sanitaire sur l'activité économique. Ce contexte peu favorable a eu un impact indéniable sur la mise en œuvre du programme conclu avec le FMI, aggravant ainsi les déséquilibres macroéconomiques et l'assèchement des ressources.

1.2.2.2.4. Gabon

L'accord triennal au titre du mécanisme élargi de crédit approuvé par le FMI le 17 mars 2017 pour un montant de 642 millions de dollars s'est achevé en juin 2020. Les décaissements effectués ont permis au pays de réaliser des progrès appréciables, notamment dans l'apurement des arriérés extérieurs, l'amélioration de la transparence dans la gestion des appuis d'urgence ainsi que dans la mise en œuvre des réformes structurelles.

1.2.2.2.5. Guinée Equatoriale

Le programme triennal approuvé le 18 décembre 2019 et suivi du décaissement de la première tranche des ressources du FMI d'un montant de 24 milliards de FCFA a enregistré un certain retard dans son déploiement. Les retards accusés dans la réalisation des prérequis et les effets de la pandémie ont eu des incidences dommageables sur l'exécution du programme. Toutefois, les discussions se poursuivent avec les services du FMI, en vue de la validation de la revue y relative.

1.2.2.2.6. Tchad

Le programme économique et financier 2017-2020 appuyé par le FMI au titre de la FEC visait à rétablir la viabilité des finances publiques et de la dette. Ces objectifs ont été atteints avec succès. La viabilité de la dette extérieure a été rétablie. En effet, la dette commerciale a été restructurée et le déficit primaire non pétrolier a été maintenu en-deçà de 5 % du PIB non pétrolier. De même, l'encours de la dette est passé de 51,2 % du PIB en 2016 à 44,3 % du PIB en 2019, en deçà de l'objectif du programme. Des progrès ont été également réalisés à la suite d'importantes réformes structurelles: i) l'achèvement de l'audit des arriérés intérieurs en décembre 2019 accompagné de l'exécution en cours de la stratégie d'apurement adoptée en janvier 2020 ; ii) l'exécution des contrats cadres signés en mars 2020 à l'issue de l'adoption des plans de restructuration et de financement des banques en difficulté et iii) l'amélioration de la transparence du secteur pétrolier à travers la publication régulière de la note trimestrielle sur le secteur.

Ces progrès ont été brutalement interrompus par les chocs économique et sanitaire entraînant des besoins considérables de financement de la balance des paiements et du budget. Le pays a par la suite bénéficié de deux décaissements du FMI pour un montant de 133,2 millions de DTS. Ce financement d'urgence a incité à la mobilisation des donateurs, contribuant ainsi à combler les déficits de financement en 2020.

1.2.3. Position extérieure et monétaire

Les économies de la CEMAC, à l'image de la plupart des économies de l'Afrique Subsaharienne, présentent des soldes courants structurellement négatifs. Comparativement à l'année précédente, le solde courant de la sous-région s'est creusé davantage pour se fixer à -5,4 % du PIB, soit une variation de -1,9 point.

Le déficit de la balance de paiement qui en a résulté (-2,9 % du PIB après 0,2 % du PIB un an plus tôt) a contribué à fragiliser la position extérieure des pays membres et à augmenter le risque de change. Ainsi, les *avoirs extérieurs nets* de la CEMAC se sont repliés de 31,3 % et les réserves de change se sont fixées à 4 391,2 milliards de FCFA à fin décembre

2020, représentant environ 3,7 mois d'importations de biens et services non facteurs. Le taux de couverture extérieure de la monnaie a également fléchi pour se situer à 63,6 % après 67,2 % en 2019.

Dès l'apparition de la pandémie de Covid-19 dans la sous-région, les autorités étatiques ont réagi en prenant des mesures qui ne sont pas neutres sur les finances publiques. La Banque centrale en a fait autant en mettant en place une politique de détente monétaire pour soutenir le système bancaire. Ainsi, l'indicateur des conditions monétaires (ICM) s'est accru de 97 % en 2020, en raison de la baisse du taux directeur de la BEAC de 25 points de base en mars 2020 à 3,25 % et de l'appréciation du taux de change effectif nominal (TCEN) de 3,5 %. Le relâchement des conditions monétaires a eu des retombées positives sur l'activité, le volume des crédits à l'économie s'étant amélioré de 5,1 % à 8 212,0 milliards de FCFA et l'excédent de trésorerie des banques s'étant renforcé de 14,4 % pour s'établir à 4 235,1 milliards de FCFA.

1.3. Risques sur la stabilité financière inhérents aux évolutions macroéconomiques

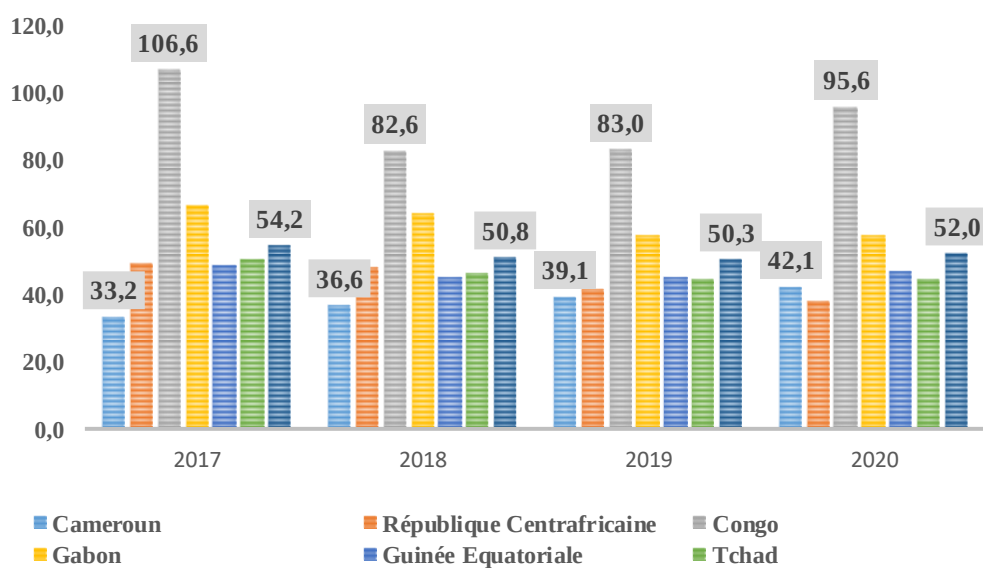
La crise sanitaire et la persistance des menaces sécuritaires dans certains pays de la sous-région ont été les principales sources de vulnérabilités du système financier de la CEMAC. De manière globale, deux défis ont découlé de l'évolution du cadre macroéconomique en 2020. Il s'agit de l'accumulation de la dette publique et de la dégradation de la compétitivité des économies.

1.3.1. Accroissement de l'endettement public

L'application des mesures de riposte sanitaire, impliquant un recours accru aux ressources financières, couplée à la dotation d'une enveloppe budgétaire moins conséquente, ont contribué à amplifier l'endettement dans la sous-région. Le besoin de financement global des Etats est ressorti à 4 768,5 milliards de FCFA en 2020, dont une partie a été couverte par des tirages sur l'extérieur (1 194,0 milliards de FCFA) et des ressources monétaires nettes de l'ordre de 1 593,4 milliards de FCFA. Cette situation a accentué la dette publique totale de la CEMAC. Bien qu'en dessous du seuil communautaire, le taux d'endettement public global est passé de 49,1 % en 2019 à 53,3 % en 2020. Cette tendance générale masque des disparités entre les pays. De même, la concentration du portefeuille de la dette sur les actifs extérieurs, comme le montre le graphique 2, expose les Etats non seulement aux risques de marché mais aussi au risque de refinancement.

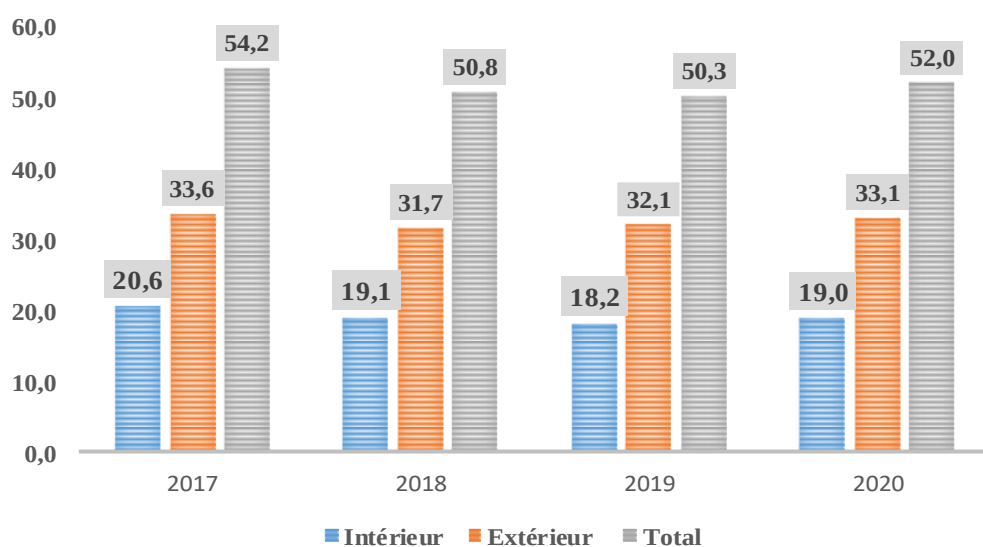
La hausse observée de l'endettement intérieur est en partie liée à la présence marquée des Etats sur le marché financier de la sous-région. Les émissions totales des Etats sont passées de 1 315,9 milliards de FCFA à fin 2019 à 1 721,0 milliards de FCFA à fin 2020 (+ 30,8 %).

Graphique 2 : Taux d'endettement public global



Sources : BEAC et Administrations nationales

Graphique 3 : Exposition souveraine en fonction de monnaie de libellé



Sources : BEAC et Administrations nationales

L'évolution des indicateurs de la dette publique témoigne de la diminution de la capacité des pays de la sous-région à faire face à leurs engagements contractuels. Sur le tableau ci-après, les ratios du service de la dette extérieure sur les recettes budgétaires et du service de la dette extérieure sur les exportations se sont accrus, passant respectivement de 20,3 % à 28,4 % et de 10,5 % à 17,1 % entre 2019 et 2020.

A l'exception du Cameroun et de la République Centrafricaine qui ont eu des trajectoires de dette moins volatiles, les autres pays ont enregistré des évolutions assez erratiques.

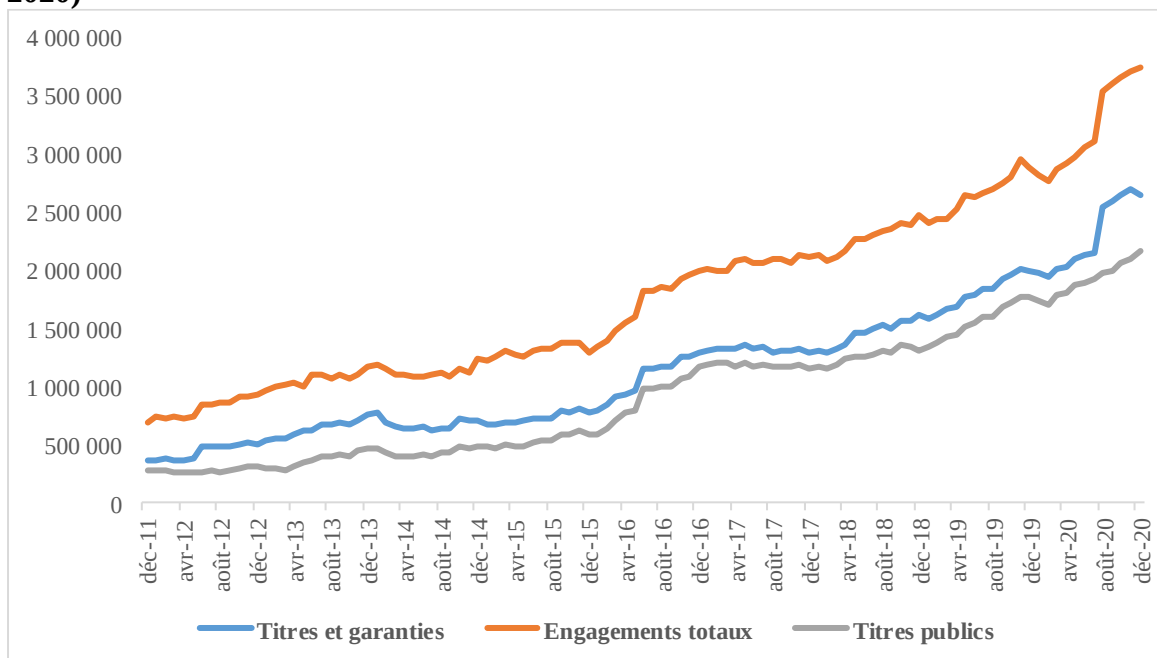
Tableau 3 : Situation des ratios de la dette dans les pays de la CEMAC

	Service de la dette extérieure/recettes budgétaires		Service de la dette extérieure/exportations de biens et services	
	2019	2020	2019	2020
Cameroun	14,0	15,2	10,9	13,3
République Centrafricaine	6,6	5,7	2,6	3,1
Congo	53,6	37,5	19,3	13,9
Gabon	19,0	50,1	10,3	29,7
Guinée Equatoriale	12,0	41,1	4,7	16,2
Tchad	16,5	13,6	7,8	10,3
CEMAC	20,3	28,4	10,5	17,1

Sources : BEAC et Administrations nationales

L'exposition du système monétaire sur les Etats membres s'est renforcée en raison des tirages sur les fonds d'urgence mis en place par le FMI pour soutenir la lutte contre la crise sanitaire. Les créances nettes du système monétaire sur les Etats ont atteint 6 310,6 milliards de FCFA en 2020 après 4 428,5 milliards de FCFA en 2019 en progression de 42,5 %. Tout comme l'année précédente, les engagements des banques sur les Etats se sont accrus d'environ 30 % pour s'établir à 3 750,5 milliards de FCFA. Composés essentiellement des titres et des garanties (70 %), la dynamique des engagements sur le souverain traduirait un engouement sans cesse croissant des Etats au financement des déficits par le canal des marchés. Cette tendance est d'autant plus marquée que le rapport titres publics/titres et engagements s'est élevé à environ 60 % en moyenne en 2012 est à plus de 80 % en 2020.

Graphique 4 : Evolution des engagements des banques sur les Etats de la CEMAC (2011-2020)



Source : SG-COBAC

1.3.2. Dégradation de la compétitivité des économies

La compétitivité traduit la capacité pour l'ensemble de l'économie de faire face à la concurrence économique étrangère. Elle intègre à la fois les aspects quantitatifs et qualitatifs. Sur le plan quantitatif, elle est approchée par le taux de change effectif réel (TCER) et certaines composantes. Ainsi, la compétitivité de la sous-région s'est légèrement dégradée en 2020, sous l'effet de la dépréciation du FCFA par rapport aux monnaies des principaux partenaires en dépit du différentiel d'inflation plutôt favorable aux pays de la CEMAC. Le TCER global de la CEMAC s'est apprécié de 5,4 % entre 2019 et 2020. De même, des pertes de compétitivité ont été enregistrées sur les exportations (+4,6 %) et les importations (+5,8 %).

Sur le plan qualitatif, aucune évolution importante n'a été observée dans le renforcement du climat des affaires dans la CEMAC, en raison essentiellement de la persistance des tensions socio-sécuritaires dans plusieurs pays. Ceci a été confirmé par l'évolution de l'indice global du climat des affaires qui examine la solidité du cadre réglementaire des affaires et la protection des droits de propriété. De manière globale, les pays ont été classés dans la catégorie « peu de liberté »². De même, le rapport 2021 de Transparency International, permettant d'apprécier la corruption dans le secteur public, a révélé des risques associés aux marchés publics dans la sous-région. Toutefois, l'analyse mériterait d'être relativisée parce que ces standards recourent aux critères qui pour la plupart ne prennent pas en compte les particularités structurelles de certaines économies, en l'occurrence celles de la CEMAC. Afin de disposer d'une évaluation qui reflèterait la situation réelle de ces économies, un Observatoire sur le climat des affaires (OCA-CEMAC) est en cours de mise en place.

Il convient également de relever que le Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC) a, dans le cadre de sa mission de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, relevé le faible volume des dossiers traités et transmis à la justice par la majorité des agences nationales d'investigation financière (ANIF) en comparaison des déclarations d'opérations suspectes (DOS).

1.3.3. Mesures monétaires de riposte contre la pandémie de Covid-19

Les autorités de supervision et de régulation du système financier ainsi que les Etats de la sous-région ont pris plusieurs mesures dans le but de réduire l'impact de la propagation accélérée de la crise sanitaire sur les structures productives et la santé des institutions financières. La BEAC a pris depuis la fin du mois de mars 2020 une série de mesures d'assouplissement monétaire pour soutenir efficacement l'activité économique. Ces mesures ont concerné, entre autres :

- la révision à la baisse des principaux taux d'intérêt, en particulier le taux d'intérêt des appels d'offres (TIAO) qui a été réduit de 25 points de base à 3,25 % et le taux de facilité de prêt marginal réduit de 100 points de base à 5,00 % ;
- l'accroissement de plus de 90 % du montant de liquidités à injecter sur le marché monétaire ;

² Selon the « the Heritage Foundation » la liberté économique est caractérisée par la liberté de produire, d'échanger et de consommer n'importe quel bien acquis sans l'usage d'une contrainte d'aucune sorte.

- l'élargissement de la gamme des effets privés admis comme collatéral des opérations de politique monétaire ;
- la mise en œuvre d'un programme de rachats ponctuels et ciblés, sur le marché secondaire, des titres publics émis par les Etats pour un montant global fixé à 600 milliards de FCFA et des maturités limitées à dix ans au maximum, le tout sur six mois, avec une prolongation possible de six mois supplémentaires en tant que de besoin et suivant les perspectives économiques en 2021 ;
- la mise à la disposition de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale d'une ligne de financement de 90 milliards de FCFA à l'effet de soutenir le financement les projets d'investissements publics.

L'implémentation de ces mesures a contribué à réduire les déséquilibres macroéconomiques projetés en début d'année 2020.

2. TENDANCES DES MARCHES DES CAPITAUX

2.1. Evolution des marchés des capitaux mondiaux

Les marchés des capitaux mondiaux ont évolué en 2020 dans un contexte marqué par la manifestation des effets de la pandémie de Covid-19 sur les principales places boursières, les cours des devises internationales, les prix des matières premières et par les réponses des banques centrales.

2.1.1. Performance des principales places boursières

Des évolutions contrastées ont été relevées sur les principales places boursières en 2020. Les marchés des actions des places américaine, japonaise et des pays émergents ont progressé, tandis que les places européennes ont clôturé l'année sur un recul (EUROSTOXX 50, -5,14 % ; CAC 40, -7,14 % et FTSE, -14 %). Les valeurs énergétiques ont reculé en raison de la baisse d'activité des secteurs du transport et de l'industrie, alors que les valeurs technologiques ont enregistré une hausse (Dow Jones, +7,25 % ; NASDAQ, +43,64 % ; Nikkei, + 16,01 %), imputable à la succession d'une série d'événements, notamment les effets des mesures anti Covid-19 (confinement, télétravail, etc.), les interventions massives des banques centrales et la mise en œuvre des politiques de relance.

Sur les marchés des obligations, il a été observé une tendance baissière des taux et un resserrement des spreads de crédit, aussi bien en Europe (taux de 10 ans allemand à -0,57 % contre -0,19 % en 2019) qu'aux Etats-Unis (taux de 10 ans en dessous de 1 %). Cependant, les volumes des émissions souveraines et des entreprises, ont atteint des records, en raison de l'accroissement des besoins de financement et de sécurisation provoqués par la pandémie. La mise en place par la BCE d'un programme d'urgence d'achats d'actifs pour faire face à la pandémie a entraîné la réduction du coût de financement pour l'ensemble des pays périphériques de la Zone Euro où les taux à 10 ans se sont établis autour de zéro.

2.1.2. Variation des cours des principales devises

Avec la perspective d'une période prolongée de politique monétaire accommodante de la FED, entre- autres liée à la persistance de la pandémie de Covid-19, le dollar américain a chuté par rapport aux principales devises. La parité EUR/USD s'est accrue de 8,87 %, passant de 1,12290 USD à 1,12225 USD entre 2019 et 2020. En revanche, l'euro a bénéficié de l'afflux de capitaux à travers le monde, attribuable à l'optimisme entourant les négociations sur le Brexit.

2.1.3. Dynamique des matières premières

A fin 2020, les cours des matières premières se sont globalement repliés sur les marchés, même si l'or s'est inscrit à la hausse, confirmant ainsi son statut de valeur refuge. L'once d'or s'est établie à 1 887,60 dollars US, après 1 886,90 dollars US en 2019. De même, l'indice des cours des produits de base exportés par la CEMAC a reculé de 25,3 %, en rapport essentiellement avec la chute des cours des produits énergétiques (-30,2 %) et agricoles (-9,1 %) ainsi que de ceux des métaux et minéraux (-8,9 %).

2.1.4. Orientation des politiques monétaires

Face à la contraction anticipée de l'activité économique mondiale provoquée par les mesures de riposte contre la pandémie de Covid-19, les banques centrales ont globalement implémenté des politiques monétaires accommodantes de soutien à l'activité économique. Ainsi, la BCE a maintenu ses taux d'intervention, augmenté le volume des injections de liquidités et racheté les titres sur le marché.

La réserve fédérale a abaissé en deux phases ses taux directeurs en mars 2020 pour les ramener dans une fourchette de 0,00 % à 0,25 %. En plus du programme d'achats d'actifs (120 milliards USD par mois), elle a mis en place des prêts d'un montant de 2 300 milliards USD au profit des ménages, des entreprises et des collectivités locales. De même, la banque d'Angleterre a ramené son principal taux directeur de 0,75 % à 0,10 %.

De son côté, la Banque Populaire de Chine a poursuivi une politique monétaire prudente, en maintenant son taux de référence à 4,35 %. En revanche, la Banque centrale de Russie a ramené son taux directeur de 6,25 % à 4,25 %. La tendance a globalement été la même dans les autres pays émergents.

2.2. Marché des capitaux de la CEMAC

Le marché des capitaux de la CEMAC comprend le marché monétaire, décomposé en compartiment des interventions de la BEAC, le segment interbancaire et le marché des valeurs du Trésor, et le marché financier des actions et obligations. De manière générale, le marché des capitaux a été caractérisé par la mise en place d'une politique monétaire accommodante par la BEAC, une augmentation du volume d'émission des valeurs du Trésor, alors que le déploiement de la seconde phase de la fusion des marchés financiers dédiée à la dynamisation des institutions créées s'est poursuivie sans difficulté majeure.

2.2.1. Tendances du marché monétaire

L'année 2020 a essentiellement été caractérisée par la prise d'effet de la suppression du taux de pénalité applicable aux banques d'une part et, d'autre part, par l'abaissement du taux d'intérêt des appels d'offres et du taux de la facilité de prêt marginal. Cependant, quelques établissements de crédit ont maintenu leur dépendance au refinancement de la BEAC.

2.2.1.1. Interventions de la BEAC et taux pratiqués

A fin 2020, l'Institut d'Emission a pratiqué sur le marché monétaire les taux d'intérêt suivants : taux d'intérêt des appels d'offres (TIAO) : 3,25 % ; taux de la facilité de prêt marginal (TFPM) : 5,00 % et taux de la facilité de dépôts (TFD) : 0,00 %.

Les interventions de la Banque centrale ont porté sur les injections de liquidité de 387,6 milliards en 2020 après 287,4 milliards en 2019, en hausse de 34,9 %, et ont concerné (i) l'opération principale d'injection de liquidités, (ii) les facilités permanentes, (iii) les injections à maturité longue et (iv) le refinancement des crédits à moyen terme irrévocables.

La moyenne mensuelle des concours consentis par la BEAC au système bancaire au titre de l'opération principale d'injection de liquidités s'est situé à 94,2 milliards de FCFA, contre 40 milliards de FCFA en 2019, en raison des mesures prises afin d'atténuer les effets de la crise sanitaire.

Le coût de la monnaie centrale a connu une baisse, les principaux taux des opérations hebdomadaires sont restés proches du TIAO. Le taux minimum moyen des soumissions est ressorti à 3,25 % contre 5,38 % un an auparavant et le taux moyen pondéré des soumissions est revenu en moyenne de 5,98 % en 2019 à 3,26 % en 2020. Sur la même période, le taux moyen pondéré des montants adjugés est passé de 6 % à 3,26 %. De même, le taux marginal moyen s'est situé à 3,25 % à fin 2020, contre 6 % un an auparavant, alors que le taux maximum moyen est ressorti à 3,35 % en 2020 contre 6 % en 2019.

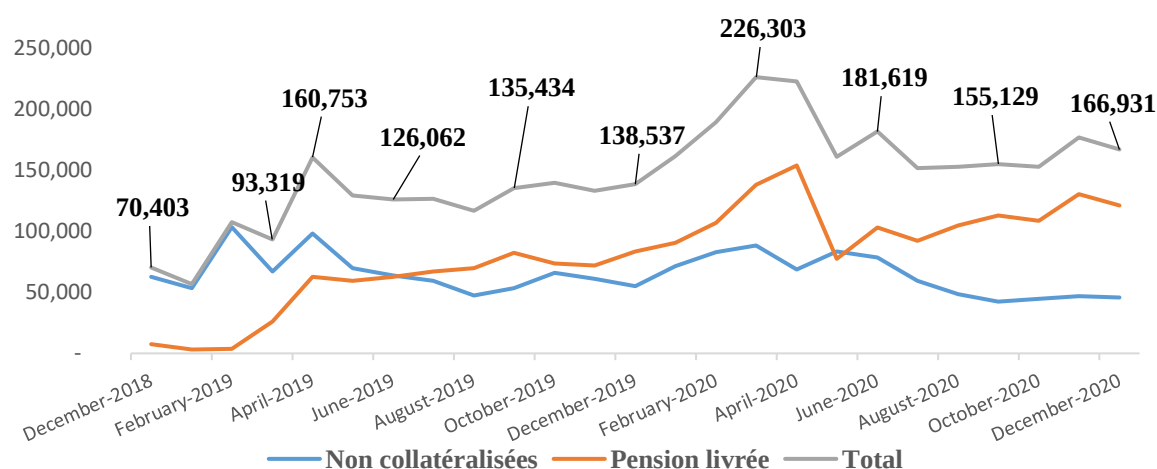
Le volume moyen des avances au titre de la facilité de prêt marginal a régressé à 166,1 milliards de FCFA en décembre 2020 contre 211,9 milliards de FCFA en décembre 2019, imputable à la hausse du volume des liquidités injectées par la BEAC via les opérations principales hebdomadaires et à la réactivation des opérations d'injection des liquidités à maturité longue.

Trois vagues d'injection de liquidités à maturité longue, pour un montant de 50,0 milliards de FCFA chacune et d'une maturité unique, ont été déclenchées, contre huit de montant et maturité variables en 2019. Les montants adjugés ont été respectivement de 50,0 milliards de FCFA, 26,0 milliards de FCFA et 25,0 milliards de FCFA, portant l'encours moyen total à 101,0 milliards de FCFA.

2.2.1.2. Compartiment interbancaire

La tendance haussière enclenchée depuis l'implémentation du nouveau cadre opérationnel de la politique monétaire en juin 2018 s'est inversée à fin 2020, en lien avec la hausse du niveau de risque perçu par les banques, consécutive à la survenue de la crise sanitaire, et au maintien des injections actives de la BEAC. L'encours moyen mensuel des transactions interbancaires a connu une baisse de 2,3 %. A titre d'illustration, le graphique ci-après révèle que la dynamique amorcée au début de la période sous-revue a été inversée à partir de mars 2020 avant de se stabiliser à partir de juin 2020.

Graphique 5 : Evolution de l'encours mensuel des transactions interbancaires (en millions de FCFA)



Source : BEAC

Le taux interbancaire moyen pondéré des opérations en blanc à 7 jours s'est établi à 4,00 %, contre 3,75 % un an auparavant, alors que celui des opérations de pension-livrée est passé de 4,86 % à 4,50 %.

2.2.2. Marché de la dette souveraine de la BEAC

Le marché de la dette souveraine, ou des valeurs du Trésor, organisé par la BEAC a enregistré entre décembre 2019 et décembre 2020 (i) une augmentation du volume des opérations sur les marchés primaire et secondaire (ii) une baisse des taux de couverture des émissions des bons du Trésor assimilables (BTA) et une hausse des obligations du Trésor assimilables (OTA) et (iii) un renchérissement des coûts des émissions.

2.2.2.1. Evolution du marché primaire

Le dynamisme observé sur le marché primaire s'est accéléré avec un accroissement des montants mobilisés par les Trésors nationaux de 25,7 %.

Par type d'instrument, les trésors nationaux ont émis 228 titres, dont 156 BTA pour une valeur de 2 193,8 milliards de FCFA, et 72 OTA d'un montant de 1 250,7 milliards de FCFA. Ces ressources ont essentiellement été mobilisées par les Trésors du Gabon (672,3 milliards de FCFA), du Tchad (532,5 milliards de FCFA) et du Cameroun (403,0 milliards de FCFA). Une partie de la dette de la République Centrafricaine a été titrisée pour un montant de 15,8 milliards par émission de cinq lignes d'OTA. Le segment des OTA a été plus animé par le Trésor du Gabon, du Congo et du Cameroun, tandis que celui des BTA est concentré sur les émissions du Gabon, Tchad et Cameroun.

Tableau 4 : Emissions des titres publics au cours des deux dernières années

Instrument	Décembre 2018-décembre 2019		Décembre 2019-décembre 2020	
	Nombre d'adjudications	Montants levés (millions de FCFA)	Nombre d'adjudications	Montants levés (millions de FCFA)
BTA	159	2 189 285	156	2 193 793
Cameroun	25	423 010	22	433 918
RCA	5	23 000	4	19 000
Congo	21	226 222	17	179 715
Gabon	54	725 831	53	696 433
Guinée Equatoriale	14	178 131	21	248 469
Tchad	40	613 091	39	616 258
OTA	25	551 186	72	1 250 722
Cameroun	7	240 205	12	360 713
RCA (titrisation)			5	15 808
Congo	6	153 500	23	421 035
Gabon	12	157 481	33	425 962
Guinée Equatoriale (titrisation)	9	291 000		
Tchad			4	43 012
Total	184	2 740 471	228	3 444 515

Source : BEAC

2.2.2.1.1. Coût des émissions

L'augmentation des demandes de ressources par les Etats a entraîné une hausse du coût des ressources levées comparativement à l'année précédente. Le taux moyen pondéré des BTA s'est situé à 5,21 % contre 5,01 % un an auparavant, et le rendement moyen des OTA s'est fixé à 8,27 % contre 6,81 % en glissement annuel.

Tableau 5 : TIMP et rendement moyen sur les BTA et OTA (en %)

	Déc.2018-déc.2019	Déc.2019-déc.2020
BTA (TIMP moyen)	5,01	5,21
Cameroun	2,50	2,62
RCA	5,20	5,34
Congo	6,45	5,91
Gabon	3,84	4,19
Guinée Equatoriale	8,06	7,96
Tchad	6,33	6,24
OTA (Rendement moyen)	6,81	8,27
Cameroun	4,49	5,20
RCA		2,95*
Congo	8,90	10,28
Gabon	7,13	8,34
Guinée Equatoriale	5,00*	
Tchad		5,38

Source : BEAC

*Rendement moyen de la titrisation

2.2.2.2. Evolution du marché secondaire

Tout comme le marché primaire, le marché secondaire a poursuivi son dynamisme. En effet, 290 opérations d'achat ventes de titres ont été enregistrées entre décembre 2019 et décembre 2020, contre 69 opérations entre décembre 2018 et décembre 2019.

Sur la période sous revue, 112 opérations de pension-livrée interbancaires ont été réalisées pour un montant cumulé de 454,4 milliards, en baisse par rapport à la période allant de décembre 2018 à décembre 2019, où 135 opérations avaient été enregistrées sur des titres pour une valeur cumulée de 1085,2 milliards.

Les opérations de transferts sans contrepartie espèces des titres ont progressé. Au total, 290 opérations d'une valeur de 1 085,2 milliards ont été réalisées entre décembre 2018 et décembre 2019, contre 734 opérations pour un total de 1575,1 milliards entre décembre 2019 et décembre 2020.

2.2.2.3. Risques inhérents aux valeurs du Trésor

Au 31 décembre 2020, les valeurs du Trésor ont été détenues à plus de 92 % par les spécialistes en valeurs du Trésor (SVT) et certaines banques. Les placements des investisseurs institutionnels et des personnes physiques demeurent modestes avec un peu plus de 6 % de l'encours global.

Cette situation est tributaire (i) de la non-observation de la règle de ségrégation des titres par certains SVT qui n'enregistrent pas toujours les titres acquis pour la clientèle dans les comptes dédiés, (ii) des niveaux de rendements des titres jugés faibles par certains investisseurs institutionnels, limitant ainsi leur incitation à y souscrire, et (iii) de la faible culture financière des agents économiques (investisseurs institutionnels et physiques) qui demeurent très peu imprégnés des opportunités offertes par ce marché.

Tableau 6 : Encours des titres par type de détenteur final (en milliards de FCFA)

	2018		2019		2020	
	valeur	%	valeur	%	valeur	%
Banques et SVT	1 082 319	98,0	2 045 700	98,1	2 975 503	92,3
BEAC	0	0,0	0	0,0	45 673	1,4
Investisseurs institutionnels	19 719	1,8	39 358	1,9	181 768	5,6
Personnes physiques	2 340	0,2	163	0,0	22 301	0,7
Total	1 104 378		2 085 221		3 225 245	

Source : BEAC

2.2.3. Marché financier sous régional

Les activités du marché financier sous régional ont été réalisées parallèlement à la poursuite de la mise en œuvre de la seconde phase de la fusion des marchés financiers de la CEMAC. Cette phase a pour objectifs de (i) réformer le cadre réglementaire relatif aux activités de marché dans la CEMAC, (ii) viabiliser les nouvelles structures de marché et (iii) dynamiser le marché à travers des innovations et actions d'approfondissement. Dans cette configuration, le marché a enregistré durant l'année 2020 une opération d'emprunt obligataire par appel public à l'épargne et deux dépositaires ainsi que trois commissaires aux comptes ont été agréés.

2.2.3.1. Evolution des activités sur le marché primaire

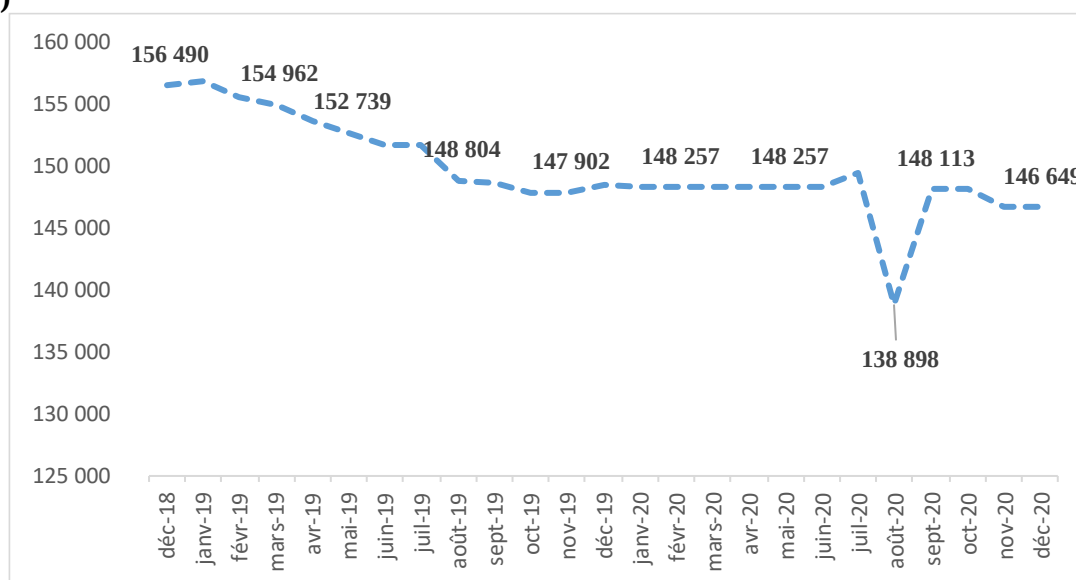
A fin 2020, le marché primaire a enregistré une opération d'émission d'emprunt obligataire par appel public à l'épargne.

2.2.3.2. Evolution des activités du compartiment secondaire

Malgré la poursuite de la mise en œuvre de la fusion des marchés financiers, la bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale (BVMAC) n'a pas été à la hauteur des attentes.

Sur le compartiment des actions, les opérations ont été concentrées sur les valeurs existantes, avec une capitalisation boursière en repli de 1,2 %.

Graphique 6 : Capitalisation boursière au cours de la période 2018-2020 (en millions de FCFA)



Source : COSUMAF

Sur la même période, le compartiment des obligations a connu une baisse des transactions. L'encours de la dette sur le marché financier a atteint 517,9 milliards de FCFA contre 689,1 milliards de FCFA un an auparavant, soit un recul de 24,8 %, en raison de l'amortissement des emprunts.

Par ailleurs, cinq sociétés de gestion de portefeuille, deux dépositaires d'organismes de placement collectif (OPC) et trois commissaires aux comptes d'OPC ont animé les dix fonds communs de placement (FCP) agréés par le régulateur. D'une valeur globale de 117,9 milliards, les produits disponibles sur le marché de gestion d'actifs ont été essentiellement investis dans les instruments obligataires et monétaires.

Tableau 7 : Situation des sociétés de gestion d'actifs à fin 2020 (en milliards de FCFA)

Sociétés	Encours	Banques	Assurances	Prévoyance sociale	SGP	Personnes physiques	Autres
ASCA	45 382	28 521	11 244	0	0	4 999	618
EDC	2 357	0	1 568	0	0	789	0
Harvest	69 753	50 892	3 649	14 551	102	335	224
Corridor	296	0	0	0	0	296	0
Total	117 788	79 413	16 461	14 551	102	6 419	842

Source : COSUMAF

2.2.4. Dépositaire central unique

A fin 2020, le portefeuille des valeurs mobilières gérées par la BEAC au titre du dépositaire central unique (DCU) est composé de quinze valeurs, dont onze sur le compartiment obligataire, pour un encours de 88,5 milliards de FCFA, et quatre sur le marché des actions, représentant une capitalisation de 148,6 milliards de FCFA.

En rapport avec ses missions de DCU, la BEAC a exécuté, entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020, 29 ordres de transferts (opérations franco) et 10 opérations de nantisements de titres. Elle a aussi procédé au dénouement espèces de plusieurs transactions exécutées sur le compartiment secondaire du marché financier.

2.2.4.1. Transferts de titres

Dix opérations de transfert de titres ont été exécutées au cours de la période sous revue sur le marché des actions.

Les livraisons franco sur le compartiment obligataire ont porté sur un total de 7 901 339 obligations. Les principales obligations transigées étant celles émises par l'Etat du Cameroun et par un établissement financier implanté au Cameroun.

2.2.4.2. Nantissement de titres

Entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020, dix ordres de nantissement de titres obligataires ont été traités par le dépositaire central.

2.2.4.3. Dénouement des transactions sur le marché

En termes de physionomie du marché, le marché financier, atone avant l'unification des deux bourses, a été plus actif par rapport à l'année 2019.

Au cours de la période de référence, toutes les actions ont fait l'objet d'au moins une transaction à l'exception de l'action d'une société gabonaise.

Sur le marché obligataire, les transactions ont porté sur 8 valeurs cotées. L'obligation la plus active étant celle de l'Etat du Congo.

2.2.4.4. Mise en œuvre des opérations décidées par les sociétés émettrices

La mise en œuvre des opérations décidées par les sociétés émettrices a porté sur le paiement des dividendes et le paiement des intérêts à la tombée d'échéance ainsi que l'amortissement du capital de certains titres obligataires. S'agissant du paiement des dividendes, il a concerné deux sociétés pour un montant cumulé de 1,8 milliard.

Au titre du paiement des intérêts et amortissement du capital, le DCU a payé aux adhérents un montant total de 312,4 milliards.

Encadré 1 : Avancées dans le processus de fusion des marchés financiers de la CEMAC

L'aboutissement de la première phase de la fusion institutionnelle et physique des structures des marchés (régulateurs, bourses de valeur, dépositaires) intervenue en 2019, a consacré le démarrage de la deuxième et dernière phase de la mise en œuvre de la décision des Chefs d'Etat de la CEMAC prise en octobre 2017.

La deuxième phase porte sur (i) la réforme du cadre réglementaire des activités de marché, (ii) la viabilisation des nouvelles structures de marché (COSUMAF, BVMAC et BEAC) et (iii) la dynamisation du marché financier régional unifié à travers des innovations et actions visant son approfondissement.

Sous la supervision de la BEAC et avec l'appui de la Banque Mondiale, du FMI, de la Banque Africaine de Développement et du Dépositaire Central du Maroc, cette phase s'articule autour de trois principaux axes :

- restructuration et optimisation des structures du marché financier unifié afin d'en garantir un fonctionnement efficace ;
- création des conditions pour la dynamisation du marché par des mesures attendues des Etats de la CEMAC, notamment des apports directs de titres à la cote ;
- élaboration d'un programme de structuration de l'offre à moyen terme pour l'adapter aux besoins de financement des économies et aux comportements des investisseurs de la CEMAC.

Conformément à ces axes, plusieurs actions ont été réalisées au 31 décembre 2020. Il s'agit, entre autres, de :

- l'adoption par le Comité Ministériel de l'UMAC du règlement relatif à l'introduction en bourse des participations des Etats et de leurs démembrements. Texte fixant les modalités de la cession en bourse des participations des Etats dans le capital de certaines entreprises publiques, parapubliques, ou issues de partenariats public-privé, notamment dans le cadre des programmes de privatisation ;
- la communication à la BEAC d'une liste des entreprises à introduire à la cote de la BVMAC par la Guinée Equatoriale (3 entreprises) et la République du Congo (4 entreprises) ;
- l'adoption du nouveau cadre réglementaire du marché des valeurs du Trésor prenant en compte les modifications du cahier des charges des spécialistes en valeurs du Trésor ;
- la signature d'un accord de financement entre la BEAC et la BAD pour conduire l'élaboration des business plans de la bourse et du dépositaire central à créer, l'audit institutionnel, organisationnel et opérationnel de la COSUMAF, l'introduction en bourse des entreprises retenues par les Etats et leurs démembrements, l'élaboration d'un plan d'activation de l'épargne dans la CEMAC et l'éducation financière ;
- lancement de l'avis général à manifestation d'intérêt pour le recrutement des consultants chargés de l'élaboration des business plans de la BVMAC et du dépositaire, l'audit institutionnel, organisationnel et opérationnel de la COSUMAF, l'élaboration d'un plan d'action de l'épargne dans la CEMAC et l'éducation financière .

Les actions restantes à implémenter ont trait à l'approfondissement du marché des valeurs du Trésor et à l'opérationnalisation des structures du marché financier afin d'assurer son développement.

3. DYNAMIQUE DES INSTITUTIONS ET INFRASTRUCTURES FINANCIERES

Les institutions financières implantées dans la CEMAC sont regroupées en établissements de crédit (banques et établissements financiers), établissements de microfinance (EMF), compagnies d'assurance et organismes de prévoyance sociale. Elles sont placées respectivement sous le contrôle de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA) et la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES).

Les infrastructures financières se décomposent en système de règlement brut en temps réel (RBTR) ou Système de Gros Montants Automatisé (SYGMA), système de règlement de masse dit encore Système de Télécompensation en Afrique Centrale (SYSTAC), les moyens de paiement, et le système de règlement livraison de titres.

3.1. Résilience des institutions financières

Il ressort du tableau 8 ci-dessous que la contribution des institutions financières dans la création de la valeur ajoutée de la Communauté s'est améliorée en 2020, le ratio total actif/PIB s'étant fixé à 38,1 % après 36,3 % en 2019. La place financière sous régionale demeure dominée par l'activité des banques, suivi des organismes de prévoyance sociale et des établissements de microfinance.

Tableau 8 : Structure des institutions financières de 2019 à 2020

	2019			2020		
	Actif total			Actif total		
	Nombre ³	en % du total	en % du PIB	Nombre	en % du total	en % du PIB
Banques	51*	77,4	28,1	51*	78,0	29,8
Établissements de microfinance	627	7,8	2,9	622	6,1	2,3
Sociétés d'assurance	59	3,2	1,1	54	3,7	1,4
Organismes de prévoyance sociale	7	9,2	3,3	7	9,7	3,7
Établissements financiers	9***	2,4	0,9	9***	2,5	0,9
Total	750	100	36,3	748	100	38,1

*50 banques ont procédé au reporting CERBER

***7 établissements financiers ont procédé au reporting CERBER.

Sources : A partir des données de la BEAC, SG-CIMA, CIPRES, SG-COBAC

³ Situation des établissements ayant procédé au reporting

Par secteur d'activité, le total des bilans des banques a augmenté de 7,9 % pour atteindre 15 213,3 milliards de FCFA. De même, l'activité des établissements financiers et des établissements de microfinance s'est améliorée dans l'ensemble.

Le secteur des assurances reste peu profond⁴ et est dominé par les sociétés non vie, en dépit des réformes engagées par la CIMA pour booster le potentiel du marché. L'activité des OPS a maintenu sa tendance haussière, malgré la persistance des problèmes de trésorerie et de l'insuffisance des opportunités de placement.

3.1.1. Expositions intersectorielles

Dans la réalisation de leurs activités courantes, les institutions financières échangent des instruments financiers dont certains sont porteurs de risques.

L'interconnexion est captée par les engagements croisés existants entre, d'une part, les établissements de crédit et les sociétés d'assurance et, d'autre part, les établissements de crédit et les organismes de prévoyance sociale.

3.1.1.1. Interdépendance entre les établissements de crédit et les compagnies d'assurance

L'exposition entre les établissements de crédit et les compagnies d'assurance de la sous-région s'est renforcée en 2020. Le volume des concours octroyés par ceux-ci aux compagnies d'assurance est passé de 13,2 milliards de FCFA à 211,8 milliards de FCFA entre 2019 et 2020, représentant respectivement 0,2 % et 2,3 % des crédits bruts. De même, les dépôts des assureurs dans les établissements de crédit se sont accrus de 82,7 % pour s'établir à 372,1 milliards de FCFA à fin 2020⁵, soit respectivement 1,9 % et 3,3 % des dépôts bruts de ces établissements.

En revanche, les placements effectués par les assurances auprès du secteur bancaire se sont contractés de 8,6 % à 274,3 milliards de FCFA en 2020, soit 38,1 % du volume total de leurs actifs⁶.

3.1.1.2. Interrelations entre les établissements de crédit et les organismes de prévoyance sociale

Ce lien s'analyse au travers de l'exposition des organismes de prévoyance sociale sur les banques.

Les dépôts à terme et comptes courants de ces organismes dans les banques ont représenté 34,1 % du volume total de leurs investissements et 11,9 % de leur total bilan⁷. Ces dépôts ont été essentiellement constitués par les organismes du Cameroun (78,0 %) et, dans une moindre proportion, par ceux du Tchad (11,7 %) et du Gabon (7,9 %).

⁴ Le taux de pénétration (chiffre d'affaires/PIB) de moins de 1 % dans la CEMAC (FANAF)

⁵ Source : Base de données CERBER

⁶ Source : CIMA

⁷ Source : CIPRES

3.1.2. Institutions bancaires

Tout comme l'année précédente, le système financier de la CEMAC comprend 51 banques, implantées au Cameroun (15), en République Centrafricaine (4,) au Congo (11) au Gabon (7), en Guinée Equatoriale (5) et au Tchad (9).

3.1.2.1. Appréciation de l'intermédiation bancaire

Le total agrégé des bilans des banques de la CEMAC est passé de 14 092,8 milliards de FCFA à 15 213,3 milliards de FCFA de 2019 à 2020. Cet accroissement marqué du volume des activités est perceptible dans la quasi-totalité des pays et concerne toutes les grandes masses du bilan.

Tableau 9 : Principaux postes des bilans des banques (en millions de FCFA)

	2018	2019	2020
Dépôts de la clientèle	9 878 027	10 394 378	11 478 884
Crédits bruts	8 761 739	8 442 075	9 033 282
Créances en souffrance	1 856 174	1 782 982	1 914 753
Provisions pour dépréciation des comptes de la clientèle	995 854	992 775	1 129 492
Crédits nets	7 765 885	7 449 300	7 903 790
Capitaux permanents	1 664 743	1 795 081	1 917 133
Valeurs immobilisées	1 102 999	1 266 667	1 461 694
Excédent / déficit de trésorerie	2 871 674	3 701 773	4 235 109
Total bilan	13 475 648	14 092 776	15 213 309

Source : SG-COBAC

Il ressort du tableau ci-dessous que les dépôts collectés ont plus qu'augmenté par rapport aux crédits (10,4 %, contre 7,0 %). Cette situation est imputable à l'augmentation de l'épargne des entreprises et des ménages durant la période de la crise sanitaire.

Les dépôts à vue (y compris les comptes sur livret) non contractuels se sont améliorés de 9,3 % pour s'établir à 8 498,0 milliards de FCFA, soit 74,0 % des dépôts collectés. De même, les *dépôts à terme* ont augmenté de 17,7 %, à 1 850,6 milliards de FCFA, soit 16,1 % du volume total des dépôts de la clientèle.

L'analyse des dépôts par secteur institutionnel a révélé un accroissement des dépôts des *entreprises publiques*, du *secteur privé* et des *administrations publiques* de 16,4 %, 11,1 % et 6,3 % respectivement.

Tableau 10 : Ventilation des dépôts par compte et secteur institutionnel (en millions de FCFA)

	2017	2018	2019	2020
Type de comptes				
Comptes à vue	6 851 119	7 298 183	7 775 139	8 498 015
Comptes à terme	1 680 697	1 679 676	1 571 893	1 850 560
Compte à régime spécial	332 438	371 321	406 096	469 268
Autres comptes	441 126	487 251	605 580	624 617
Dettes rattachées	34 096	41 596	35 665	36 422
Secteur institutionnel				
Secteur privé	6 960 312	7 539 749	7 850 726	8 721 090
Administrations publiques	1 228 561	1 079 150	1 098 976	1 168 657
entreprises publiques	456 169	488 222	534 207	621 721
Non-résidents	219 213	242 059	269 214	304 532
Non ventilés	475 222	528 847	641 250	662 882

Source : SG-COBAC

Dans leur stratégie de financement de l'activité économique, les banques ont accru leurs concours aussi bien au secteur privé que public. Les crédits accordés au secteur privé se sont élevés à 6 780,4 milliards de FCFA en 2020, soit 75,1 % du volume total, contre 6 611,7 milliards de FCFA en 2019. Les crédits aux administrations et entreprises publiques ont atteint 1 109,5 milliards de FCFA et 521,9 milliards FCFA respectivement.

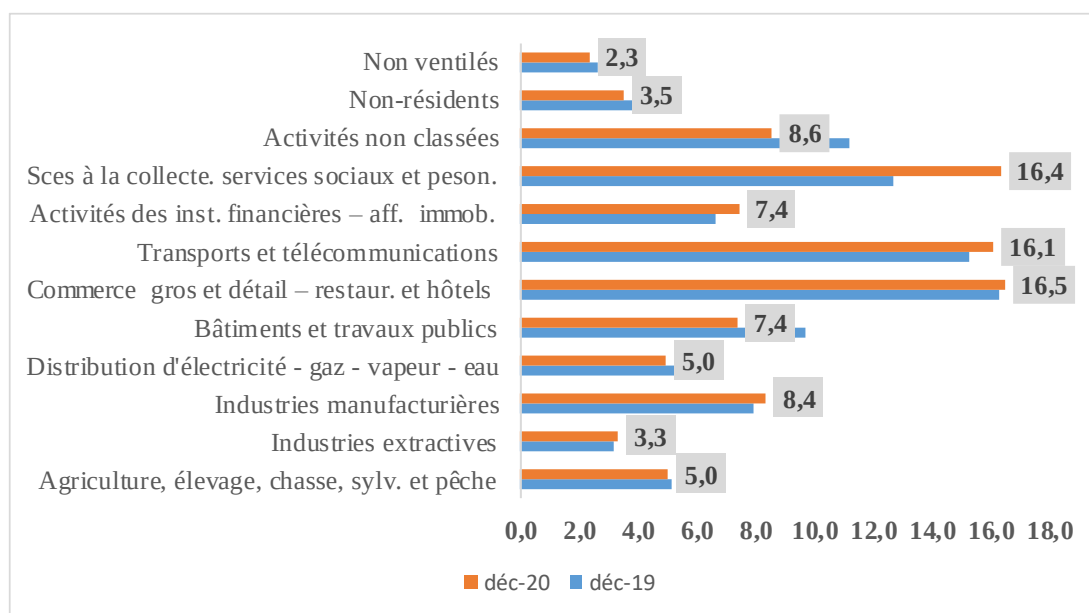
Tableau 11 : Ventilation des crédits par secteur institutionnel (en millions de FCFA)

	2017	2018	2019	2020
Secteur privé	6 567 815	6 913 712	6 611 745	6 780 379
Administrations publiques	831 496	859 284	880 744	1 109 479
entreprises publiques	354 445	363 328	371 741	520 870
Non-résidents	510 052	437 415	356 352	411 119
Encours financiers des opérations de crédit-bail	78 405	88 615	89 295	94 184
Autres créances	123 319	99 386	132 198	117 229

Source : SG-COBAC

Par branche d'activité, les crédits ont été octroyés principalement à cinq secteurs. Il s'agit du commerce (gros et détail) et restauration-hôtels (16,5 %), des services destinés à la collectivité et services sociaux et personnels (16,4 %), des transports et télécommunications (16,1 %), des industries manufacturières (8,4 %) et des bâtiments et travaux publics (7,4 %). Les mesures de restriction des déplacements prises par les autorités de chaque pays afin de limiter la propagation de la pandémie de Covid-19 ont contribué à fragiliser les activités dans les branches transport, tourisme et hôtellerie. Cette situation a engendré des difficultés pour ces secteurs à honorer leurs engagements. Elle a également contribué à l'augmentation du volume des créances en souffrance dans les banques.

Graphique 7 : Ventilation des crédits bruts par branche d'activité entre 2019-2020



Source : SG-COBAC

3.1.2.2. Trésorerie des banques dans un contexte de choc sanitaire

L'excédent de trésorerie des banques de la CEMAC s'est consolidé au 31 décembre 2020 du fait de la baisse de l'activité qui a entraîné une réduction accrue des besoins en fonds de roulement des entreprises, de la prudence des ménages quant à l'incertitude entourant la sortie de la pandémie et de l'allègement des mesures de lutte contre la pandémie (réduction des opportunités de dépenser). Ainsi, l'excédent de trésorerie global s'est situé à 4 235,1 milliards de FCFA (27,8 % du total du bilan), en progression de 14,4 % par rapport à la situation prévalant douze mois plus tôt.

A l'exception de la Guinée équatoriale (-77 milliards de FCFA, soit -16,4 %) et du Tchad (-13 milliards de FCFA, soit -5,8 %), toutes les places bancaires ont affiché une augmentation de cet agrégat : Cameroun (+344 milliards de FCFA, soit +18,3 %), Centrafrique (+9 milliards de FCFA, soit +11 %), Congo (+155 milliards de FCFA, soit +52,9 %) et Gabon (+115 milliards de FCFA, soit +15,5 %).

Tableau 12 : Evolution des déterminants de la trésorerie des banques

	Déc.18	Déc.19	Mars.20	Sep.20	Déc.20
Dépôts de la clientèle	9 878 027	10 394 378	10 520 709	11 056 615	11 478 884
Crédits nets à la clientèle	7 765 885	7 449 300	7 355 539	7 417 173	7 903 790
Excédent/déficit ressources clientèle	2 112 142	2 945 078	3 165 170	3 639 442	3 575 094
Solde des divers	197 788	228 281	139 804	137 782	204 576
Capitaux permanents	1 664 743	1 795 081	1 813 302	1 830 751	1 917 133
Valeurs immobilisées	1 102 999	1 266 667	1 353 489	1 385 965	1 461 694
Excédent/déficit capitaux permanents	561 744	528 414	459 813	444 786	455 439
Excédent/déficit trésorerie	2 871 674	3 701 773	3 764 787	4 222 010	4 235 109

Source : SG-COBAC

Il a été relevé une augmentation de l'excédent de trésorerie agrégé de 12,5 % entre mars et décembre 2020, contre 9,2 % sur la même période en 2019. Cette hausse découle de l'excédent des ressources de la clientèle observée à partir de mars 2020.

De même, les mesures d'assouplissement prises par la BEAC, notamment le rehaussement du plafond d'injection de liquidités, la reprise des opérations d'injection de liquidité à maturité longue et le rachat des titres publics sur le marché secondaire, ont contribué à alléger la pression sur la trésorerie des banques.

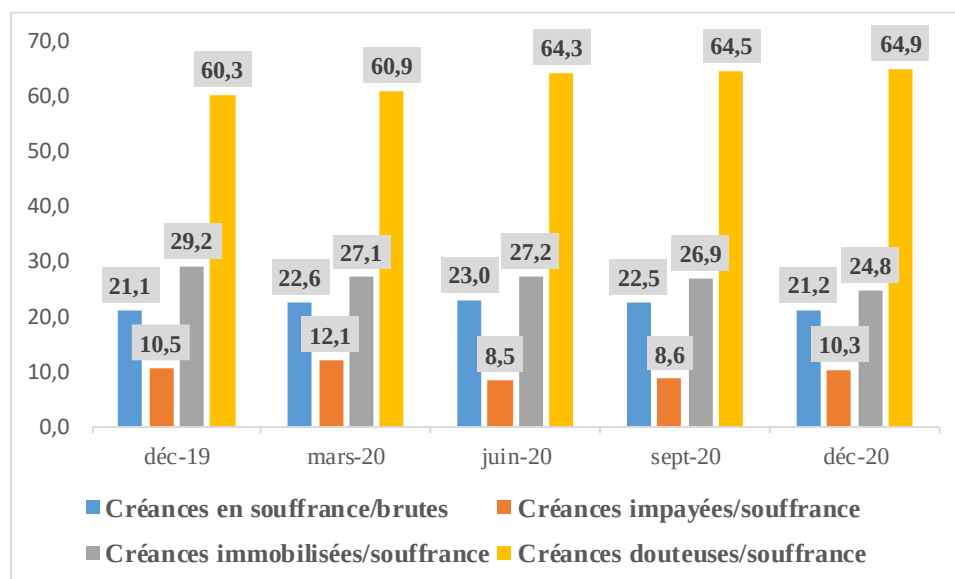
Il convient de souligner que suite à l'indisponibilité des dépôts des clients de la Banque de l'Habitat du Gabon, le Fonds de Garantie des Dépôts en Afrique Centrale (FOGADAC) a engagé la procédure d'indemnisation des clients dont les ressources ne dépassent pas le plafond de 5 millions, conformément aux règles en vigueur. L'opération d'indemnisation a finalement été déclarée close le 28 septembre 2020.

3.1.2.3. Qualité du portefeuille de crédits des banques

Les créances en souffrance des banques de la CEMAC sont passées de 1783,0 milliards de FCFA à 1 914,7 milliards de FCFA entre 2019 et 2020, en hausse de 7,4 %, soit environ 21 % des crédits bruts en 2020. La dégradation de la qualité apparente du portefeuille de crédits a été particulièrement marquée en mars et juin 2020. Le taux des créances en souffrance sur ces périodes a atteint 22,6 % et 23,0 % respectivement.

Les créances douteuses ont augmenté de 167,3 milliards de FCFA pour se hisser à 1 242,7 milliards de FCFA au 31 décembre 2020. Sur la même période, les créances immobilisées ont plutôt reculé de 8,7 % pour se situer à 475,2 milliards de FCFA. Le rapport créances douteuses/créances en souffrance a suivi une tendance quasi similaire de fin mars à fin juin 2020, avec une augmentation de 3,4 points pour s'établir à 64,3 %. Ce rapport a atteint 64,5 % à fin septembre 2020, en légère amélioration de 0,2 point, marquant ainsi une certaine stabilisation du volume des créances douteuses par rapport à la situation qui prévalait à fin juin 2020. Cette relative stabilisation s'est quasiment maintenue à fin 2020 avec une légère hausse de 0,4 point à 64,9 %.

Graphique 8 : Evolution des ratios de la qualité des crédits des banques

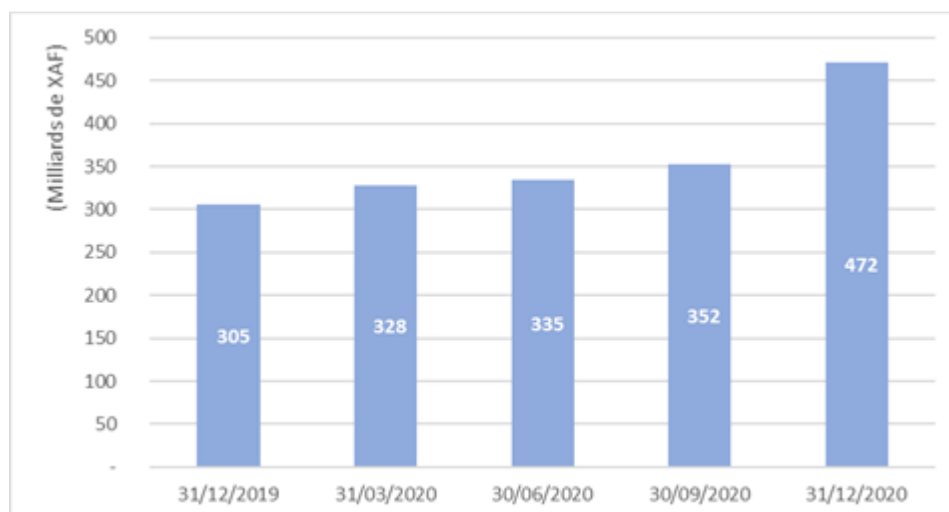


Source : A partir des données du SG-COBAC

Sur un stock de 9 033,3 milliards de FCFA de crédits bruts en 2020, les créances des banques impactées par la pandémie se sont élevées à 471,6 milliards de FCFA, soit 5,2 % de l'encours total. Quatre établissements ont concentré près de la moitié de ces concours.

L'analyse par branches d'activité a révélé des impacts divers. Les branches fortement sinistrées sont les industries manufacturières (103 milliards de FCFA, soit 21,8 % du montant total des créances impactées par la pandémie), le commerce de gros et de détail (77 milliards de FCFA, soit 16,3% du montant total des créances impactées par la pandémie), les transports et activités des auxiliaires de transport (60 milliards de FCFA, soit 12,7 % du montant total des créances impactées par la pandémie) et la production de services destinés à la collectivité, de services sociaux et de services personnels (57 milliards de FCFA, soit 12,1 % du montant total des créances impactées par la pandémie). Les secteurs de l'hôtellerie (22 milliards de FCFA, soit 4,7 % du montant total des créances impactées par la pandémie), de la restauration (4,5 milliards de FCFA, soit 1 % du montant total des créances impactées par la pandémie) et des télécommunications (5 milliards de FCFA, soit 1,1 % du montant total des créances impactées par la pandémie) ont été relativement résilients avec un portefeuille de crédits faiblement affecté.

Graphique 9 : Evolution des crédits impactés par la pandémie (2019-2020)



Source : SG-COBAC

Par typologie de concours, les crédits amortissables ont été les plus impactés par la pandémie (71,5 à 337,0 milliards de FCFA), suivis par les découverts (26,8 % à 126,3 milliards de FCFA) et les effets de commerce (1,8 % à 8,3 milliards de FCFA). Les crédits sains impactés par la pandémie ont atteint 326,5 milliards de FCFA, soit 69 % de l'encours, sur fond de l'application par les banques des mesures d'assouplissement prises par la Commission Bancaire. Toutefois, ces crédits sont susceptibles d'être provisionnés à l'expiration de ces mesures. Il en est de même des crédits restructurés. Dès lors, il apparaît important d'envisager des mesures de sortie de crise.

En plus de la pandémie, le portefeuille de crédits de certaines banques de la CEMAC a également été confronté au risque de concentration en rapport avec les difficultés rencontrées, d'une part, par une Société de Raffinage et, d'autre part, par les prestataires de marchés publics dans un pays de la CEMAC.

3.1.2.3.1. Concentration des engagements des banques sur une société de raffinage

Une société de raffinage, entreprise d'importance nationale, a été victime d'un événement qui a perturbé certaines unités de production et a impacté significativement son exploitation et ses perspectives financières. Cette situation a plongé l'entreprise dans une incapacité à honorer les échéances de ses prêts accordés par certaines banques et a contribué à dégrader considérablement l'équilibre financier et prudentiel de ces établissements.

Onze banques ont des engagements sur cette entreprise pour un montant d'environ 300 milliards de FCFA à fin mai 2019. Les facilités octroyées ont été majoritairement des engagements par signature (54 % à 163,9 milliards de FCFA). A l'échelle sous régionale, elles ont cumulé 42,8 % du total de bilan agrégé des banques, 42,1 % des crédits et 41,8 % des dépôts. Parmi elles, cinq ont figuré sur la liste des 10 établissements d'importance systémique de la sous-région au titre de l'année 2020.

Dans l'hypothèse d'un déclassement et d'un provisionnement des créances sur cette entreprise, en application du règlement COBAC R 2018/01 relatif à la comptabilisation, à la classification et au provisionnement des créances dans les établissements de crédit, la forte probabilité de défaut de paiement de l'entreprise devrait donner lieu à un déclassement en douteux et au provisionnement des créances sur cette signature en l'absence d'une garantie de l'Etat. L'application stricte de ces dispositions pourrait dégrader la situation prudentielle de toutes les banques de ce pays.

Dans un scénario de couverture intégrale des crédits par des garanties éligibles, la provision cumulée doit couvrir au moins 25 % du total des encours bruts concernés la première année, 75 % la deuxième année et 100 % la troisième année. Il ressort des provisionnements que la solvabilité des banques engagées sur cette société sera considérablement affectée. Ainsi, le nombre des banques en infraction passera de neuf la première année de provision, avec une exigence en fonds propres de 95 milliards de FCFA, à onze la deuxième et la troisième année.

Tableau 13 : Plan de provisionnement des créances douteuses sur cette société

Banque	Ratio solvabilité initial fin 2019	Encours déclassés en douteux		
		Fin 2019	Fin 2020	Fin 2021
Hypothèse n°1 : couverture des crédits octroyés				
		25%	75%	100%
Respect	6 banques (11,3 % - 32,7 %)	2 banques (11,0 % et 20,3 %)	1 banque (15,0 %)	1 banque (12,4 %)
Infraction	5 banques (2,6 % - 10,4 %)	9 banques (-19,1 % - 10,2 %)	10 banques (-122,6% - 10,0 %)	10 banques (-174,3% - 10,0%)
Hypothèse n°2 : non couverture des crédits octroyés				
		50 %	100 %	
Respect	6 banques (11,3 % - 32,7 %)	1 banque (-18 %)	1 banque (12,0 %)	
Infraction	5 banques (2,6 % - 10,4 %)	10 (-71% - 10%)	10 banques (-174% -10 %)	

Source : SG-COBAC

Suivant un scénario d'absence de couverture des crédits, avec pour corollaire le provisionnement intégral des créances douteuses dans un délai maximum de deux ans (au moins 50 % des encours bruts la première année et 100 % la deuxième année), la solvabilité de ces banques sera considérablement affectée. Une seule banque afficherait un ratio de solvabilité au-dessus du minimum de 10,5 %.

Devant la gravité de la situation, le Secrétariat Général de la COBAC a sollicité une réaction rapide des autorités de ce pays à la hauteur des enjeux afin d'éviter que le provisionnement de ces créances ne compromette la viabilité de tout le secteur bancaire. En l'absence d'une garantie formelle de l'Etat qui permettrait de comptabiliser ces concours en créances immobilisées, leur provisionnement deviendrait obligatoire.

La Commission Bancaire a tout de même pris acte de l'engagement formel de l'Etat à rembourser l'intégralité des dettes bancaires de cette entreprise et a par la suite décidé de surseoir à l'exigence de provisionnement des créances portées sur cette entreprise.

3.1.2.3.2. Exposition des banques d'un pays de la CEMAC sur le secteur du BTP

Un pays de la CEMAC a profité du boom pétrolier pour engager un vaste programme de réalisation d'infrastructures. Le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP) est devenu le principal bénéficiaire des financements du système bancaire local. Avec la chute brutale des cours du pétrole en 2014, les décomptes non payés par l'Etat se sont accumulés, mettant les prestataires adjudicataires de marchés publics, engagés massivement auprès des banques implantées dans ce pays, en défaut de paiement.

Cette situation a révélé la surexposition du système bancaire de ce pays au risque de concentration sur le secteur des BTP et au risque de contrepartie sur l'Etat, entraînant une détérioration considérable de la qualité du portefeuille de crédits.

Dans le cadre de la gestion de cette dette, le pays a pris des mesures ci-après : i) recrutement d'un consultant local pour assister l'autorité monétaire dans le processus de régularisation de la dette reconnue par l'Etat, ii) vérification du respect des obligations contractuelles et de l'acquittement de la dette fiscale par les sociétés de BTP et iii) recrutement d'un consultant pour le montage des opérations de titrisation d'une partie de la dette vis-à-vis du système bancaire.

Par ailleurs, une enquête qualitative a été conduite auprès des banques de la sous-région. Elle a consisté à identifier les trois principaux risques sur le système financier, la capacité de résilience du système financier et les innovations financières intervenues dans la sphère financière et qui pourraient impacter positivement ou négativement l'activité des banques dans les trois prochaines années.

Il ressort par place bancaire les opinions ci-après :

- *Cameroun* : les préoccupations de la place ont porté sur la situation sécuritaire, les défauts des ménages et des entreprises et la mise en œuvre effective de la réglementation des changes ;
- *République Centrafricaine* : la crise socio-politique intervenue en 2013 s'est traduite par une accumulation des arriérés sur la dette publique entraînant la dégradation du portefeuille de crédits des banques et une baisse du PNB via l'immobilisation des créances. Des conventions de restructuration-titrisation ont été signées entre les banques et l'Etat pour permettre au Trésor public d'abonder un compte séquestre ouvert à la BEAC ;
- *Congo* : les risques prépondérants pour les banques implantées au Congo seraient liés au manque de liquidité, à la hausse des défauts des ménages ou des entreprises et à l'inquiétude sur la dette de l'Etat ;
- *République Gabonaise* : les principales sources d'inquiétudes résident dans la conjoncture économique et sanitaire, notamment l'évolution de la pandémie de Covid-19, la dégradation des perspectives de croissance, la chute des cours des matières premières et la hausse des défauts des ménages et des entreprises ;
- *Guinée Equatoriale* : les principaux risques systémiques sur l'activité des banques concernaient l'accumulation des arriérés sur la dette publique intérieure et la hausse des défauts des ménages ainsi que la réglementation des changes ;

- *Tchad* : les principaux facteurs de préoccupation avaient trait à la dette intérieure, au manque de liquidité et aux tensions socio-politiques. De même, l'application de la réglementation des changes a constitué une source de risque systémique non négligeable. Toutefois, la place pourrait faire face à la matérialisation de ces événements en lien avec les réformes menées par la BEAC qui ont contribué à améliorer l'information financière (DEPO/X), stimuler les échanges interbancaires, etc. ;

De manière globale, les établissements bancaires de la CEMAC pourront résister à ces chocs sans qu'ils ne perturbent grandement leur fonctionnement, en raison des mesures que prendront les autorités politiques, le Superviseur du secteur (COBAC) et la BEAC pour en atténuer l'impact.

3.1.2.4. Adéquation aux fonds propres et conformité aux normes prudentielles

Les fonds propres nets agrégés des banques, déterminés sur la base du règlement COBAC R-2016/03 relatif aux fonds propres nets, se sont élevés à 773,6 milliards de FCFA en 2020, contre 738,9 milliards de FCFA en 2019, en progression de 4,7 %.

Tableau 14 : Evolution des fonds propres nets par pays (en millions de FCFA)

	2017	2018	2019	2020
Cameroun	265 749	315 877	307 411	428 515
RCA	42 218	42 023	45 672	43 322
Congo	262 605	253 021	278 211	186 678
Gabon	177 261	191 696	243 852	265 893
Guinée Equatoriale	225 469	226 816	-163 462	-161 432
Tchad	109 724	93 041	27 265	10 628
CEMAC	1 083 026	1 122 474	738 948	773 604

Source : SG-COBAC

L'application stricte de ce règlement a contribué à réduire le niveau des fonds propres, en raison notamment du traitement des fonds d'affectation, des subventions d'équipement et des provisions pour risques bancaires généraux.

A l'exception des banques de la RCA et du Gabon qui n'ont dégagé aucune exigence en fonds propres en couverture du risque de crédit, la situation des autres pays en 2020 se présente comme suit : *i)* les banques du Cameroun avec 42,3 milliards de FCFA, ce qui représente 9,3 % des exigences en fonds propres de la CEMAC ; *ii)* la place congolaise avec 86,4 milliards de FCFA d'exigences en fonds propres, soit 19 % du total de la sous-région ; *iii)* les établissements de la Guinée Equatoriale ont affiché des exigences s'élevant à 257,6 milliards de FCFA, représentant 15 % de l'ensemble de la CEMAC et *iv)* les banques du Tchad concentrant 67,8 milliards de FCFA, soit 14,9 % de l'exigence globale en fonds propres des banques de la Zone.

S'agissant de l'adéquation aux normes prudentielles, elle tient compte de la résolution n°17/COBAC/SO.2/2020 du 30 juillet 2020 abaissant de 2,5 % à 1,5 % le volant de conservation des fonds propres prévu à l'article 25 du règlement COBAC R-2016/03 relatifs aux fonds propres nets des établissements de crédit. Ainsi, la situation des banques à fin 2020 est présentée au tableau 15 ci-dessous.

De manière globale, les ratios prudentiels à l'égard desquels le plus grand nombre de banques sont en conformité se rapportent aux capitaux propres et au rapport de liquidité. La limite individuelle des risques est la norme qui est la moins respectée, suivie de la représentation du capital minimum, du coefficient de transformation et de celui des engagements sur les apparentés.

Tableau 15 : Nombre de banques en infraction sur les normes prudentielles

Norme prudentielle	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Représentation capital minimum	18	18	16	14	15	16	17
Ratio de capitaux propres						08	06
Ratio de fonds propres de base						17	14
Ratio de couverture des risques	09	08	08	06	08	16	12
Plafond global des risques	08	08	07	16	07	09	09
Plafond individuel des risques	17	14	15	21	20	23	20
Couverture des immobilisations	12	15	14	11	15	16	14
Rapport de liquidité	06	10	12	11	06	05	05
Coefficient de transformation	10	12	11	20	13	17	16
Engagements sur les apparentés	10	17	11	09	13	12	16
Adéquation des fonds propres	24	23	25	19	23	14	17
Nombre total de banques	50	52	52	51	51	50	50

Source : SG-COBAC

3.1.2.5. Rentabilité des banques

La rentabilité est appréciée à travers les soldes intermédiaires de gestion, notamment le produit net bancaire (PNB) et le résultat net. Ainsi, le PNB agrégé des banques est revenu de 967,7 milliards de FCFA en 2019 à 963,7 milliards de FCFA en 2020, soit une légère baisse de 0,4 %.

La baisse du PNB est imputable au recul des opérations de trésorerie de - 6,5 % à -4,1 milliards de FCFA, des opérations avec la clientèle de -1,7 % à 476,6 milliards de FCFA et des opérations diverses. La baisse observée dans ces composantes n'a pas été compensée par la progression marquée des opérations financières et de crédit-bail. En conséquence, le *coefficient net d'exploitation* s'est établi à 56,77 % en 2020, contre 55,59 % un an auparavant.

Tableau 16 : Profil des indicateurs de rentabilité des banques (en millions de FCFA)

CEMAC	2019	% PNB	2020	% PNB	Variation (%)
Marge sur opérations de trésorerie	-3 806	0	-4 053	-0,4	6,5
Marge sur opérations financières	89 084	9	155 412	16	74,5
Marge sur opérations avec la clientèle	484 637	50	476 610	49	-1,7
Marge sur opérations diverses	394 141	41	329 909	34	-16,3
Marge sur opérations de crédit-bail	3 662	0	5 855	0,6	59,9
Produit net bancaire	967 718		963 733		-0,4
Frais généraux	537 908		547 085		1,7
Résultat brut d'exploitation	393 050		371 380		-5,5
Résultat courant	229 872		231 421		0,7
Résultat exceptionnel	-11 590		-2 037		-82,4
Impôt sur le résultat	78 444		52 161		-33,5
Résultat net	139 838		177 223		26,7
Coefficient net d'exploitation	55,6 %		56,8 %		
Rendement des actifs (ROA)	1,0 %		1,2 %		
Rentabilité des capitaux investis (ROE)	9,0 %		9,3 %		

Source : SG-COBAC

Le résultat net des banques de la CEMAC s'est accru de 26,7 %, à 177,2 milliards de FCFA en raison principalement de la forte baisse de l'impôt sur les sociétés. Toutefois, dix banques ont affiché un résultat net déficitaire cumulé de 41,9 milliards de FCFA sur la période sous revue. Par place bancaire, la Guinée Equatoriale et le Tchad ont extériorisé des résultats moins confortables depuis 2019, tandis que le Congo a réalisé un bond en 2020. Les autres pays ont maintenu une évolution assez normale sur la durée. En somme, les ratios de rendement des actifs et de la rentabilité de capitaux investissements se sont améliorés entre 2019-2020, traduisant une rentabilité globalement satisfaisante.

3.1.2.6. Actions en vue du renforcement de la solidité du secteur bancaire

L'année 2020 a été marquée par l'adoption du règlement n°01/20/CEMAC/UMAC/COBAC relatif à la protection des consommateurs de produits et services bancaires dans la CEMAC et de ses textes subséquents. Ce règlement, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021, fait suite à la Directive n°02/19-UEAC-639-CM-33 du 22 mars 2019 harmonisant la protection des consommateurs au sein de la CEMAC et s'applique uniquement aux consommateurs personnes physiques.

En application de ce texte, la Commission Bancaire a adopté trois projets de règlement :

- projet de règlement COBAC relatif au service bancaire minimum garanti ;

- projet de règlement COBAC relatif aux obligations spécifiques des établissements assujettis pour la protection des consommateurs dans le cadre de la fourniture de services de paiement ;
- projet de règlement COBAC relatif au traitement des réclamations des consommateurs de produits et services bancaires dans la CEMAC.

Par ailleurs, plusieurs textes réglementaires seront élaborés par le Secrétariat Général de la COBAC. Il s'agit de (i) l'instruction COBAC relative aux modèles des comptes consolidés et combinés, (ii) le règlement COBAC relatif aux états financiers consolidés IFRS, (iii) l'instruction COBAC sur les modèles des états financiers consolidés IFRS, (iv) l'instruction COBAC relative à la gestion des risques des établissements de crédit, (v) le règlement COBAC relatif aux diligences des établissements assujettis en matière de LCB-FT, (vi) les règlements relatifs aux modalités d'intervention et à l'opérabilité du FOGADAC et (vii) le règlement sur la finance islamique.

Encadré 2 : Liste des établissements d'importance systémique de la CEMAC en 2020

En application du Règlement COBAC-R2018/03 et de l'Instruction COBAC I-2018/01, la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale a arrêté la liste des établissements de crédit d'importance systémique de la CEMAC au titre de l'année 2020. Ainsi, dix établissements répartis au Cameroun, au Gabon et en Guinée Equatoriale ont été retenus. Par degré de criticité, trois établissements se sont révélés moyennement systémiques, contre deux l'année précédente (Afriland First Bank et BGFIBANK Gabon), tandis que sept ont été déclarés faiblement systémiques. Aucune banque n'a justifié d'un niveau de systémicité élevé. Ces banques ont cumulé 46,1 % de dépôts, 45,6 % de crédits et 45,9 % du total agrégé de bilan.

Systémicité	Etablissement
<i>Faible</i>	- Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit - Union Gabonaise de Banque - CCEI BANK Guinée Equatoriale - United Bank for Africa Cameroun - Ecobank Cameroun - Société Commerciale de Banque Cameroun - Banque Atlantique du Cameroun
<i>Moyenne</i>	- Afriland First Bank - BGFIBANK Gabon - Société Générale de Banque au Cameroun
<i>Elevée</i>	Aucun établissement

Source : COBAC

Conformément à l'article 13 alinéa 3 du règlement COBAC-R2018/03, la Commission Bancaire a informé les superviseurs bancaires des pays d'origine ou de la juridiction du siège des groupes dont les filiales sont implantées dans la CEMAC de leur caractère systémique. Cette notification a été accompagnée d'exigences supplémentaires auxquelles elles seront soumises.

Encadré 3 : Mesures d'assouplissement réglementaire contre les effets de la pandémie sur le secteur bancaire de la CEMAC

En réponse à la pandémie qui a frappé de plein fouet l'économie mondiale, les régulateurs et superviseurs du secteur bancaire ont ajusté en conséquence leurs cadres réglementaires à l'effet de permettre aux assujettis de mieux résister aux conséquences qui en découlent. C'est l'occasion tout indiquée pour tester les plans de continuité d'activité, les stratégies de gestion du risque et le dispositif de renforcement des fonds propres. Les superviseurs, de manière générale, se sont prononcés sur le traitement prudentiel spécifique en adoptant des moratoires ou des dérogations en matière de restructuration dans le but d'éviter une dégradation automatique des prêts affectés, sans pour autant exonérer les établissements de crédit de leur obligation d'évaluer la qualité de leurs expositions.

La COBAC a pris deux décisions portant respectivement sur les mesures d'adaptation de la réglementation et dérogations temporaires à certaines exigences de la réglementation bancaire applicable aux établissements assujettis, avec pour date butoir le 31 décembre 2021. Ces mesures ont porté globalement sur la gouvernance, le reporting et les normes prudentielles.

1. Décision COBAC D-2020/027 du 15 avril 2020

Les mesures assorties de cette décision sont des dérogations temporaires à certaines exigences réglementaires et ont pour finalité de permettre aux établissements assujettis de surmonter les difficultés administratives et de gouvernance. Elles ont concerné :

- la suspension de l'exigence de production des documents notariés dans le cadre de l'examen des dossiers d'avis conforme en vue des agréments et d'information préalable pour les administrateurs ;
- la prorogation de 3 mois du délai de transmission des documents réglementaires annuels pour l'année 2020 ;
- la transmission des documents par voie électronique au Secrétariat Général de la COBAC ;
- l'instauration d'un reporting hebdomadaire de trésorerie et la mise en place d'un reporting mensuel sur les crédits résultant de la Covid-19;
- le report au 30 juin de la recommandation sur la distribution des dividendes.

Les mesures énoncées ont été dans l'ensemble bien mises en œuvre, en ceci qu'elles ont permis aux établissements de mieux communiquer facilement avec le superviseur et les ont aidés à faire face efficacement aux contraintes administratives nées des mesures prises par les Etats pour contenir la propagation de la pandémie, notamment le confinement ou l'instauration du télétravail.

2. Décision COBAC D-2020/104 du 30 juillet 2020

Elle découle des résultats obtenus d'une enquête sur l'évolution du portefeuille de crédits affectés par la pandémie et ont trait à l'adaptation du cadre réglementaire, à savoir :

- la suspension des seuils de reclassement d'une créance en souffrance restructurée ou rééchelonnée dans les encours sains. Dérogation applicable aux concours impactés par la Covid ;
- l'allongement de la durée, de 90 à 180 jours, pour le déclassement en douteux des concours impayés sur les crédits amortissables impactés par la pandémie ;
- l'identification des crédits impactés par la crise sanitaire par des attributs dans la rubrique crédits impayés le coronavirus ;
- la réduction du volant de conservation des fonds propres de 2,5% à 1,5% ;
- la suspension de toute distribution de dividende en 2020 et 2021.

Encadré 4 : Avantages du règlement n°01/20/CEMAC/UMAC/COBAC

Le Comité Ministériel de l'UMAC a adopté le 03 juillet 2020 le règlement n°01/20/CEMAC/UMAC/COBAC relatif à la protection des consommateurs des produits et services bancaires dans la CEMAC. Le texte fixe les règles garantissant la protection des consommateurs et l'accès aux produits et services bancaires dans la CEMAC. Sont considérés comme consommateurs des produits et services bancaires des personnes physiques qui, dans les contrats relevant de produits ou services bancaires, agissent à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de leur activité artisanale, agricole, industrielle, commerciale ou libérale.

Le texte accorde plusieurs avantages aux consommateurs des produits et services bancaires et comporte certaines obligations pour les établissements de crédit. Ils sont, entre autres :

- l'offre sans frais, dans la limite des opérations autorisées, du service bancaire minimum garanti aux consommateurs dont la liste sera dévoilée par la Commission Bancaire ;
- l'obligation pour les établissements assujettis de publier leurs conditions de banques applicables à la clientèle. La COBAC arrête, sur consultation de la BEAC, des Comités Nationaux, Economiques et Financiers et des associations professionnelles des établissements assujettis : i) la dénomination commune des opérations, produits, services et frais bancaires les plus fréquents et ii) les modèles de formats des conditions de grilles tarifaires ;
- le caractère transparent de l'information entre les établissements de crédit et les consommateurs. Ceux-ci doivent fournir des informations essentielles aux consommateurs sur leurs droits, obligations et risques encourus sur chaque produit ;
- Avant l'octroi d'un crédit, l'établissement assujetti doit consulter la centrale des incidents de paiement et la centrale récapitulative des risques bancaires. Ces diligences permettent d'appréhender le risque de contrepartie réel ;
- toute modification des conditions d'une convention en cours d'exécution entamée par un établissement est proposée au consommateur par écrit au plus tard un mois avant la date prévue pour sa prise d'effet ;
- l'obligation de protection des données financières des consommateurs par les établissements assujettis, en application du règlement n°03/18/CEMAC/UMAC relatif aux conditions d'exercice, de contrôle et de supervision de l'activité des bureaux d'information sur le crédit ;
- la possibilité d'un traitement efficient et gratuit des réclamations des consommateurs. De même, qu'il sera mis en place un mécanisme de médiation pour le règlement des litiges nés entre les établissements et les consommateurs, à l'occasion de la commercialisation ou de la fourniture des produits ou services bancaires ;
- la publication par la COBAC des pratiques commerciales déloyales et clauses usuelles appliquées ou susceptibles de l'être dans la sous-région et qui sont considérées comme abusives. Ainsi la COBAC assure le contrôle de conformité commerciales des établissements, le contrôle de conformité des contrats, produits et services, le contrôle de l'adéquation des règles, procédures et moyens mis en place, le contrôle du traitement des réclamations des consommateurs par les établissements et le contrôle du respect des règles déontologiques par les établissements ;
- en cas de manquement constaté, la COBAC peut infliger une sanction pécuniaire à l'établissement contrevenant ou à ses dirigeants sociaux. Est puni d'un emprisonnement de six mois à 2 ans et d'une amende de 100 000 à 1 000 000 de FCFA, ou de l'une de ces peines, tout dirigeant ou préposé d'un établissement assujetti qui fournit des informations erronées sur le prix, la qualité des technologies, produits ou services fournis à un consommateur. De même, il est puni d'un emprisonnement de six mois à cinq ans et d'une amende de 100 000 à 5 000 000 de FCFA, ou de l'une de ces de ces peines, tout dirigeant ou préposé d'un établissement assujetti qui, avec l'intention de porter atteinte aux droits, abuse de la faiblesse ou de l'ignorance d'un consommateur pour lui faire souscrire des engagements relatifs à un produit ou service bancaire (articles 49, et 50).

3.1.3. Etablissements financiers

Le système financier de la CEMAC compte neuf établissements financiers au 31 décembre 2020 (sept au Cameroun et deux en République Gabonaise), dont sept ont procédé régulièrement aux déclarations réglementaires.

3.1.3.1. Evolution de l'intermédiation financière

L'activité des établissements financiers s'est globalement améliorée en 2020. Le total agrégé des bilans s'est établi à 484,2 milliards de FCFA contre 457,4 milliards de FCFA en 2019, en progression de 5,9 %.

Tableau 17 : Evolution des principaux postes des bilans des établissements financiers (en millions de FCFA)

	2018	2019	2020
Dépôts de la clientèle⁸	51 089	55 360	58 699
Crédits bruts	307 715	305 631	314 336
Créances en souffrance	159 300	156 881	152 291
Provisions pour dépréciation des comptes de la clientèle	93 592	95 133	97 053
Crédits nets	214 123	210 498	217 283
Capitaux permanents	338 389	322 468	331 855
Valeurs immobilisées	34 655	34 839	39 059
Excédent / déficit de trésorerie	163 297	154 209	168 830
Total bilan	465 763	457 453	484 241

Source : SG-COBAC

Les dépôts de la clientèle se sont améliorés de 6,0 %, à 58,6 milliards de FCFA à fin 2020. Cette progression est portée par les établissements implantés au Cameroun (6,5 %) malgré le repli enregistré au Gabon (-5,3 %). Majoritairement issus du secteur privé (67,0 % du total des dépôts), les dépôts ont été, pour la plupart, constitués en garantie des lignes de financement.

Les crédits bruts à la clientèle se sont élevés à 314,3 milliards de FCFA, contre 305,6 milliards de FCFA, en hausse de 2,8 %. En particulier, le volume des crédits octroyés à l'administration publique a progressé de 1 milliard de FCFA en valeur absolue pour atteindre 19 milliards de FCFA. La qualité du portefeuille global s'est améliorée, les créances en souffrance ont reculé de 2,9 % à 152,3 milliards de FCFA.

⁸ Les établissements financiers ne peuvent recevoir des fonds du public à vue et à moins de deux ans de terme (article 11 du règlement COBAC R-2009/02/ portant fixation des catégories des établissements de crédit, de leur forme juridique et des activités autorisées).

3.1.3.2. Rentabilité des établissements financiers

Le produit net bancaire des établissements financiers s'est accru fortement entre 2019 et 2020, passant de 10,9 milliards de FCFA à 17,5 milliards de FCFA, et a été essentiellement porté par les établissements du Cameroun.

Tableau 18 : Profil des indicateurs de rentabilité des établissements financiers (en millions de FCFA)

CEMAC	2019	% PNB	2020	% PNF	Variation (en %)
Marge sur opérations de trésorerie	-2 440	-22	-1 513	-9	38,0
Marge sur opérations financières	-1 506	-14	-1 048	-6	-30,4
Marge sur opérations avec la clientèle	4 725	43	8 124	47	71,9
Marge sur opérations diverses	1 801	17	2 430	14	34,9
Marge sur opérations de crédit-bail	8 308	76	9 470	54	14,0
Produit net financier	10 888		17 463		60,4
Frais généraux	10 986		15 211		38,5
Résultat brut d'exploitation	13		6 499		49 892,3
Résultat courant	-1 786		10 293		-676,3
Résultat exceptionnel	241		-8 086		-3 455,2
Impôt sur le résultat	828		417		-49,6
Résultat net	-2 373		1 790		175,4
Coefficient net d'exploitation	100,9 %		87,1 %		
Rendement des actifs	-0,5 %		0,4 %		
Rentabilité des capitaux investis	-0,76 %		0,5 %		

Source : SG-COBAC

Il ressort du tableau ci-dessus que l'augmentation du PNB en 2020 résulte des marges tirées des opérations avec la clientèle et des opérations diverses et, dans une moindre mesure, des opérations de crédit-bail, suscitant un certain engouement du secteur au financement de l'économie. La croissance de l'activité a été plus que proportionnelle (60,4 %) comparée à l'augmentation des frais généraux (38,5 %) qui se sont stabilisés à un niveau permettant aux établissements financiers de la CEMAC d'extérioriser un résultat brut d'exploitation très satisfaisant. Traduisant la performance de ses composantes, le résultat net a plus que doublé pour se hisser à 1,8 milliard de FCFA en 2020, contre un résultat déficitaire un an auparavant.

3.1.4. Secteur de la microfinance

A fin 2020, le secteur de la microfinance de la CEMAC compte 12 réseaux en activité⁹. Le nombre d'EMF affiliés aux réseaux est passé de 358 à 371, soit une hausse de 3,0 %. Cette hausse démontre le poids important des réseaux dans le secteur, représentant environ 70 % du nombre d'établissements agréés et en activité.

Tableau 19 : Réseaux des EMF de la CEMAC en 2020

Réseaux	Affiliés agréés	Affiliés non agréés	Affiliés en difficulté
Cameroun (7)	285	81	94
CAMCCUL	189	40	58
U3C	6	0	0
MUCADEC	2	2	2
NOWEFOCH	8	8	8
MUFID	69	23	24
RECCU-CAM	6	5	n.d
RAIBOW	5	3	2
RCA (1) : CMCA	7	7	n.d
Congo (1) : MUCODEC	31	7	0
Tchad (4)	48	9	13
PARCEC-Moyen-Chari	25	6	n.d
UCEC- Guera	9	0	0
UCEC-Mayo-Kebbi	8	3	7
UCECIT-Tchad	6	0	6
Total	371	104	107

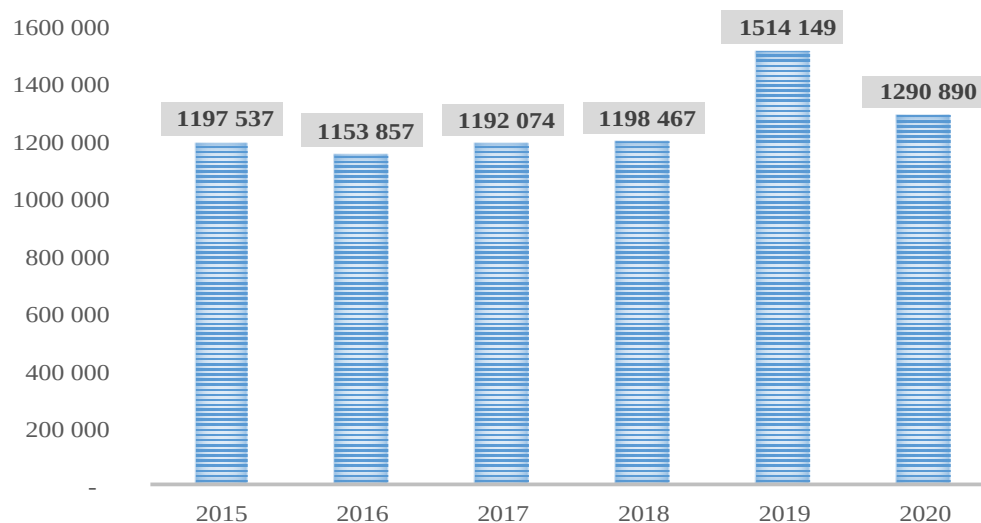
Source : SG-COBAC

3.1.4.1. Situation de l'intermédiation financière

Le total agrégé des bilans de l'ensemble des EMF a régressé de 14,7 % à 1 290,9 milliards de FCFA en 2020. Les dépôts collectés ont maintenu leurs tendances haussières entre 2018 et 2020 passant de 705,0 milliards de FCFA à 977,6 milliards de FCFA. Les ressources à vue ont augmenté de 19 %, à 841 milliards de FCFA tandis que les ressources à terme se sont accrues de 43 %, pour s'élever à 80 milliards de FCFA.

⁹ Le réseau est un ensemble d'établissements de microfinance animés par un même objectif et qui ont volontairement décidé, par une convention ou accord écrit, de se regrouper afin d'adopter une organisation et des règles de fonctionnement communes (article 34 du règlement n°01/17/CEMAC/UMAC/COBAC du 27 septembre 2017). Le réseau est constitué des EMF de première catégorie qui procèdent à la collecte de l'épargne de leurs membres, qu'ils emploient en opérations de crédit, exclusivement au profit de ceux-ci. Ce texte vise pour finalité la disparition des EMF indépendants au profit des réseaux à l'effet de préserver la solidité du secteur.

Graphique 10 : Evolution du bilan agrégé des EMF (en millions de FCFA)



Source : SG-COBAC

Parallèlement aux dépôts, les crédits bruts sont passés de 450,2 milliards de FCFA à 656,5 milliards de FCFA entre fin 2018 et fin 2020, soit une hausse de 45,8 %. Sur la même période, les créances en souffrance ont augmenté de 50 %, à 126,8 milliards de FCFA. Cette augmentation, de 33 % entre 2019 et 2020, est principalement induite par les effets de la pandémie du Covid-19. Les provisions pour dépréciation des comptes de la clientèle se sont élevées à 77,6 milliards de FCFA en décembre 2020, contre 65,4 milliards de FCFA en 2019 et 59,3 milliards de FCFA en 2018.

Encadré 5 : Conclusions de l'étude sur l'impact de la Covid-19 sur la qualité du portefeuille de crédits des EMF de la CEMAC

Les économies de la CEMAC ont amorcé l'année 2020 sur la manifestation perceptible des effets de la pandémie de Covid-19. Les mesures mises en place par les autorités politiques à savoir la fermeture des frontières et les restrictions sur certaines activités se sont négativement répercutées sur le système financier de la sous-région qui se remettait timidement de la chute des cours des matières premières. Dans un tel environnement, le Secrétariat Général de la COBAC a mené une étude visant à apprécier l'impact de ce choc sur le secteur de la microfinance de la CEMAC.

Pour ce faire, un modèle sur l'état des engagements a été adressé aux établissements et comprend les encours successifs de crédits à des arrêts comptables à renseigner. Les données utilisées découlent des arrêts des 31 décembre 2019, 31 mars 2020, 30 septembre 2020 et 31 décembre 2020. Sur l'échantillon constitué, la priorité a été accordée aux EMF de 2^e catégorie et aux organes faîtières des réseaux. Les données recueillies ont concerné 60 établissements, qui représentent 80 % du volume d'activité du secteur.

(En millions de FCFA)

	Décembre 2019	Mars 2020	Juin 2020	Septembre 2020
Créances en souffrance	101 750	108 651	119 307	115 722
Créances impayées	14 489	16 292	20 234	19 528
Créances immobilisées	11 641	11 336	10 544	10 899
Créances douteuses	75 620	81 023	88 529	85 295
Créances saines	463 500	459 384	447 095	472 808
Crédits bruts	565 250	568 035	566 402	588 530
Créances en souffrance/brutes	18,00%	19,13%	21,06%	19,66%
Créances impayées/souffrance	14,24%	15,00%	16,96%	16,88%
Créances immobilisées/souffrance.	11,44%	10,43%	8,84%	9,42%
Créances douteuses/souffrance	74,32%	75,57%	74,20%	74,31%

Source : SG-COBAC

Il ressort des résultats que les indicateurs de la qualité du portefeuille de crédits ont commencé à se détériorer à fin mars 2020, période au cours de laquelle les premiers effets de la pandémie ont été perceptibles.

A l'exception des créances immobilisées dont la progression a enregistré une évolution en dents de scie, les autres composantes des créances en souffrance (créances impayées et douteuses) se sont accrues entre décembre 2019 et juin 2020, puis se sont stabilisées jusqu'en septembre 2020. Cette tendance devrait se poursuivre jusqu'en fin décembre 2020.

L'encours des crédits directement impactés par la pandémie s'est élevé à 12,3 milliards de FCFA en décembre 2020.

Les résultats par branche d'activité ont montré que le commerce de gros et de détail (50,6 %), la production de services destinés à la collectivité, de services sociaux et de services personnels¹⁰ (15,1 %) et les bâtiments et travaux publics (8,3%) ont été les plus sinistrés au 31 décembre 2020. Les secteurs les moins impactés ont été les télécommunications, la restauration, les activités des institutions financières, les industries extractives, les transports et activités auxiliaires et l'hôtellerie.

Les EMF ont eu faiblement recours au mécanisme de restructuration en dépit de l'assouplissement réglementaire en la matière. Les secteurs d'activités ayant enregistré d'importante restructuration de crédit ont été le commerce de gros et détail, les bâtiments et travaux publics, la production de services destinés à la collectivité, de services

¹⁰ Il s'agit ici principalement des activités en lien avec l'éducation, notamment les universités, collèges et écoles.

sociaux et de services personnels, l'agriculture, l'élevage, la chasse et la pêche, les industries manufacturières, et dans une moindre mesure, le transport.

En conclusion, l'étude a révélé une baisse tendancielle des créances en souffrance des EMF depuis le mois de juin 2020, notamment celles impactées directement par la pandémie de Covid-19. Cette situation résulterait de l'application des mesures d'assouplissement réglementaires adoptées par la Commission Bancaire et l'expérience acquise progressivement par les dirigeants des EMF dans le suivi et la gestion des risques des secteurs impactés par cette pandémie.

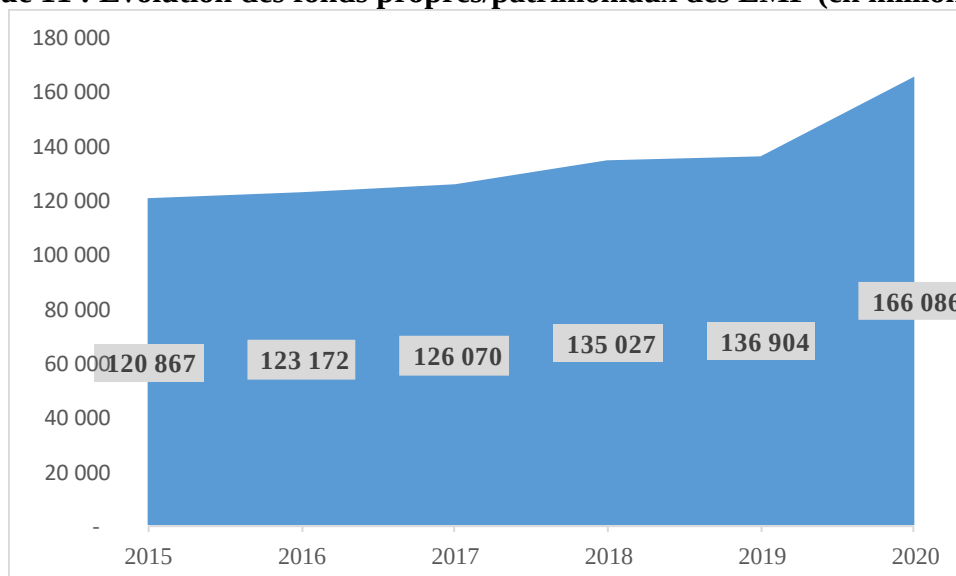
Sur la base de la tendance baissière de l'encours des engagements en souffrance des EMF observée sur les six derniers mois dans les pays de la CEMAC, notamment depuis l'adoption et l'application des mesures dérogatoires de la COBAC en juillet 2020, l'on pourrait raisonnablement anticiper la poursuite de cette tendance, avec une baisse progressive et continue des engagements en souffrance, en l'occurrence ceux impactés par le choc sanitaire.

La trésorerie des EMF de la CEMAC s'est renforcée davantage. Après une croissance de 13,1 % entre 2018 et 2019, la trésorerie s'est accrue de 4,1 % entre 2019 et 2020, passant de 427,2 milliards de FCFA à 444,8 milliards de FCFA. Le renforcement de la trésorerie est tributaire, d'une part, de la décision prise par plusieurs établissements de suspendre temporairement l'octroi de nouveaux crédits en faveur des secteurs touchés par la pandémie, et d'autre part, du ralentissement général des activités intervenu courant 2020 avec les différentes mesures prises par les Etats pour lutter contre la Covid-19.

3.1.4.2. Evolution de la situation prudentielle

Les fonds propres/patrimoniaux nets agrégés des EMF ont affiché une dynamique haussière sur trois années consécutives. L'amélioration de 55 % du niveau de cet agrégat entre fin 2019 et fin 2020 est imputable (i) aux modifications induites par la réforme réglementaire, avec l'obligation pour les établissements de la 2^e catégorie de disposer d'un capital minimum de 300 millions de FCFA, (ii) aux mesures d'assouplissement prudentielles objet de la décision COBAC D-2020/104 du 30 juillet 2020, notamment l'allongement de la durée prévue pour le déclassement en créances douteuses des concours impactés par la pandémie de Covid-19 et (iii) aux déclarations des fonds propres par plusieurs EMF dans le non-respect des dispositions réglementaires.

Graphique 11 : Evolution des fonds propres/patrimoniaux des EMF (en millions de FCFA)



Source : SG-COBAC

Sur la même période, plusieurs EMF n'ont pas respecté certaines normes prudentielles.

3.1.4.3. Rentabilité du secteur de la microfinance

Par rapport à l'année précédente où le secteur a réalisé un résultat net excédentaire de 4,8 milliards de FCFA, la déprime de l'activité enregistrée en 2020 a entraîné un résultat net déficitaire de 245 millions de FCFA. La contreperformance des EMF de la CEMAC à fin décembre 2020 s'explique par l'augmentation des provisions constituées en lien avec la détérioration de la qualité du portefeuille des crédits, caractérisée par une hausse des créances en souffrance de près 33 % entre 2019 et 2020, et par une hausse des charges d'exploitation, d'environ 42 % sur la période.

Le produit net financier de l'ensemble de la CEMAC s'est accru de 8,2 %, à 104,2 milliards de FCFA en 2020, et a été essentiellement tiré par la marge sur les opérations avec la clientèle (50 %), suivi des opérations diverses (31 %) et accessoires (15%). Les frais généraux ont atteint 99,0 milliards de FCFA à fin 2020, contre 91,6 milliards de FCFA un an plus tôt, soit une hausse de 7 %. Ils sont constitués principalement des charges générales d'exploitation (43 %) et des charges du personnel (42 %). La hausse modérée des charges d'exploitations (7 %) témoigne d'une certaine maîtrise des dépenses. Le coefficient net d'exploitation est demeuré élevé, avec un taux moyen de 81 % entre 2019 et 2020. Les dotations nettes aux amortissements et provisions sont passées de 15,9 à 20,5 milliards de FCFA entre 2019 et 2020. Ce niveau de dotation pourrait être sous-évalué en raison du non-respect par plusieurs EMF des règles de provisionnement des créances douteuses.

3.1.4. Autres institutions financières

Les autres institutions financières regroupent les sociétés d'assurance et les organismes de prévoyance sociale.

3.1.4.1. Sociétés d'assurance

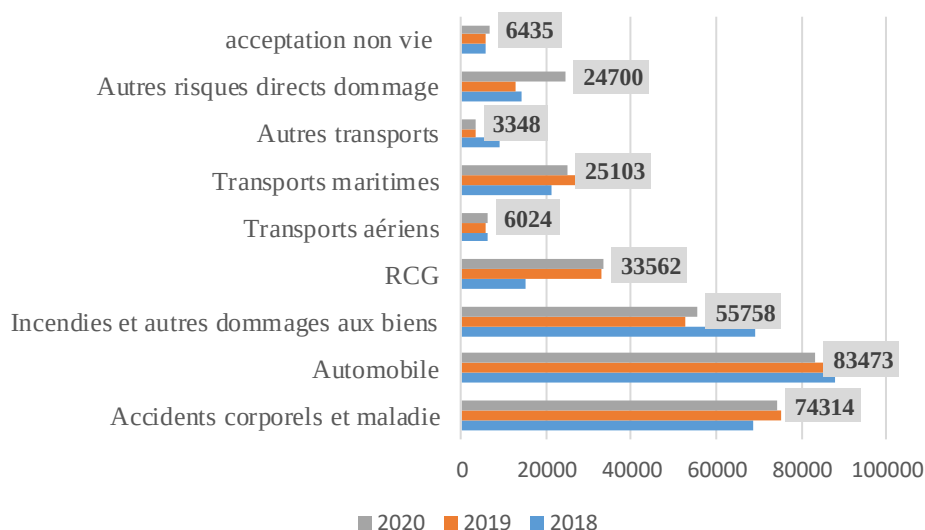
Le secteur des assurances de la CEMAC a poursuivi son expansion en 2020, comme le démontre la croissance des actifs de 5,5 % et du chiffre d'affaires de 0,5 %. Il est partagé entre les places du Cameroun (50,6 %), de la RCA (1,4 %), du Congo (14,9 %), du Gabon (25,4 %), de la Guinée Equatoriale (4,3 %) et du Tchad (3,4 %). L'activité demeure concentrée sur les sociétés non vie qui ont engrangées plus de 75 % du chiffre d'affaires.

Cependant, le secteur demeure peu profond, le cumul des actifs en assurance vie et non vie a représenté moins de 2 % du PIB de la CEMAC. La faible pénétration des assurances dans la sous-région et, partant, dans l'ensemble de la zone CIMA a conduit la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA) à initier plusieurs réformes, notamment le développement de la micro-assurance, la digitalisation du secteur et la mise en place, par règlement n° 003/CIMA/PCMA/PCE/2019, de l'assurance TAKAFUL. Cette dernière vise à atteindre les fortes communautés musulmanes dans l'espace CIMA en proposant des produits qui obéissent aux principes fondamentaux de l'islam.

3.1.4.1.1. Evolution des activités d'assurances non-vie

La production non vie, notamment les primes émises (chiffre d'affaires) dans la CEMAC a atteint 321,7 milliards de FCFA en 2020, contre 303,6 milliards de FCFA en 2019, en augmentation de 3,0 %. L'augmentation a été plus marquée dans les branches « autres risques direct dommage » (95,2 %), « acceptation non vie » (10,7 %), « transports aériens » (10,5 %) et « incendies et autres dommages aux biens » (6,5 %). Les branches fortement affectées par les mesures de restrictions de déplacement prises par les autorités politiques afin de limiter la propagation de la Covid-19 ont enregistré une baisse des primes émises (« transport maritimes », « autres transports » et « automobile »). Par ailleurs, les branches « automobile » (26,7 %), « accidents corporels et maladie » (23,8 %) et « autres risques direct dommage » (17,8 %) demeurent les principales pourvoyeuses des primes.

Graphique 12 : Evolution du chiffre d'affaires en assurance non vie par branche d'activité (en millions de FCFA)



Source : SG-CIMA

Les arriérés de primes sont revenus de 68,7 milliards de FCFA en 2019 à 67,0 milliards de FCFA en 2020, en raison du respect des dispositions de l'article 13 du code des assurances, stipulant que la prise d'effet d'un contrat est subordonnée au paiement de la prime par le souscripteur, et des circulaires rattachées dans certains marchés.

A la faveur de la morosité globale de l'activité économique dans un contexte d'incertitude liée à la sortie de la pandémie, les charges de sinistre ont légèrement baissé de 0,5 %, induisant une sinistralité de 35,1 % dans l'ensemble de la sous-région. Rapprochée aux marchés plus matures, cette sinistralité est encore faible et pourrait traduire une bonne sélection des risques mais reflète surtout un faible retour aux assurés et bénéficiaires de contrats. Des marges de progression importantes existent pour que les engagements pris par les assureurs soient entièrement respectés et que les assurés et bénéficiaires de contrats soient correctement indemnisés.

3.1.4.1.2. Evolution des activités d'assurances vie et capitalisation

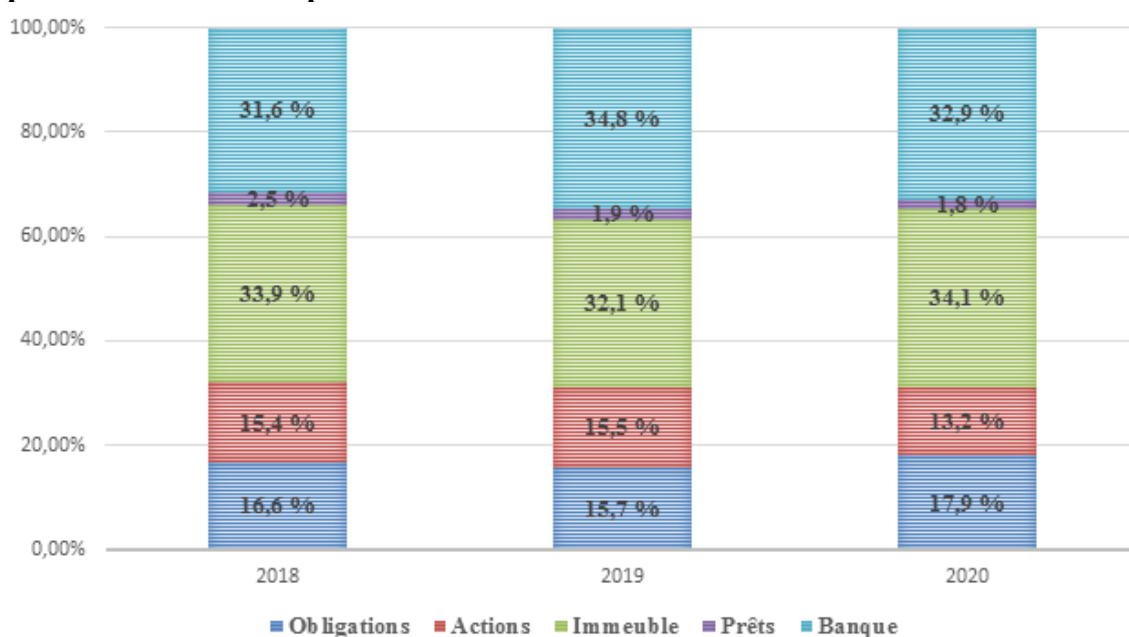
A fin 2020, la production en assurance vie et capitalisation a progressé de 3,6 %, malgré l'augmentation des arriérés de primes de 52,9 % (soit 13,1 % des primes). Par catégorie de souscription, les assurances collectives ont contribué à 51,4 % dans les émissions, contre 48,4 % pour les assurances individuelles. Le portefeuille des assurances individuelles est structurellement dominé par les sous-catégories « mixtes » (47,4 % en 2020) et « épargne » (41,0 %), tandis que les assurances collectives ont été essentiellement composées des sous-catégories « épargne » (55,1 %) et « contrat en cas de décès » (42,0 %).

Les charges de prestation et de provision se sont accrues de 5,4 % au 31 décembre 2020, représentant 75,3 % des primes émises de la période. En hausse de 5,4 %, la sinistralité s'est située à 75,3 % dans l'ensemble de la CEMAC sur la même période.

3.1.4.1.3. Rentabilité du secteur

En régression de 20,0 %, les produits financiers nets (PFN) ont représenté 1,8 % des placements effectués en 2020. Le portefeuille de placements des assureurs non vie reste structurellement concentré sur les biens immobiliers (34,1 %) et les dépôts bancaires (32,9 %).

Graphique 13 : Structure des placements en assurance non-vie



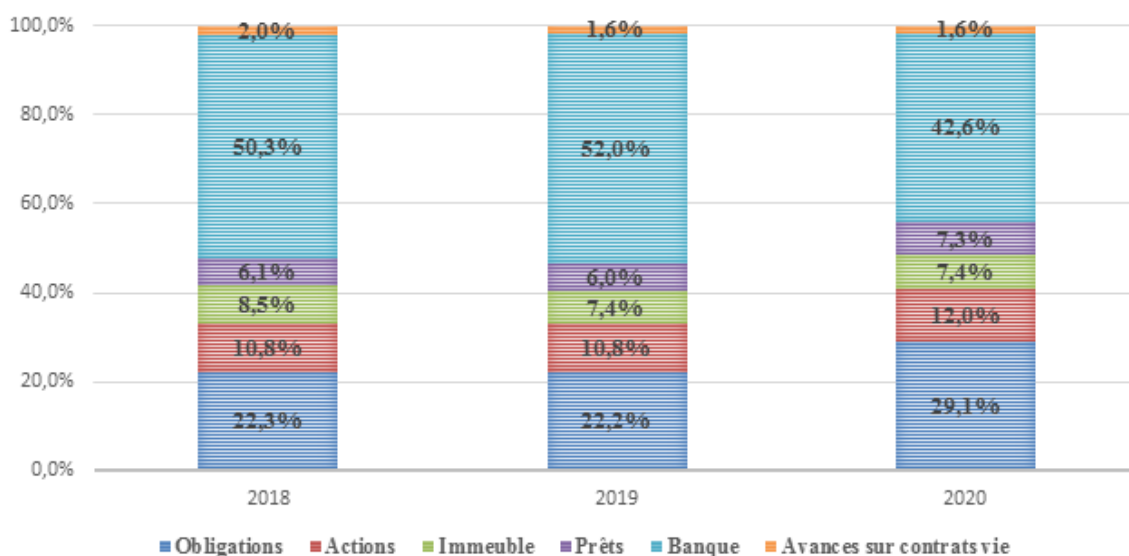
Source : SG-CIMA.

Les commissions sont passées de 38,3 milliards de FCFA en 2019 à 38,7 milliards de FCFA en 2020, alors que les autres charges nettes ont reculé de 0,7 % à 77,6 milliards de FCFA.

Les assureurs non vie ont réalisé un résultat net d'exploitation de 17,8 milliards de FCFA (soit 5,7 % du chiffre d'affaires) en 2020, en hausse de 13,4 % par rapport à l'année précédente où il se situait à 15,7 milliards de FCFA.

Pour un montant de 385,6 milliards de FCFA en 2020, les placements des sociétés vie et capitalisation ont généré 8,8 milliards de FCFA de produits financiers nets qui sont en progression de 7,5 % par rapport au niveau de 2019 (8,2 milliards de FCFA), principalement détenus sous la forme des dépôts bancaires (51,9 %) et des obligations (22,4 %). Le portefeuille des placements en assurance vie et capitalisation reste concentré sur les dépôts bancaires (42,6 %) et les obligations (29,1 %).

Graphique 14 : Structure des placements en assurance vie et capitalisation



Source : SG-CIMA.

Les commissions payées en assurance non vie ont baissé de 2,9 %. En revanche, les autres charges nettes se sont accrues de 1,9 %. Représentant 2,7 % du chiffre d'affaires en 2020, le résultat net d'exploitation a atteint 2,6 milliards de FCFA, en retrait de 8,4 % par rapport au montant de 2019.

La faible diversification des sources de placement des sociétés d'assurance implantées dans la CEMAC pourrait s'expliquer par l'absence d'une véritable politique de placement malgré l'existence des mesures incitatives prévues par la réglementation en vigueur. Toutefois, les avancées réalisées dans la dynamisation du nouveau marché financier sous régional pourraient offrir des opportunités de diversification du portefeuille d'investissement de ces assureurs.

3.1.4.1.4. Situation prudentielle

Pour un minimum de 100 %, le taux de couverture des engagements réglementés par les actifs admis de l'ensemble des sociétés d'assurance de la sous-région s'est élevé à 115,8 % en 2020, contre 112,5 % en 2019. Tout comme en 2019, la production non vie s'est bien comportée avec un taux de couverture atteignant 127,4 %, contre un taux de 107,1 % pour le sous-secteur vie et capitalisation.

Tableau 20 : Couverture des engagements réglementés (en millions de FCFA)

CEMAC	2019				2020			
	Engagements réglementés	Actifs admis	Couverture	Taux couverture	Engagements réglementés	Actifs admis	Couverture	Taux couverture
Non vie	287 777	338 094	50 317	117,5	273 688	348 769	75 081	127,4
Vie et capitalisation	341 175	369 304	28 129	108,2	368 569	394 939	26 370	107,1
Total	628 952	707 398	78 446	112,5	642 257	743 708	101 451	115,8

Source : SG-CIMA

Les compagnies d'assurance ont réalisé un excédent de marge en hausse de 17,2 %. Le taux de couverture de marge est passé de 308,4 % à 350,7 % entre 2019 et 2020. Les marges les plus importantes ont été réalisées par les sociétés non vie.

Tableau 21 : Marge de solvabilité (en millions de FCFA)

CEMAC	2019				2020			
	Marge disponible	Marge réglementaire	Surplus/déficit de marge	Taux couverture	Marge disponible	Marge réglementaire	Surplus/déficit de marge	Taux couverture
Non vie	145 935	46 371	99 567	314,7	163 656	43 727	119 929	374,3
Vie et capitalisation	44 729	15 461	29 268	289,3	47 486	16 476	31 010	288,2
Total	190 664	61 832	128 835	308,4	211 142	60 203	150 939	350,7

Source : SG-CIMA

Encadré 6 : Etat des lieux de l'augmentation du capital social des sociétés d'assurance

Le Conseil des Ministres de la CIMA a adopté, par règlement n°007/CIMA/PCMA/CE/2016, l'augmentation du capital social des sociétés anonymes et du fonds d'établissement des sociétés d'assurances mutuelles. Cette décision vise à (i) renforcer la solidité financière des compagnies d'assurances, (ii) réduire leur probabilité de défaut et (iii) opérer une consolidation du secteur. Les entreprises constituées sous forme de sociétés anonymes doivent justifier d'un capital social d'au moins 5 milliards. Pour ce faire, les sociétés en activité qui ont un capital social inférieur à ce minimum, disposent d'un délai de 3 ans pour porter leur capital à 3 milliards (2018) au moins et de 5 ans pour atteindre 5 milliards (2020). S'agissant des fonds d'établissements (fonds propres) des mutuelles, ils doivent atteindre au moins 2 milliards dans un délai de 3 ans (2018) et 3 milliards dans un délai de 5 ans (2020). Les diligences réalisées au titre de la mise en œuvre de cette décision à fin 2020 sont résumées dans le tableau ci-après :

Date	Organe	Faits marquants
8/4/2016	Conseil des Ministres	Règlement n°007/CIMA/PCMA/CE/2016 portant le capital social des SA de 1 à 5 milliards et le fonds d'établissement des mutuelles de 0,8 à 3 milliards.
28/4/2018	SG/CIMA	Règlement d'application n°01/R/CIMA/PCMA/SG/2018 fixant les obligations et les modalités de reporting sur le processus d'augmentation de capital.
3-21/6/2019	SG/CIMA	Contrôle sur place du processus d'augmentation de capital : 47 sociétés d'assurances sur 190 soit 24,7 % ne respectent pas le montant du capital social minimum.
17-19/7/2019	CRCA	Constat : 46 sociétés d'assurances sur 190 soit 24,1 % ne respectent pas le montant du capital social ou du fonds d'établissement minimum. Il s'agit de 35 sociétés sur 120, soit 29,2 %, en assurance non vie et 11 sociétés sur 70, soit 15,71 % en assurance vie.
10-12/3/2020	CRCA	Constat : 14 sociétés d'assurances sur 190 ne respectent pas la réglementation, soit 7,4 %. On dénombre une mutuelle, 5 sociétés vie sur 70, soit 7 %, et 9 sociétés dommages.
24-28/8/2020	CRCA	Constat : 07 sociétés ne respectent pas la réglementation (4 dans l'UEMOA et 3 dans la CEMAC).

Source : SG-CIMA

Du fait de difficultés rencontrées par quelques acteurs (environ 24%), la finalisation de la première phase d'augmentation s'est étirée sur plus d'une année par rapport à l'échéance initiale du 31 mai 2019. Les contraintes engendrées par la pandémie sur l'activité et les opportunités d'investissements du secteur, ont obligé le Conseil des Ministres à décider d'un report de 3 ans, échéant au 31 décembre 2024, de la seconde phase de l'augmentation de capital. Un règlement d'application sera pris, en remplacement du règlement d'application n°01/R/CIMA/PCMA/SG/2018, par le Secrétariat Général de la CIMA pour préciser les obligations et les modalités de reporting dans le cadre de la deuxième phase d'augmentation de capital.

Il convient de relever que les sociétés implantées au Tchad ont bénéficié d'un délai additionnel de 2 ans, échéant au 31/12/2023, pour se conformer à la première phase d'augmentation du capital. Dérogation assorties de certaines conditionnalités, notamment l'interdiction de distribution de dividendes.

En dépit des délais additionnels accordés par le législateur, la réforme a été dans l'ensemble un succès. Sur les 190 sociétés que compte l'espace CIMA, seulement sept sociétés ne sont pas parvenues à mettre leur capital social en conformité avec les dispositions réglementaires. Ces sociétés sont dans un processus de résolution mis en place par la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA) et qui pourrait aboutir à des opérations de transfert de portefeuille ou de retrait de la totalité des agréments.

3.1.4.2. Organismes de prévoyance sociale

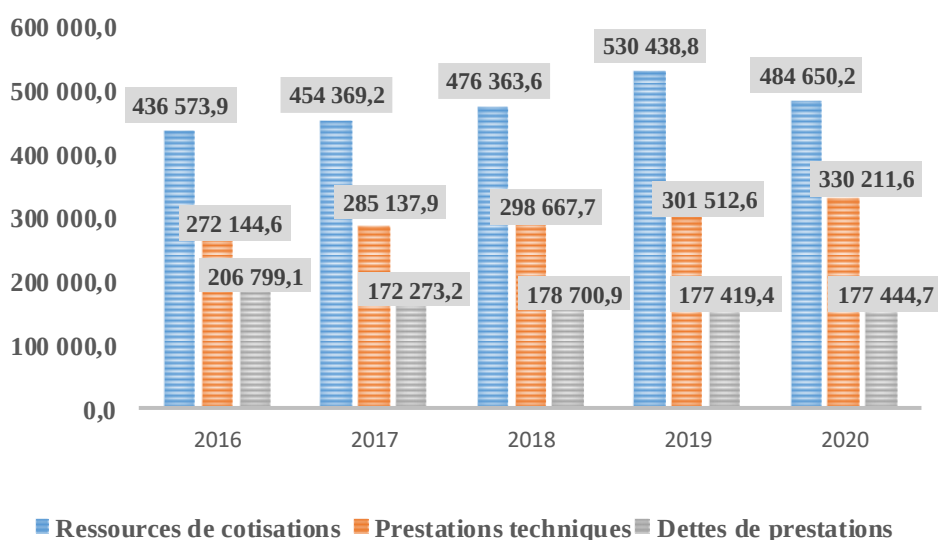
Le nombre d'organismes de prévoyance sociale (OPS) opérant dans le paysage financier de la CEMAC est resté à sept, à raison d'un par pays à l'exception du Gabon qui en compte deux. Six organismes gèrent le régime général des travailleurs du secteur privé et assimilé comprenant les branches des prestations familiales, des risques professionnels et d'assurance vieillesse, invalidité et décès. Un seul organisme gère le régime d'assurance maladie.

3.1.4.2.1. Evolution des activités

A fin 2020, le total de bilan des OPS de la CEMAC a atteint 1 887,5 milliards, environ 4 % du PIB, contre 1 774,6 milliards de FCFA à fin 2019, soit une augmentation de 6,4 %. En revanche, les ressources issues des cotisations collectées se sont repliées de 7,0 % pendant que les prestations servies se sont accrues de 7,3 %, et ont été essentiellement réalisées dans le cadre de la pension vieillesse invalidité décès, d'accidents du travail et maladies professionnelles, de prestations familiales et d'assurance maladie dont la couverture demeure embryonnaire. Les organismes de la CEMAC ont des dettes de prestations globalement élevées. Elles représentent en moyenne plus de 50 % des prestations servies.

Sur la même période, les organismes ont réalisé un résultat net d'exploitation en baisse de 47,1 %, impliquant un ratio de résultat net/ressources de cotisations de 7,8 %. En revanche, les réserves constituées se sont accrues de 5,8 %.

Graphique 15 : Evolution des ressources, prestations et dettes (en millions de FCFA)

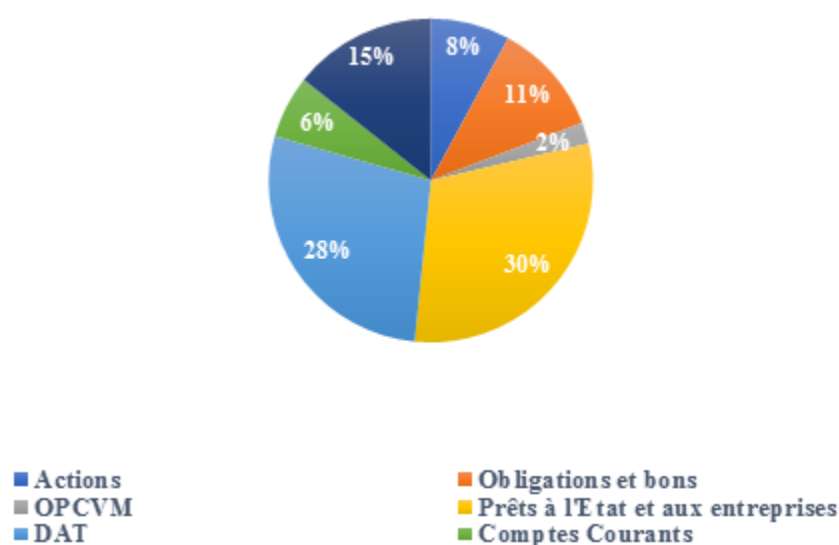


Source : CIPRES

3.1.4.2.2. Structure des investissements

Constitué majoritairement des prêts consentis aux Etats et entreprises (environ 35 %) ainsi que des dépôts à terme dans les banques et établissements financiers (de l'ordre de 30 %), ce qui traduit une faible diversification des investissements du secteur et une forte exposition sur les banques et le souverain, le portefeuille de placements des organismes de prévoyance sociale dans la CEMAC s'est établi à 659,3 milliards de FCFA, soit 67,9 % des capitaux propres et 34,9 % des actifs.

Graphique 16 : Allocation d'actifs des OPS de la CEMAC en 2020



Source : CIPRES

3.1.4.2.3. Solidité des organismes de prévoyance sociale

Le secteur des OPS de la sous-région a fait face aux problèmes de liquidité, de solvabilité et de gestion.

La liquidité des organismes s'est dégradée en 2020. Le ratio de trésorerie immédiate s'est situé à 53 %, contre 63 % en 2019. Il reste en dessous de la norme minimale de 100 %. Par conséquent, le niveau de liquidité est apparu insuffisant pour honorer les engagements à court terme.

Tableau 22 : Evolutions du ratio de trésorerie immédiate

Indicateur	2017	2018	2019	2020	Moyenne
Trésorerie du secteur de la prévoyance sociale /Dettes à court terme du secteur de la prévoyance sociale	58	56	63	53	54

Source : CIPRES

Quoi que faible, le niveau de capitalisation des régimes des OPS est en nette amélioration. Le ratio des capitaux propres sur les charges totales a atteint respectivement 1,7 %, 1,8 % et 2,1 % entre 2018, 2019 et 2020. En revanche, le ratio de charges administratives par rapport aux produits techniques n'est pas respecté, traduisant une augmentation continue des ressources allouées au financement des dépenses de fonctionnement.

3.2. Performance des infrastructures financières

L'année 2020 a été marquée par l'intégration du Trésor national de la République Centrafricaine dans les deux systèmes de paiement gérés par la BEAC en qualité de participant direct. Après la mise en production de la plateforme mobile interopérable, le GIMAC a procédé au lancement de la commercialisation des services mobiles interopérables. Afin d'accompagner les usagers des services financiers profondément affectés par les effets des mesures anti Covid-19, et en cohérence avec sa mission de préservation de la stabilité financière dans l'Union, la BEAC a invité les fournisseurs des services de paiement à réduire les coûts des transactions de monnaie électronique et de paiement digitaux dans la CEMAC. Nonobstant ces mutations importantes intervenues dans le paysage des infrastructures financières, les systèmes de paiement ont été confrontés aux préoccupations d'ordre opérationnel et juridique.

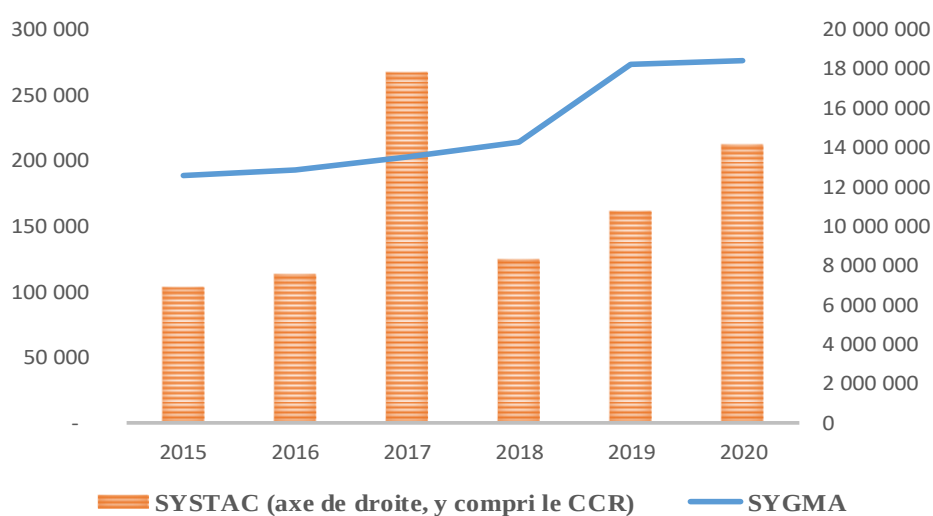
3.2.1. Systèmes de paiement gérés par la banque centrale

Au 31 décembre 2020, la place financière de la CEMAC compte 70 participants au Système de Gros Montants Automatisé (SYGMA) et 68 au Système de Télé compensation en Afrique Centrale (SYSTAC), incluant les Directions Nationales de la BEAC et les six Trésors nationaux. Le Trésor national de la République Centrafricaine a été le dernier à rejoindre les deux systèmes en tant que participant direct.

3.2.1.1. Evolution des opérations sur SYGMA et SYSTAC

Les systèmes ont globalement bien performé en 2020 en dépit du ralentissement des activités occasionnées par la crise sanitaire. Les opérations en volume, y compris celles du centre de compensation régionale (CCR), ont augmenté respectivement de 0,8 % et 30,8 % sur les plateformes SYGMA et SYSTAC, contre 27,9 % et 16,3 % un an auparavant.

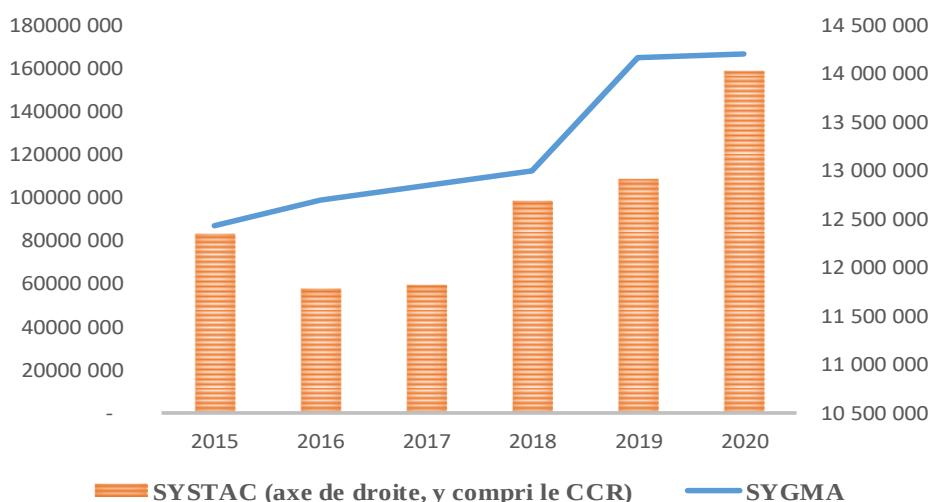
Graphique 17 : Evolution des opérations en volume sur SYGMA et SYSTAC



Source : BEAC

De même, les opérations en valeur ont progressé de 1,4 % à 167 362,8 milliards de FCFA sur SYGMA et de 8,7 % à 14 035,5 milliards de FCFA sur SYSTAC. La faible progression des opérations sur la plateforme SYGMA pourrait s'expliquer par la faible tenue des échanges internationaux résultant de la crise sanitaire dont les effets se sont faits ressentir via le dénouement des opérations de la sous-région avec le reste du monde.

Graphique 18 : Evolution en valeur des opérations sur SYGMA et SYSTAC (en millions de FCFA)



Source : BEAC

3.2.1.2. Surveillance et conformité des systèmes de paiement

La surveillance des systèmes de paiement vise principalement à s'assurer du respect par les assujettis des normes techniques, juridiques et fonctionnelles définies par le Référentiel de surveillance des systèmes de paiement endogènes et exogènes. La surveillance porte sur les systèmes dont la BEAC est gestionnaire (SYGMA et SYSTAC) et sur les systèmes dont elle est participante (SWIFT et infrastructures réseaux).

Les principales activités de surveillance ont concerné le contrôle sur pièces, réalisé sur la base des rapports mensuels d'exploitation fournis par les entités assujetties et le suivi des recommandations, ainsi que le contrôle sur place, conduit par un comité technique à l'occasion d'enquêtes périodiques et thématiques.

Encadré par les articles 18 à 20 de l'Instruction N°01/GR/2014 du 17 mars 2014 relative à la surveillance des systèmes de paiement dans la CEMAC, le contrôle sur pièces permet de suivre en permanence les conditions effectives de gestion, de fonctionnement et d'utilisation des systèmes de paiement. Ainsi, sur les soixante-huit participants identifiés en 2020, vingt-huit ont respecté l'obligation de transmission des reportings mensuels.

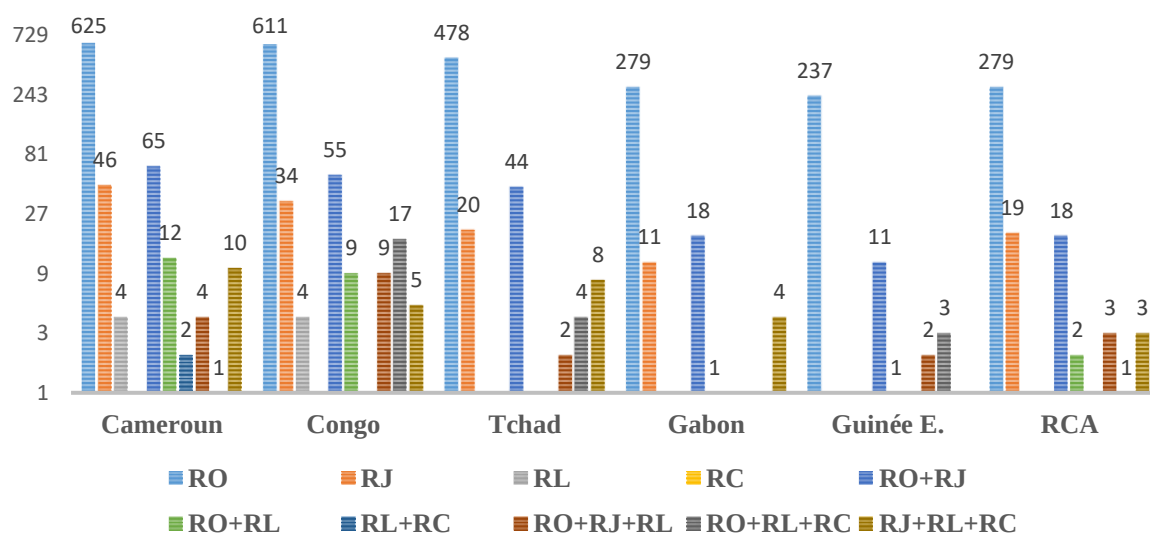
L'essentiel des incidents signalés ont concerné la plateforme SYSTAC (83 %), tandis que SYGMA, SWIFT et les réseaux n'ont généré que 17 % des incidents enregistrés. Plus de la moitié des incidents déclarés (70 %) n'ont pas été résolus.

Tableau 23 : Situation du contrôle sur pièces des systèmes

	Incident	En cours de résolution (en %)	Non résolus (en %)
SYSTAC	306	34	66
SYGMA	28	25	75
SWIFT	7	0	100
Réseaux	29	0	100
Total	370		

Source : BEAC

Tout comme le contrôle sur pièces, le contrôle sur place a couvert également les quatre systèmes. Il ressort de cette activité que le *risque opérationnel (RO)* est le plus répandu dans l'exploitation des systèmes de paiement, en rapport avec les dysfonctionnements des systèmes, la vétusté des liaisons et des équipements réseaux et le manque de formation des utilisateurs. Le niveau de criticité sensible a prédominé dans l'ensemble, mais n'épargne pas la survenance d'une crise systémique si aucune mesure préventive n'est envisagée.

Graphique 19 : Incidents relevés à l'issue du contrôle sur place

Source : BEAC

Il a été identifié à côté de ce risque, le risque juridique (RJ), le risque de liquidité (RL) et le risque de crédit (RC) avec des niveaux de criticité sensible. Le risque juridique découle principalement du non-respect des délais d'exécution et de l'absence des preuves du dénouement des opérations. Les deux autres risques ont été presque inexistantes en raison de l'existence des dispositifs et mécanismes de recours en cas de liquidité insuffisante lors du dénouement de la compensation, à travers le marché monétaire et les contrôles intégrés dans les systèmes de paiement.

Tableau 24 : Evolution du risque opérationnel par pays en 2020

	Critique	Majeur	Sensible	Faible	Total
Cameroun	14	122	374	115	625
RCA	39	96	386	90	611
Congo	5	67	282	124	478
Gabon	5	55	175	44	279
Guinée Equatoriale	2	46	142	47	237
Tchad	5	41	174	59	279
Total	70	427	1 533	479	2 509

Source : BEAC

S'agissant du volet conformité des systèmes de paiement, le taux est en amélioration continue à 67,33 % en 2020 même s'il demeure en deçà de l'exigence minimum de 80 %.

3.2.1.3. Situation de la Centrale des incidents de paiement

La Centrale des Incidents de Paiement (CIP) est un dispositif de prévention et gestion des incidents de paiement dans la CEMAC. Elle est l'émanation du règlement n°02/03/CEMAC/CM du 28 mars 2013 relatif aux systèmes, moyens et incidents de paiement. La CIP dispose de deux composantes : une composante de recueil et de centralisation des informations et une composante de diffusion externe vers les établissements de crédit, commerçants et autres acteurs porteurs/bénéficiaires des instruments de paiement.

A fin 2020, les actions menées en vue du renforcement de la performance de la CIP ont concerné, entre autres :

- le paramétrage des nouvelles fonctionnalités de la solution CIP ;
- la collecte des statistiques auprès des opérateurs de télécommunication afin de définir la stratégie d' enrôlement la plus adaptée à la population du Mobile Money avec le matériel d' enrôlement le plus adéquat ;
- le lancement de l' appel d' offres pour la sélection d' un consultant pour l' assistance dans la campagne d' information et de sensibilisation sur la CIP ;
- l' échange avec les agences et autorités de régulation des Télécommunications en zone CEMAC pour la mise en place d' un système de communication dans la CEMAC pour la CIP, les modalités de définition d' un numéro court d' appel et code USSD uniques et les modalités de coopération entre la BEAC et les ART pour la régulation de la monnaie électronique.

3.2.2. Moyens de paiement

Les moyens de paiement dans la CEMAC traitent des opérations liées à la monétique et aux services de paiement électronique¹¹.

3.2.2.1. Monétique

Après la mise en production de la plateforme mobile interopérable et le démarrage de la phase pilote en 2019, le Groupement Interbancaire et Monétique de l'Afrique Centrale (GIMAC) a finalisé la phase pilote de la monétique intégrale et a procédé au lancement, le 10 juillet 2020, de la commercialisation des services mobiles interopérables.

A la suite de la mise en œuvre de la monétique intégrale carte, mobile, transfert d'argent, l'activité monétique a connu une forte évolution en 2020 de 234 % des transactions traitées en nombre, à 3 millions, et de 188 % des transactions en valeur, à 136 milliards de FCFA. L'activité mobile interopérable a représenté 1,3 million de transactions pour une valeur de 35 milliards de FCFA. Ces chiffres connaîtront sans nul doute une augmentation marquée avec l'intégration en cours de tous les opérateurs mobiles et bancaires.

A la faveur du déversement des cartes internationales et de la migration des cartes privatives en carte GIMAC, le nombre de transactions est passé de 255 000 en 2019 à 544 647 en 2020, soit une progression de plus de 200 %. Le GIMAC traite aussi bien les opérations de demande de solde que celles de retrait et de paiement TPE.

Le réseau GIMAC comprend à la fin de l'année 2020, 51 établissements de crédit et de microfinance ayant une activité monétique, 2,7 millions de cartes émises, 1726 guichets automatiques de banque et 2847 terminaux de paiement électroniques sur les cinq réseaux monétiques permettant d'effectuer les transactions nationales (privatif), régionales (dans la CEMAC) et internationales (hors CEMAC), les réseaux GIMAC, Visa et UPI ont maintenu leurs progressions. Le recul des cartes privatives de 1,5 % est imputable à l'application de l'Instruction n°01/GR/2018 sur le volet migration des cartes privatives en cartes GIMAC.

Tableau 25 : Evolution des opérations sur les réseaux GIMAC

Réseaux	Déc-2019 (1)	Mars-2020 (2)	Déc-2020 (3)	Variation (3 et 1)
Privative	760 390	823 568	749 347	-1,5 %
GIMAC	279 439	285 637	466 632	67,0 %
Visa	655 703	927 907	1 208 061	84,2 %
Mastercard	271 866	137 209	259 116	-4,7 %
UPI	11 004	15 382	17 659	60,5 %
Total	1 978 402	2 189 703	2 700 815	36,5 %

Source : GIMAC

Le nombre de terminaux d'acceptation s'est accru de 1,5 %, passant de 4 029 unités en 2019 à 4 090 unités en 2020, et comprend les guichets automatiques de banque et les terminaux de paiement électronique.

¹¹ Cette configuration va évoluer avec le nouveau règlement sur les services de paiement.

3.2.2.2. Services de paiement électronique

L'exercice de l'activité de paiement est encadré par le Règlement CEMAC N°04/18/CEMAC/UMAC/CM/COBAC du 21 décembre 2018 relatif aux services de paiement dans la CEMAC. Ce Règlement fixe notamment les conditions d'exercice de l'activité et les compétences des autorités de régulation.

Au niveau de l'offre, le nombre de prestataires de services de paiement n'a pas évolué, alors que les services ont connu de nouvelles fonctionnalités, notamment la réception des fonds depuis l'étranger et l'interopérabilité intégrale.

S'agissant de l'accès aux services, le nombre de comptes de paiement de monnaie électronique dans la CEMAC est ressorti à 30,1 millions en 2020, contre 24,7 millions en 2019, en hausse de 21,8 %. De même, le nombre global de points de services a progressé de 40,95% pour s'établir à 223 006 à fin 2020, contre 158 200 à fin 2019¹².

Relevant des utilisations, les transactions ont progressé de 38,3 %, pour se fixer à 1,1 milliard en volume contre 0,8 milliard en 2019. Près de 3 millions d'opérations en moyenne ont été quotidiennement traitées en 2020 par l'ensemble des plateformes de paiement de monnaie électronique de la sous-région, après 2,18 millions en 2019. En valeur, les flux ont augmenté de 30,8 %, passant de 11 335,9 à 14 882,3 milliards de FCFA entre 2019 et 2020. La valeur moyenne journalière des transactions s'est accrue de 31,0 %.

En revanche, le taux d'activité a légèrement diminué revenant de 40,0 % en 2019 à 39,5 % en 2020, ceci en parallèle avec le nombre d'utilisateurs actifs qui est passé de 9,9 millions en 2019 à 11,9 millions en 2020. En effet, les prestataires de services de paiement ont été moins dynamiques en matière d'éducation financière.

Tout comme les autres activités, les services de paiement ont été impactés négativement par les effets de la pandémie de Covid-19. Les restrictions faites dans certaines activités vectrices de la propagation de la pandémie se sont traduites par une baisse des activités des services de paiement.

Dans ce contexte, le Comité de Politique Monétaire de la BEAC a invité les fournisseurs des services de paiement à baisser les coûts des transactions de monnaie électronique et de paiement digitaux dans la CEMAC. C'est ainsi que plusieurs banques et opérateurs de mobile money ont rendu certaines transactions gratuites, notamment les transferts d'argent et les paiements de facture d'eau et d'électricité. La tarification des services a été rétablie dès juin 2020, même si certains services sont demeurés gratuits depuis le choc sanitaire.

¹² Ce nombre est basé sur la déclaration globale des acteurs, tenant compte de tous les partenariats avec les points multiservices.

4. ARTICLE THEMATIQUE « CYCLE CONJONCTUREL ET CYCLE FINANCIER DANS UNE UNION MONETAIRE : QUELS ENSEIGNEMENTS POUR LA CEMAC »

« La Banque des Etats de l'Afrique Centrale n'entend apporter aucune approbation ni désapprobation aux opinions émises dans ces articles ; elles doivent être considérées comme propres à leurs auteurs »

Existe-t-il un arbitrage entre concurrence et stabilité du secteur bancaire de la CEMAC¹³ ?¹⁴

Désiré AVOM¹⁵

Bruno Emmanuel ONGO NKOA¹⁶

Moustapha MBOHOU MAMA¹⁷

Résumé

Cette étude examine empiriquement l'impact de la concurrence bancaire sur la stabilité du secteur bancaire de la CEMAC. Les données individuelles de 49 banques ont été utilisées sur la période 1993-2019, et la statistique H de Panzar-Rosse a été considérée comme mesure de la concurrence bancaire. Il est démontré que la concurrence a un impact négatif et non linéaire sur la stabilité bancaire dans la CEMAC, ce qui corrobore l'hypothèse de la « competition-fragility view ». L'intensification de la concurrence sur le marché bancaire dans la CEMAC inciterait donc les banques à s'engager davantage dans des activités et opérations plus risquées, dégradant par conséquent la qualité de leur portefeuille tout en renforçant leurs vulnérabilités. Ces résultats restent robustes aux changements d'indicateurs de stabilité bancaire.

Mots clés : CEMAC, concurrence bancaire, créances douteuses, qualité de portefeuilles, risque systémique, stabilité bancaire, statistique de Panzar-Rosse, panel.

Abstract

This study empirically examines the impact of banking competition on banking sector stability in CEMAC. Base on a panel of 49 banks over the period 1993-2019, and by considering the Panzar-Rosse H statistic as a measure of banking competition, we show that competition has a negative and non-linear impact on banking stability in the CEMAC, thus corroborating the hypothesis of the “competition-fragility view”. This result suggests that the intensification of competition in the banking market in the CEMAC encourages banks to engage more in riskier activities and operations, degrading the quality of their portfolios and ultimately reinforcing their vulnerabilities. The results are robust to various sensitivity analysis.

Keywords: CEMAC, banking competition, bad debts, portfolio quality, systemic risk, banking sector stability, Panzar-Rosse model, panel.

JEL Codes : C23, D40, E44, G21.

¹³ Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) est composée de six pays : Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Équatoriale, République centrafricaine et Tchad. Créée en 1994, la CEMAC, qui a remplacé l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC), regroupe deux institutions : l'Union monétaire de l'Afrique centrale (UMAC) et l'Union économique de l'Afrique centrale (UEAC)

¹⁴ Les auteurs tiennent à remercier très sincèrement les deux référés anonymes de la Revue de la Stabilité Financière en Afrique Centrale pour leurs commentaires et observations qui ont amélioré substantiellement cette version. Toutefois, nous restons entièrement responsables des erreurs et omissions qui peuvent encore subsister dans le texte.

¹⁵ Université de Yaoundé II-SOA, davom99@gmail.com, auteur correspondant

¹⁶ Université de Dschang, ongoema@yahoo.fr

¹⁷ Fond Monétaire International, Mbohoul2019@gmail.com

Introduction

La concurrence bancaire, à la suite de la libéralisation financière des années 1990, est citée parmi les causes principales des crises bancaires en Afrique en général et dans la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) en particulier. En effet, les crises bancaires des années 1980 ont été le point de réformes profondes permettant de mettre sur pied de meilleurs politiques visant à garantir la stabilité du secteur bancaire (Binici et Ganioglu, 2020 ; Sarpong-Kumankoma et al., 2020). Les justifications des crises bancaires sont très hétérogènes et recouvrent différents champs d'analyse tant microéconomique que macroéconomique. Au plan microéconomique, la pensée dominante souligne le surendettement des agents, les systèmes de rémunération et les innovations financières comme des éléments probants en mesure d'expliquer la propension des agents à alimenter ces bulles et à prendre des risques excessifs à l'origine des crises récentes (Leroy, 2017). Au plan macroéconomique, des facteurs tels que les déséquilibres macroéconomiques globaux ayant été à l'origine de la crise asiatique ou à la faiblesse des taux d'intérêt aux États-Unis sont souvent cités comme des facteurs explicatifs des bulles sur les marchés immobiliers et financiers. Dans le cas spécifique de la CEMAC, Avom et Eyeffa Ekomo (2007), retiennent que la forte présence de l'État dans l'organisation et surtout le fonctionnement du système bancaire de la CEMAC demeure entre autres le déclencheur majeur de la crise bancaire de cette période. A titre d'illustration, l'influence de l'État s'est observée dans l'administration des taux d'intérêt pratiqués par les banques, l'allocation sectorielle de crédits vers des secteurs jugés prioritaires et la forte présence des administrations publiques dans la structure du capital des banques¹⁸.

Outre ces différents facteurs, l'évolution de la structure du marché bancaire et, de manière plus spécifique, la concurrence bancaire a également été présentée comme un facteur déterminant de l'instabilité bancaire et financière. Sur ce dernier point, il existe un débat animé en économie bancaire concernant les effets de la concurrence sur la stabilité bancaire (Berger et al., 2008). Cette littérature considère deux courants majeurs qui s'affronte sur la nature des répercussions que les changements dans la structure du marché bancaire, notamment sur le degré de concurrence, peuvent avoir sur la stabilité bancaire : le courant traditionnel ou « *competition-fragility view* », pour lequel la concurrence bancaire est perçue comme un facteur exacerbant les vulnérabilités du système bancaire, et le courant moderne de la « *competition-stability view* », qui défend l'effet stabilisateur de la concurrence dans le secteur bancaire.

Pour le courant traditionnel, l'intensification de la concurrence bancaire favorise la compétition entre les banques et, érode leur pouvoir de marché (Demsetz et al., 1996 ; Carletti et Hartmann, 2003). La concurrence bancaire réduit les marges bénéficiaires en induisant *in fine* une baisse des profits. Afin de compenser la baisse des profits provoquée par une compétition accrue, les banques sont alors incitées à prendre plus de risques pour augmenter leurs rendements, ce qui provoque un accroissement des risques bancaires pouvant remettre en cause la solvabilité des banques et aboutir à des faillites ou à une crise systémique. De même, la baisse des profits des banques dans un contexte de concurrence accrue prive celles-ci d'un « *coussin de capital* » pouvant être mobilisé pour l'absorption des pertes en cas d'éventuels chocs sur leurs portefeuilles.

Plus récemment, le courant de la « *competition-stability view* », initié par Allen et Gale (2000, 2004) et Boyd et De Nicoló (2005), soutient l'effet stabilisateur de la concurrence dans le

¹⁸ Lire Avom et Eyeffa Ekomo (2007) pour des détails chiffres de la présence de l'Etat dans la structure bancaire dans la CEMAC.

secteur bancaire. Ces auteurs montrent que l'existence des pouvoirs de marché accrus, qui permettraient aux banques de fixer des taux débiteurs élevés, peut exacerber leurs vulnérabilités. Ainsi, des taux d'intérêts élevés appliqués aux crédits rendent plus difficile le remboursement des prêts et incitent les prêteurs à adopter des comportements d'aléa moral en se tournant vers des projets plus risqués.

En analysant les systèmes bancaires des pays membres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) au cours des deux dernières décennies, on observe d'importantes mutations structurelles qui ont fondamentalement modelé leur paysage et affecté le degré de concurrence dans le secteur bancaire (Avom et Eyeffa Ekomo, 2007). En effet, à la faveur des mesures de libéralisation financière mises en œuvre au début des années 90, la part du secteur public dans l'actionnariat des banques de la CEMAC, est passée de 58 % en 1985, à 18 % en 2005, au profit du secteur privé dont la part s'est progressivement consolidée en passant de 45 % en 1980 à près de 82 % en 2005. De nos jours, la part des Etats dans l'actionnariat bancaire demeure faible et tourne au tour de 49% (Bikai et al., 2021). La libéralisation financière dans la CEMAC s'est également traduite par la suppression des mesures d'encadrement sectoriel des crédits, l'institution du marché monétaire en 1994 et la libéralisation des taux débiteurs et créditeurs pratiqués par les banques.

Les deux dernières décennies ont également été marquées par une expansion du secteur bancaire de la CEMAC. Entre 2000 et 2019, le nombre d'établissements de crédit agréés en activité dans la CEMAC a presque doublé, passant de 34 à 59 établissements. Les groupes bancaires panafricains ont connu une nette expansion. En effet, l'émergence des banques panafricaines à partir des années 2000 s'est traduite par une perte significative des parts de marché des banques à capitaux occidentaux et une réduction de la concentration des activités dans le système bancaire. A titre d'illustration, les banques à capitaux français qui détenaient près de 50 % des parts de marché dans la CEMAC en 2004, ne possèdent plus que 21 % en 2017. Le degré de concentration des activités du système bancaire, mesuré par l'indice de Herfindahl-Hirschman (HHI) sur le total des actifs, a été réduit de moitié sur la période 1993-2019, passant d'une moyenne de 4 200 en 1993 à 2 200 en 2019. En outre, l'étroitesse du marché bancaire dans la CEMAC, en raison d'un faible niveau de bancarisation estimé à 15 % a également incité de nouveaux acteurs du système bancaire à mettre en œuvre des stratégies agressives de conquête des clients (Ongo Nkoa, 2018). Ces banques ont également su tirer profit des opportunités de la digitalisation financière pour proposer des services innovants à leur clientèle.

Parallèlement, bien que n'ayant enregistré aucune crise majeure au cours des dernières décennies, le marché bancaire de la CEMAC connaît une augmentation de l'exposition moyenne des banques au risque de crédit. En effet, l'examen de la dynamique des marchés bancaires dans la CEMAC montre que l'exposition moyenne au risque de crédit des banques, mesurée par le ratio de l'encours des crédits sur le total des actifs, s'est globalement orientée à la hausse depuis le début des années 2000, en s'établissant en moyenne autour de 0,6 sur la période 2002-2019, contre une moyenne de 0,5 sur la période 1985-2001. Cet accroissement de l'exposition moyenne au risque de crédit, au demeurant inhérent à l'expansion de l'offre de crédits¹⁹ laisse entrevoir une augmentation de la prise des risques par les banques dans la CEMAC. De telles évolutions croisées, qui mettent en exergue d'un côté une intensification

¹⁹ L'encours de crédits s'est accru en moyenne de 8,5 % par an sur la période 1993-2019, en passant d'environ 850 milliards de FCFA à la fin de l'année de 1993 à près de 8 000 milliards de FCFA à la fin de l'année 2019, tandis que le ratio des crédits à l'économie sur le PIB a quasiment doublé sur la même période en passant d'environ 8% à un peu plus de 15 %.

de la concurrence dans le secteur bancaire à la suite des mesures de libéralisation financière, et de l'autre côté, un renforcement de l'intermédiation financière conjuguée à un accroissement de l'exposition au risque de crédit, suscitent des interrogations quant à l'impact de la concurrence sur la stabilité bancaire et la transmission de la politique monétaire dans la CEMAC.

Le présent article vise principalement à évaluer empiriquement l'impact de la concurrence bancaire sur la stabilité du système bancaire dans la CEMAC. L'article s'appuie sur une caractérisation du degré de concurrence bancaire dans la CEMAC à partir de l'approche de Panzar-Rosse (1987). Nous mettons aussi en évidence les différentes dimensions de la stabilité bancaire discutée dans la littérature existante.

Cette étude présente un intérêt qui peut être décliné sur deux plans : académique et en matière de politique économique. Sur le plan académique, ses résultats contribueront à alimenter le débat théorique et empirique sur le lien entre la concurrence et la stabilité bancaire, notamment dans le contexte des systèmes bancaires en développement et particulièrement d'une union monétaire faiblement intégrée. Sur le plan de la politique économique, en clarifiant le lien entre la concurrence et la stabilité bancaire dans la CEMAC, cette étude fournit des éléments d'information qui permettraient d'améliorer le dispositif macro prudentiel et l'orientation du cadre de supervision prudentielle. Elle prend ainsi en compte les enjeux liés aux mutations structurelles du marché bancaire et à un éventuel *trade-off* entre la promotion de la concurrence bancaire et le maintien de la stabilité financière.

La suite de l'article s'articule autour de trois sections. La première section fait une analyse de l'évolution de la concurrence bancaire dans la CEMAC, à travers une estimation de la statistique H de Panzar-Rosse. La deuxième section présente l'approche méthodologique retenue pour l'évidence empirique de l'impact de la concurrence sur la stabilité bancaire dans la CEMAC et analyse les principaux résultats. La troisième section présente et analyse la robustesse des résultats. L'article s'achève par conclusion et suggère également des recommandations de politique économique.

1. La concurrence dans le secteur bancaire de la CEMAC : une analyse par l'approche de Panzar-Rosse

Deux approches sont régulièrement utilisées dans la littérature pour mesurer le degré de concurrence dans le secteur bancaire. La première, qualifiée de structurelle, découle du paradigme Structure-Comportement-Performance (SCP) initié par les travaux fondateurs de Bain (1959), et qui postule une corrélation positive entre la concentration du secteur et le pouvoir de marché. La seconde, dite non structurelle, développée dans le cadre de la Nouvelle Théorie de l'Organisation Industrielle, évalue la concurrence sans faire référence à une information explicite sur la structure de marché. Selon cette approche, les barrières à l'entrée et à la sortie sont en mesure d'affecter le comportement des entreprises indépendamment de leur nombre sur le marché. Elle englobe notamment les modèles de Panzar et Rosse (1987).

Dans le cadre de cette étude, nous mesurons le degré de concurrence à travers le modèle de Panzar et Rosse (1987). Il mesure le degré de concurrence par l'élasticité du revenu par rapport au prix des facteurs de production. Cette approche, largement utilisée dans la littérature (De-Ramon et Straughan, 2016 ; Leroy, 2017), est très appropriée en cas de disponibilité de données individuelles sur les revenus et les prix des facteurs de production.

Par ailleurs, à la différence des approches de Lerner et Boone, le modèle de Panzar-Rosse reste globalement robuste en présence d'un échantillon de petite taille.

1.1. Spécification du modèle de Panzar-Rosse

Pour la mesure du degré de concurrence bancaire dans la CEMAC, nous utilisons la spécification du modèle de Panzar-Rosse (1987) issue des travaux de Goddaard et Wilson (2009) et Léon (2014) :

$$\ln(R_{it}) = \alpha \ln(R_{it-1}) + \sum_{k=1}^K \sum_{t=1}^T \gamma_{k,t} D_t \ln(W_{k,it}) + \sum_{q=1}^Q \beta_q \ln(Z_{q,it}) + \sum_{t=1}^T \delta_t D_t + \varepsilon_{it} \quad (1.8)$$

Où, R_{it} est le revenu global de la banque i à la période t ,
 $W_{k,it}$ est le vecteur des prix des facteurs de production ; $Z_{q,it}$ est le vecteur des variables de contrôle, qui déterminent le revenu des banques ; D_t est la variable temporelle dummy.

Cette spécification du modèle permet d'évaluer le niveau de concurrence de manière dynamique, tout en tenant compte de l'inertie qui caractérise cette évolution. A partir de cette expression du revenu en fonction des prix des facteurs de production, Panzar et Rosse (1987) mesurent le degré de concurrence par l'élasticité du revenu par rapport aux prix des facteurs de production, définie par la statistique H de Panzar-Rosse, obtenue en faisant la somme des élasticités prix des facteurs de production, soit :

$$H_t = \sum_{k=1}^K \gamma_{k,t}.$$

1.2. Variables et estimation du modèle sur données bancaires de la CEMAC

Dans la spécification finale du modèle de Panzar-Rosse retenue dans cette étude, la variable expliquée R_{it} , représentant le revenu global, est approximée par le produit global d'exploitation bancaire qui inclut aussi bien les revenus d'intérêts liés aux opérations de crédit avec la clientèle que les produits bancaires divers.

En cohérence avec les approches couramment développées dans la littérature (Benazzi et Rouiessi, 2017), trois principaux facteurs de production sont retenus pour l'estimation de la fonction de revenu bancaire :

- les ressources bancaires, dont le prix moyen est approximé par le ratio de la somme des charges sur opérations de trésorerie et des charges sur opérations avec la clientèle sur le total des dépôts ;
- le travail, dont le prix moyen est mesuré par le ratio des charges de personnel sur l'effectif total du personnel ;
- le capital, avec un prix moyen approximé par le ratio des charges sur ressources permanentes sur le total des actifs immobilisés.

En s'appuyant sur les récents travaux empiriques sur les déterminants des revenus et de la rentabilité des banques, nous retenons quatre variables de contrôle relatives : (i) aux déterminants endogènes des revenus des banques liés aux caractéristiques internes des banques, à savoir la taille du bilan (mesurée par le total des actifs), le degré d'exposition de la banque au risque de crédit (mesuré par le ratio des crédits à la clientèle sur le total des actifs), et le degré d'aversion de la banque au risque (mesuré par le ratio des fonds propres sur le total des actifs) ; (ii) aux déterminants exogènes des revenus des banques, liés aux conditions macroéconomiques dans lesquelles s'exerce l'activité bancaire. Dans le cadre de cette étude, le taux de croissance nominal moyen de la CEMAC sera utilisé pour contrôler les déterminants macroéconomiques des revenus des banques.

Les données utilisées pour cette étude proviennent essentiellement de deux principales sources : (i) les états financiers individuels des établissements de crédit agréés et en activité dans les Etats membres de la CEMAC, issus du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) ; et (ii) les statistiques du *World Development Indicators* (WDI, 2019) de la Banque Mondiale, pour les variables macroéconomiques du modèle.

Cette spécification du modèle de Panzar-Rosse sera estimée pour un panel non cylindré, constitué de 52 banques en activité dans les pays membres de la CEMAC, par la méthode des moments généralisés en système, élaborée par Arellano et Bover (1995) et par Blundell et Bond (1998) qui permet de réduire voire d'éliminer les éventuelles présences d'endogénéité. Les données utilisées sont des fréquences annuelles et couvrent la période allant de 1985 à 2019.

Tableau 26 : Résultats d'estimation du modèle Panzar-Rosse dans la CEMAC

Variable dépendante : logarithme du revenu total $\ln(R_t)$	Estimateur	
	Arellano et Bover (1995)	Blundell et Bond (1998)
Variable dépendante retardée [$\ln(R_{t-1})$]	0.426*** (4.76)	0.713*** (11.19)
Coût des ressources bancaires	-0.025* (1.77)	-0.011 (0.95)
Coût du capital	0.152** (2.48)	0.161*** (5.76)
Coût du travail	0.357*** (6.78)	0.309** (2.51)
Taille (total actifs)	0.822* (1.80)	0.721* (1.79)
Exposition au risque de crédit	0.117 (1.05)	0.090* (1.87)
Aversion au risque	-0.478 (-0.76)	-0.342 (-1.03)
Taux de croissance réelle	0.0056* (1.82)	0.0045** (2.43)
Intercept	0,098**	1.790***

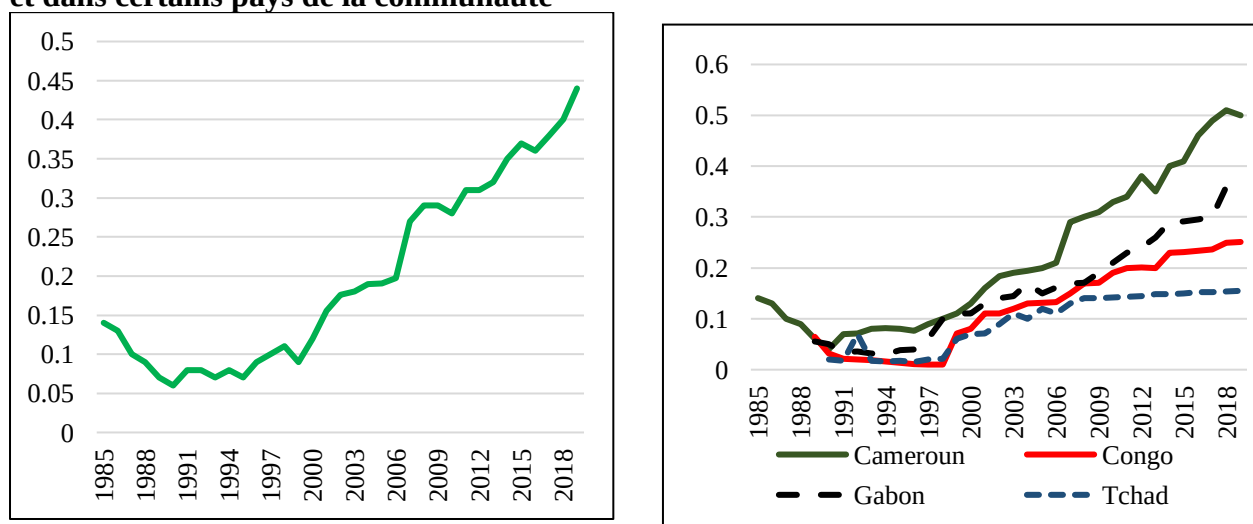
	(2,57)	(5,90)
Observations	1171	1430
AR(1) [p-value]	0.214	0.023
AR(2) [p-value]	0.047	0.321
Hansen [p-value]	0.632	0.269
Instruments	32	46

Source : Auteurs Note : *, ** et *** indiquent les degrés de significatifs des coefficients à 10%, 5% et 1% respectivement. Les t de student sont entre parenthèses. Les tests d'autocorrélation des erreurs ont été effectuées sur les résidus des estimateurs du GMM en système.

Les estimations du modèle (1.8) contenus dans le tableau 26 consolident la présomption d'un accroissement du degré de concurrence dans la CEMAC mais également dans les pays de l'échantillon. De 1985 à 2019 le niveau de concurrence est passé de 0,4 à 0,44 soit 10 fois la valeur enregistrée au début de la décennie 1980 (Graphique 20). Pour Hugon (2007), la baisse de la concurrence dans le secteur bancaire de 1985 à 1990 a coïncidé avec la forte crise bancaire qui a secoué les pays de la communauté. Mais à partir de 1990, la libéralisation financière imposée par la Banque centrale s'est traduite par une réduction des coûts des services financiers, une amélioration de leur qualité et une dynamique de leurs innovations accélérant ainsi la concurrence dans le secteur.

Afin d'approfondir les analyses, le modèle de Panzar-Rosse a également été estimée pour quatre des six pays de la CEMAC (Cameroun, Congo, Gabon Tchad). Les estimations n'ont pas été conduites pour la Guinée Equatoriale et la République Centrafricaine, en raison principalement de la faiblesse de la taille de leur système bancaire respectif, et du nombre peu élevé de banques en activité (3 à 4 banques).

Graphique 20 : Evolution du degré de concurrence dans le secteur bancaire de la CEMAC et dans certains pays de la communauté



Source : Calcul des auteurs à partir des résultats des estimations

Les résultats obtenus montrent globalement qu'après des phases de baisse, puis de relative stagnation sur la période 1985-2000, la concurrence bancaire s'est continuellement améliorée à partir de 2000. Mais, avec une statistique H de Panzar-Rosse estimé à 0,44 en 2019, elle demeure monopolistique et faible comparativement aux autres pays africains (0,6 au Maroc ;

0.67 au Nigeria ; et 0.85 en Afrique du Sud)²⁰. Nonobstant cette tendance commune, le degré de concurrence du secteur bancaire est hétérogène au sein de la CEMAC (cf. Tableau 29 à l'annexe). En effet, le degré de concurrence est en moyenne plus élevé dans les secteurs bancaires du Cameroun et du Gabon, comparativement à celui du Congo et du Tchad. Il faut toutefois relativiser cette conclusion car les systèmes bancaires des pays de la CEMAC sont hétérogènes et dépendent de la structuration de l'économie, de ses fondamentaux et des comportements monétaires et financiers des populations. Ce résultat est globalement cohérent avec les différences dans les structures de ces systèmes bancaires nationaux. Les systèmes bancaires du Cameroun et du Gabon dominent l'essentiel des activités dans la CEMAC, avec près de 70 % du total des actifs du système bancaire sous régional. Ils constituent également les deux systèmes bancaires les plus diversifiés de la CEMAC, où sont implantés toutes les catégories d'établissements de crédit (établissements financiers et banques), et les plus profonds, avec des ratios de crédits à l'économie sur PIB oscillant entre 20 et 30 %, largement au-dessus de la moyenne régionale de 18 %.

2. Evaluation empirique du lien entre la concurrence et la stabilité bancaire dans la CEMAC

L'analyse de l'évolution des systèmes bancaires de la CEMAC a permis de mettre en exergue, d'une part, une amélioration progressive de la concurrence dans les secteurs bancaires associée à une baisse des degrés de concentration des activités dans ces secteurs, et d'autre part, une relative augmentation du degré de prise des risques dans les systèmes bancaires couplée à un recul net de la rentabilité des actifs des banques, même si leur solvabilité a évolué de manière contrastée.

Même si elles peuvent permettre de formuler quelques hypothèses sur les liens entre concurrence et stabilité bancaire, ces analyses descriptives ne peuvent être suffisantes pour se prononcer clairement sur l'impact des évolutions structurelles des marchés bancaires sur la stabilité bancaire dans la CEMAC.

2.1. Spécification du modèle

L'objet de la présente section est donc d'analyser empiriquement les liens concurrence-stabilité bancaire dans la CEMAC, en évaluant les effets de la concurrence sur la prise des risques par les banques. Deux approches sont généralement utilisées dans la littérature empirique :

- *une approche dite micro-prudentielle*, consistant à évaluer l'impact de la concurrence sur la prise de risque individuelle des banques. Elle s'appuie sur l'hypothèse selon laquelle les changements du degré de concurrence affectent la prise de risques des banques et *in fine* la stabilité du système bancaire. La quasi-totalité des travaux empiriques sur l'évaluation du lien concurrence-stabilité bancaire se base sur cette approche ;
- *une approche dite macro-prudentielle*, qui privilégie les mesures de risque systémique comme indicateur de stabilité bancaire. Suivant cette approche, l'analyse du lien concurrence-stabilité bancaire se fait en évaluant l'impact de la concurrence sur les

²⁰ Suivant les résultats des travaux de Léon (2014).

indicateurs de risque systémique (par exemple le MES ou le SRISK, publiés par le « Volatility Institute » (V-Lab) de l'Université NYU-Stern). Très peu de travaux dans la littérature, essentiellement portés sur les pays développés, ont évalué les effets de la concurrence sur la stabilité bancaire, en considérant l'angle macro-prudentiel du risque systémique (Weiss et al., 2012 ; Leroy, 2017). Le faible engouement pour cette approche, en dépit de son intérêt, s'explique principalement par l'absence de données sur les indicateurs de risque systémique pour la plupart des pays, en particulier les pays en développement.

En raison de l'absence de données fiables sur la mesure du risque systémique bancaire dans la CEMAC, cette étude se limite à l'approche micro-prudentielle pour l'évaluation de l'impact de la concurrence sur la stabilité bancaire. Il est question d'évaluer une potentielle non-linéarité entre la concurrence et la stabilité bancaire dans la CEMAC.

Pour ce faire, nous nous appuyons sur les travaux récents de Martinez-Miera et Repullo (2010) et Kasman et Kasman (2015), qui montrent que la prise de risque, et donc la stabilité dans une banque est principalement déterminée par deux groupes de facteurs :

(i) les facteurs internes liés principalement aux caractéristiques de la banque, telles que la taille du bilan, la stratégie d'investissement ou le modèle d'affaires de la banque, la structure des actifs, l'efficacité opérationnelle, etc. ;

(ii) les facteurs exogènes liés au degré de concurrence dans le secteur, à l'environnement macroéconomique (taux de croissance du PIB, inflation, taux d'investissement, etc.), à l'environnement institutionnel (climat des affaires, qualité des institutions, etc.) et au cadre prudentiel et de supervision.

Afin d'évaluer l'impact de la concurrence sur le comportement de prise des risques des banques et donc sur la stabilité bancaire, Martinez-Miera et Repullo (2010), et Kasman et Kasman (2015) adoptent la spécification du modèle de base suivant, qui permet de prendre en compte les principaux canaux de transmissions via lesquels les changements du degré de concurrence affectent la prise de risque individuel dans les banques :

$$BS_{ijt} = \beta_0 + \beta_1 Conc_{ijt} + \theta X_{ijt} + \mu Z_{jt} + \gamma_t + \delta_i + \varepsilon_{ijt} \quad (2.1)$$

Où :

BS est l'indicateur de stabilité bancaire ; $Conc$ est l'indicateur de concurrence bancaire ; X est le vecteur des variables de contrôle regroupant les facteurs internes qui déterminent la prise de risques dans une banque ; Z est le vecteur des variables de contrôle regroupant les facteurs exogènes qui affectent le comportement de prise de risques dans une banque.

i est l'indice associé à la banque ; j est l'indice associé au pays d'implantation de la banque et t est l'indice temporel. δ_i et γ_t mesurent respectivement les effets individuels et temporel inobservés. ε_{ijt} est le terme d'erreur.

Partant de cette spécification de base, nous allons, à la suite des travaux de Lee et al., (2014) et Noman et al., (2017), introduire la variable dépendante retardée parmi les variables explicatives du modèle, afin de prendre en compte l'effet de persistance des comportements de prise de risques des banques (Jimenez et al., 2013). Nous incluons également les effets fixes individuels δ_i pour tenir compte des différences invariantes dans le temps et non observées dans la qualité des prêts entre les banques.

Afin de tester une possible relation non linéaire entre la concurrence bancaire et la stabilité bancaire, nous augmentons notre modèle de base d'un terme quadratique de mesure de la concurrence bancaire. En effet le potentiel lien non-linéaire entre concurrence bancaire et stabilité bancaire vient de l'ambiguïté de l'impact du pouvoir de marché sur la qualité du portefeuille des banques. L'existence des pouvoirs de marché sur des marchés faiblement concurrentiels, qui incite les banques à fixer des taux d'intérêt débiteurs élevés, conduit non seulement à un accroissement des risques d'insolvabilité (en raison de la dégradation du portefeuille des banques et des risques de sélection adverse), mais aussi à une augmentation de la profitabilité de la banque, améliorant ainsi la capacité d'absorption des pertes (en raison de l'augmentation des marges bancaires). On pourrait déduire l'existence d'une relation non-linéaire en forme de U entre la concurrence et la stabilité qu'une structure concurrentielle optimale.

La spécification finale compacte du modèle est la suivante :

$$BS_{ijt} = \beta_0 + \beta_1 BS_{ij,t-1} + \beta_1 Conc_{jt} + \beta_2 (Conc_{jt})^2 + \theta X_{ijt} + \mu Z_{jt} + \gamma_t + \delta_i + \varepsilon_{ijt} \quad (2.2)$$

Partant du modèle représenté par l'équation 2.2, on introduit les différences premières pour prendre en compte l'analyse de la stationnarité. Ainsi, le modèle à estimer devient :

$$\Delta BS_{ijt} = \beta_0 + \beta_1 \Delta BS_{ij,t-1} + \beta_1 \Delta Conc_{jt} + \beta_2 (\Delta Conc_{jt})^2 + \theta_1 \Delta \ln TA_{ijt} + \theta_2 \Delta Div_{ijt} + \theta_3 \Delta Eff_{ijt} + \mu_1 \Delta GDP_{jt} + \mu_2 \Delta SDB_{jt} + \mu_3 \Delta Rol_{jt} + \gamma_t + \delta_i + \varepsilon_{ijt} \quad (2.3)$$

2.2. Variables utilisées et sources de données

Quatre groupes de variables sont spécifiées dans le modèle de l'équation (2.2) : (i) l'indicateur de stabilité bancaire, qui est la variable dépendante ; (ii) la mesure du degré de concurrence bancaire ; (iii) les variables de contrôle déterminants internes de la stabilité bancaire ; et (iv) les variables de contrôle déterminants exogènes de la stabilité bancaire.

- *Indicateur de mesure de la stabilité bancaire*

En cohérence avec les mécanismes de transmission des effets de la concurrence sur la stabilité bancaire, relevés dans la littérature, les mesures de stabilité bancaire utilisées dans cette étude se rapporteront davantage aux indicateurs qui traduisent l'évolution de la prise de risque individuel des banques. Ainsi, à la suite des travaux de Hesse et Cihak (2007) ; Uhde et Heimeshoff (2009) ; Beck et al. (2010) ; Jiménez et al. (2013) ; Iskenderoglu et Tomak (2017) ; Schaeck et Cihak (2014) et Leroy (2017), nous utiliserons le Z-score, indicateur de mesure du risque individuel des banques, pour approximer la stabilité bancaire.

Par construction, le Z-score est un indicateur qui mesure la perte minimale suffisante pour englober les capitaux propres d'une banque, soit la distance d'une banque à l'insolvabilité. Cet indicateur, dont le développement est généralement attribué à Boyd et Graham (1986) et Hannan et Hanweck (1988), est construit à partir de deux variables de base : le taux de rendement des actifs investis (ROA) et le ratio de solvabilité (CAR). Ainsi, pour toute banque i , implantée dans le pays j , à la période t , le Z-score est obtenu par la formule suivante :

$$Z_{ijt} = \frac{ROA_{ijt} + CAR_{ijt}}{\sigma_{ROA_{ijt}}}$$

Où $\sigma_{ROA_{ijt}}$ mesure l'écart-type ou la dispersion du taux de rendement des actifs (ROA).

Par construction, le calcul dynamique de l'indicateur Z-score est sujet à certaines discussions, notamment sur le choix de la fenêtre de calcul de l'écart-type du taux de rendement des actifs. Lepetit et Strobel (2013) ont recensé dans la littérature les différentes approches de calcul du Z-score, notamment : (i) l'approche de De Nicolo et al., (2006), consistant à utiliser la moyenne de l'écart-type en considérant une fenêtre temporelle mobile d'ordre trois afin d'estimer les variables CAR, ROA et σ_{ROA} ; (ii) l'approche utilisée par Hesse et Cihak (2007), qui calculent l'écart-type (σ_{ROA}) sur l'ensemble des observations, les autres variables (CAR, ROA) étant considérées à leurs valeurs courantes ; et (iii) l'approche de Beck et al., (2010), qui calculent l'écart-type (σ_{ROA}) sur une fenêtre temporelle mobile de trois ans et considèrent les valeurs courantes de CAR et ROA. Dans le cadre de notre étude, nous préférons l'approche de Beck et al., (2010) aux autres méthodologies de construction du Z-score. Étant donné la nature non cylindrée de notre panel, cette approche évite, tout d'abord, que le dénominateur (σ_{ROA}) soit construit sur des fenêtres temporelles distinctes. Par ailleurs, l'approche assure que la dynamique de probabilité d'insolvabilité n'a pas, pour seule origine, la variation du ratio de capital à travers le temps, mais également la variation de la rentabilité de l'activité bancaire.

Ainsi, par construction la valeur du Z-score s'accroît avec l'augmentation de la rentabilité des actifs et l'accroissement des fonds propres, et baisse avec la hausse de la volatilité du rendement des actifs. Cet indicateur mesure donc l'inverse de la probabilité d'insolvabilité d'une banque et traduit ainsi son degré de solidité. Plus la valeur du Z-score est élevée, plus la probabilité d'insolvabilité de la banque est faible et plus le degré de stabilité système bancaire est élevé.

A la suite des travaux de Noman et al., (2017), nous utiliserons alternativement deux autres indicateurs de solidité bancaire, en l'occurrence le taux de créances douteuses et le ratio de couverture des risques par les fonds propres des banques. Outre l'analyse de robustesse des résultats, l'utilisation de ces indicateurs alternatifs permettra de vérifier si l'impact de la concurrence sur la stabilité bancaire passe principalement par la dégradation de la qualité des portefeuilles de crédits ou les variations des fonds propres des banques.

- Indicateur de mesure de la concurrence bancaire

La principale mesure du degré de concurrence bancaire utilisée dans cette étude est la statistique H de Panzar-Rosse (1987), estimée dans la première section de ce papier. En effet, la statistique H de Panzar-Rosse mesure l'élasticité du revenu global de la banque par rapport aux variations des coûts de ses facteurs de production. La statistique H peut prendre des valeurs allant de $-\infty$ à 1. Des valeurs élevées de cet indicateur traduisent une sensibilité importante des revenus des banques par rapport aux prix de leurs facteurs de production, mettant ainsi en exergue un degré de concurrence significatif dans le secteur. Dans le cas d'un marché bancaire en concurrence pure et parfaite, en l'absence de pouvoir de marché, la statistique H de Panzar-Rosse prend la valeur 1. Dans le cas contraire d'un secteur bancaire en situation de monopole, la statistique H prend des valeurs négatives ou nulles. Cet indicateur prend des valeurs situées entre 0 et 1 pour des marchés bancaires en situation de concurrence monopolistique.

A la suite des travaux de Noman et al., (2017), nous utiliserons alternativement l'indice HHI de concentration des crédits bancaires comme proxy du degré de concurrence bancaire. En sus des besoins d'analyse de robuste des résultats, l'utilisation de l'indice HHI de concentration des crédits permettra d'évaluer l'effet de la concentration des activités sur la stabilité bancaire.

- Variables de contrôle du modèle

Au-delà du degré de concurrence, la stabilité bancaire est influencée par divers facteurs internes, spécifiques à chaque banque, et exogènes liés à l'environnement macroéconomique et institutionnel dans lequel l'activité bancaires est exercée.

A la suite des travaux de Liu et Molyneux (2013) ; et Kasman et Kasman (2015), trois principaux facteurs spécifiques déterminants de la stabilité bancaire sont pris en compte dans le cadre de cette étude :

- *la taille du bilan* : En effet, l'accroissement de la taille d'une banque, liée notamment à l'augmentation des activités, accroît son exposition aux risques. Par ailleurs, Liu et Molyneux (2013) montrent que les banques de grande taille sont plus susceptibles de s'exposer davantage aux risques, en raison notamment du pouvoir de marché que leur confère leur taille dominante. La taille du bilan sera approximée par le logarithme du total des actifs de chaque banque ;
- *l'efficacité opérationnelle* : En effet, l'inefficacité opérationnelle des banques les expose à des risques opérationnels et accroît leurs vulnérabilités. En outre, Boyd et Nicolo (2005) montrent que dans un contexte d'inefficacité opérationnelle, les banques sont contraintes de multiplier les efforts pour accroître leurs performances et générer des rendements, en prenant ainsi davantage de risques. Dans cette étude, l'inefficacité opérationnelle d'une banque sera mesurée par le ratio charges d'exploitation bancaire sur les produits d'exploitation bancaire ;
- *la diversification des actifs* : Elle permet de prendre en compte l'effet de la diversification et de la complexité des activités des banques sur leur stabilité. Kasman et Kasman (2015) ont par exemple montré qu'une faible diversification des portefeuilles des actifs des banques, caractérisée par un ratio des crédits sur le total des actifs élevé, accroît l'exposition aux risques des banques. Dans le cadre de cette étude, cette variable sera approximée par le ratio des crédits bruts sur le total des actifs.

S'agissant des variables de contrôle liés aux facteurs macroéconomiques et institutionnels qui peuvent affecter la stabilité bancaire, nous prenons en compte deux principales variables traduisant l'impact de l'environnement économique, d'une part, et d'autre part, de la qualité de l'environnement des affaires, sur la prise de risques des banques et in fine la stabilité bancaire. Ainsi :

- l'impact de l'environnement macroéconomique sera capté à travers deux principaux indicateurs : les taux de croissance du PIB réel et les soldes budgétaires en pourcentage du PIB des pays ;
- l'environnement institutionnel sera mesuré par l'indice « *Rule of Law* » publié dans le *World Governance Indicators* (WGI). Cet indice mesure la perception des agents économiques sur le degré de respect des lois et réglementations nationales, notamment en matière d'exécution des contrats et de droit de propriété. Cet indice prend des valeurs situées entre -2,5, pour une qualité institutionnelle faible, et +2,5, pour une qualité institutionnelle forte.

Le tableau ci-après synthétise pour chaque variable, le signe attendu de la littérature, les proxys utilisés et les sources de données.

Tableau 27 : Synthèse des variables du modèle et sources des données

Variables	Indicateurs/proxys	Signe attendu de la littérature	Sources de données
Stabilité bancaire	<i>Z-score (Zsc)</i>	variable dépendante	Données COBAC
	Taux de créances douteuses (<i>NPL</i>)		Données COBAC
	Ratio de couverture des risques pondérés par les fonds propres (<i>CAR</i>)		Données COBAC
Concurrence bancaire	Statistique H de Panzar-Rosse (<i>HPR</i>)	+/-	Estimations à partir des données COBAC
	Indice de concentration des crédits (<i>HHI</i>)	+/-	Données COBAC
Taille du bilan	Total des actifs (<i>TA</i>)	-/+	Données COBAC
Efficiences opérationnelle	Ratio charges d'exploitation bancaire sur produits d'exploitation bancaire (<i>Eff</i>)	-	Données COBAC
Diversification des actifs	Ratio des crédits bruts sur le total des actifs (<i>Div</i>)	-	Données COBAC
Environnement macroéconomique	Taux de croissance annuel du PIB réel (<i>ΔGDP</i>)	+	<i>World Development Indicators</i> (WDI, 2019)
	Soldes budgétaires de base, dons compris, en pourcentage du PIB (<i>SDB</i>)	+	BEAC
Environnement institutionnel	Indice "Rule of law" (<i>RoL</i>)	+	<i>World Governance Indicators</i> (WGI, 2019)

Source : Auteurs.

Le modèle décrit par l'équation (2.3) est estimé pour un panel constitué de 49²¹ banques en activité dans les pays membres de la CEMAC sur la période 1993-2019. Au préalable, nous avons procédé au test de racine unitaire afin d'évaluer la stationnarité des variables utilisées.

2.3. Estimation du modèle

Cette section présente les résultats de l'étude et les discussions. Le tableau des résultats des tests de stationnarité des variables est porté en annexe (Tableau 30).

Les résultats montrent que seule la variable « *efficience opérationnelle* » est stationnaire en niveau. Les autres variables sont stationnaires en différence première et sont intégrées d'ordre 1 I(1). Ces dernières seront donc prises en compte dans le modèle en différence première. . 4)

Le modèle final à estimer, spécifié à l'équation (2.4), se présente sous la forme d'un modèle en panel dynamique. A cet effet, et afin de tenir compte des éventuels problèmes d'endogénéité des variables, le modèle en panel dynamique est estimé par la méthode des moments généralisés en système (GMM-System), suivant l'approche recommandé par Arellano et Bond (1991), et Arellano et Bover, (1995), en utilisant les variables explicatives retardées jusqu'à l'ordre 4 comme variables instrumentales.

²¹ 15 banques au Cameroun, 12 banques au Gabon, 11 banques au Congo et 11 banques au Tchad. Les banques de la République Centrafricaine et de Guinée Equatoriale ne sont pas incluses dans l'échantillon d'analyse en raison des contraintes de données et de la faible taille des systèmes bancaires de ces 2 pays.

La validité des instruments utilisés pour gérer le problème d'endogénéité a été vérifiée à travers le test de Hansen. La non-significativité du test J de Hansen permet de ne pas rejeter l'hypothèse d'absence de corrélation entre les instruments utilisés et le terme d'erreur. Par ailleurs, la valeur significative du test de Wald implique que tous les modèles estimés sont correctement spécifiés.

Au total, 6 modèles ont été estimés suivant la nature des indicateurs utilisés pour mesurer la stabilité bancaire et la concurrence :

Tableau 28 : Synthèse de la stratégie d'estimation utilisée (modèles et principales variables utilisées)

Modèles	Mesure de la stabilité bancaire utilisée	Mesure de la concurrence bancaire utilisée
Modèle 1 (modèle principal)	Z-score	Statistique H de Panzar-Rosse
Modèle 2	Z-score	Indice de concentration du crédit (HHI)
Modèle 3	Taux des créances douteuses (NPL)	Statistique H de Panzar-Rosse
Modèle 4	Taux des créances douteuses (NPL)	Indice de concentration du crédit (HHI)
Modèle 5	Ratio de couverture des risques pondérés par les fonds propres (CAR)	Statistique H de Panzar-Rosse
Modèle 6	Ratio de couverture des risques pondérés par les fonds propres (CAR)	Indice de concentration du crédit (HHI)

Source : Auteurs

3. Analyse des résultats

Les résultats des estimations du tableau 31 (annexe) montrent globalement que les changements dans la structure du marché bancaire, notamment son degré de concurrence et son niveau de concentration, constituent un déterminant non négligeable de la stabilité bancaire dans la CEMAC.

En considérant la statistique H de Panzar-Rosse comme mesure de la concurrence bancaire et, alternativement l'indicateur Z-score et le taux de créances douteuses comme mesure de la stabilité bancaire, les résultats obtenus suggèrent que la concurrence a un impact négatif sur la stabilité bancaire dans la CEMAC, tendant ainsi à corroborer l'hypothèse de la « *competition-fragility view* ». En effet, le coefficient associé à la statistique H dans le modèle 1 est négatif et significatif, indiquant ainsi que tout accroissement de la concurrence induit une baisse du Z-score. Dans le modèle 3, le coefficient associé à la statistique H est positif et significatif, indiquant qu'une hausse de la concurrence s'accompagne d'une hausse du taux des créances douteuses, soit une dégradation de la qualité des portefeuilles des banques.

L'intensification de la concurrence sur le marché bancaire dans la CEMAC inciterait donc les banques à s'engager davantage dans des activités et opérations plus risquées, dégradant au passage la qualité de leur portefeuille et renforçant *in fine* leurs vulnérabilités. Ce résultat rejoint ceux obtenus par Akins et al., (2016), pour les banques américaines sur la période post-crise financière de 2007-2008. S'appuyant sur les travaux de Beck et al., (2010), plusieurs facteurs peuvent être avancés pour justifier ce résultat. Ils sont notamment liés au contexte institutionnel et aux caractéristiques du marché bancaire dans la CEMAC.

S'agissant du contexte institutionnel, il convient de préciser que les pays membres de la CEMAC restent caractérisés par des faiblesses institutionnelles (sur une échelle de -2,5 à +2,5, l'indice « *Rule of Law* » moyen dans la CEMAC est de -1,2), marquées par des

faiblesses structurelles de l'environnement des affaires et des difficultés à réaliser les contrats et les garanties. Dans ce cadre, il est plausible qu'une intensification de la concurrence qui amène les banques à accroître leur exposition aux risques, se traduise par une dégradation de la qualité des portefeuilles de crédit et une fragilisation de la stabilité des banques. Concernant particulièrement les difficultés de réalisation des garanties, il a été souvent mentionné que les meilleures sûretés réelles comme l'hypothèque, sont de réalisation difficile dans les pays de la CEMAC. Cette situation, qui s'expliquerait notamment par les dysfonctionnements du système judiciaire ainsi que par le manque de magistrats spécialisés dans le domaine du contentieux bancaire, a notamment pour effet d'augmenter les risques encourus par les banques dans leur activité d'offre de crédits. Au-delà de son importance dans l'explication de l'impact de la concurrence sur la stabilité bancaire, l'environnement institutionnel détermine également de manière plus directe la stabilité des banques dans la CEMAC, comme l'indique le coefficient associé à la variable « *Rule of law* », qui ressort négatif et significatif dans le modèle 1²².

Outre les contraintes institutionnelles, le caractère peu diversifié et peu profond du marché bancaire de la CEMAC (faible taux de bancarisation, prépondérance du crédit bancaire sur les autres services financiers) et l'absence de réels dispositifs de partage d'informations sur le crédit, susceptibles de limiter les asymétries d'informations entre les emprunteurs et les banques, peuvent aussi justifier le lien négatif entre concurrence et stabilité bancaire dans la CEMAC. Ainsi, en l'absence de dispositif de partage d'informations sur le crédit, les banques ne disposent quasiment pas de repères informationnels fiables pour juger de la solvabilité d'un emprunteur au moment de l'octroi des crédits. Dans ce contexte, tout accroissement de leurs activités d'offres de crédits, qui pourrait notamment être induit par une concurrence plus intense, les exposerait à davantage de risques de contreparties.

Afin d'évaluer l'existence de potentiels effets non linéaires de la concurrence sur la stabilité bancaire dans la CEMAC, la variable concurrence élevée au carré a été introduite dans le modèle. Les résultats obtenus soulignent l'existence d'une non-linéarité dans le lien concurrence-stabilité bancaire dans la CEMAC, suggérant ainsi qu'il existerait un seuil de concurrence dans le secteur bancaire de la CEMAC à partir duquel l'intensification de la concurrence aurait un effet stabilisateur pour le système bancaire. Les estimations sur la base du modèle 1, avec la statistique H comme mesure de la concurrence et le Z-score comme mesure de la stabilité bancaire, révèlent que ce seuil serait atteint pour une valeur de la statistique H de Panzar-Rosse avoisinant 0,81, soit un niveau proche du double de la valeur estimée de la statistique H pour l'année 2019, évaluée à 0,44. Ce résultat, globalement conforme aux prédictions théoriques de Martinez-Miera et Repullo (2010), est proche de ceux obtenus notamment par Noman et al., (2017), qui mettent en exergue un lien non-linéaire entre la concurrence et la stabilité bancaire pour les banques de cinq pays de l'ASEAN.

En dehors des facteurs inhérents à la structure du marché bancaire, les résultats des estimations montrent que des facteurs liés aux caractéristiques spécifiques des banques et à l'environnement macroéconomique et institutionnel influencent aussi la dynamique de la stabilité bancaire dans la CEMAC.

S'agissant des facteurs liés aux caractéristiques spécifiques des banques, le degré de diversification du portefeuille et l'efficacité opérationnelle semblent globalement avoir un impact positif sur la stabilité bancaire. Ces résultats sont conformes aux prévisions théoriques de Beck et al., (2010), qui démontrent que la diversification des portefeuilles et l'amélioration

²² Ce coefficient est positif et significatif au seuil de 10% dans le modèle 3, indiquant ainsi que les faiblesses structurelles de l'environnement des affaires et les difficultés de réalisation des garanties constituent des facteurs qui favorisent la dégradation de la qualité des portefeuilles des banques.

de l'efficacité opérationnelle des banques renforcent leur résilience face à des chocs exogènes qui affecteraient négativement leurs actifs. L'amélioration de l'efficacité opérationnelle réduirait également l'occurrence des chocs idiosyncratiques et diminueraient ainsi l'exposition de la banque à des risques opérationnels. En effet, Boyd et Nicolo (2005) montrent que dans un contexte d'inefficacité opérationnelle, les banques sont contraintes de multiplier les efforts pour accroître leurs performances et générer des rendements, en prenant ainsi davantage de risques.

Pour ce qui est des facteurs macroéconomiques et institutionnels, les résultats montrent que les coefficients du solde budgétaire et de la qualité institutionnelle mesurée par l'indice « *Rule of law* » sont positifs et significatifs. La dégradation de la situation financière des Etats membres de la CEMAC amplifierait ainsi les vulnérabilités des banques. Ce résultat, qui rejoint celui obtenu par Yebe (2017) sur les données bancaires de la CEMAC sur la période 2008-2015, est en cohérence avec les observations récentes sur la dégradation de la qualité des portefeuilles des banques, intervenue à la suite de la chute des cours du pétrole brut, à partir de juin 2014. En effet, pour faire face à la baisse de leur revenu consécutivement à la chute des recettes pétrolières, les dirigeants des pays de la CEMAC ont retardé les paiements de la dette vis-à-vis des fournisseurs et prestataires de services.

Cette situation a négativement impacté la trésorerie de nombreuses entreprises dépendantes de la commande publique, contraignant celles-ci à ne pas honorer leurs engagements vis-à-vis des banques. Ainsi, entre 2014 et 2019 le taux des créances en souffrance a enregistré une ascension remarquable, passant de 9,7 % à 12,4 % au Cameroun, de 2,1 % à 23,1 % au Congo, de 4,7 % à 7,1 % au Gabon, de 5,8 % à 48,8 % en Guinée Equatoriale et de 11,7 % à 22,9 % au Tchad, mettant ainsi en exergue une dégradation importante de la qualité des portefeuilles des banques à la suite de la chute des cours du pétrole brut. Le coefficient positif et significatif associé à l'indice « *Rule of law* », montre que l'environnement institutionnel influence directement la stabilité des banques. Nous relevons tout de même que le taux de créances en souffrance n'est pas directement lié à la concurrence. En effet, les difficultés de réalisation des contrats et des garanties, ainsi que les contraintes structurelles de l'environnement des affaires constituent autant de facteurs qui amplifient l'exposition des banques aux risques de crédit et renforcent leurs vulnérabilités.

Les analyses de robustesse ont été effectuées en considérant d'autres indicateurs de stabilité bancaire tels que le taux des créances en souffrance et le ratio de couverture des risques pondérés par les fonds propres. Les résultats dégagés sont globalement concluants pour le taux des créances en souffrance et mitigés pour le ratio de couverture des risques par les fonds propres. L'intensification de la concurrence impacterait négativement la qualité des portefeuilles des banques, mais n'aurait pas un effet significatif sur leur capitalisation.

Conclusion

L'objectif de cet article était d'évaluer l'impact de la concurrence sur la stabilité bancaire dans la CEMAC. A partir des données individuelles disponibles sur l'ensemble des banques en activité dans les pays de la CEMAC sur la période 1993-2019, il a été montré que la concurrence bancaire, mesurée par la statistique H de Panzar-Rosse, a un impact négatif sur la stabilité bancaire, mesurée tour à tour par l'indicateur Z-score et le taux de créances douteuses. Mais cet effet négatif est de moindre ampleur sur les créances douteuses. Il ressort également de cette étude que la concentration bancaire, approximée par l'indice HHI de concentration des crédits, a un impact positif sur la stabilité bancaire dans la CEMAC.

La non-linéarité du lien entre concurrence et stabilité bancaire a également été mise en exergue dans cette étude, soulignant ainsi l'existence d'un potentiel seuil à partir duquel la concurrence bancaire aurait un effet stabilisateur pour le système bancaire de la CEMAC. Par ailleurs, au-delà des facteurs inhérents à la structure du marché bancaire, les facteurs liés aux caractéristiques spécifiques des banques ainsi qu'à l'environnement macroéconomique et institutionnel des pays de la CEMAC constituent d'importants déterminants de la stabilité des banques dans la sous-région. La dynamique de la situation financière des Etats, mesurée par les soldes budgétaires, dons compris, en pourcentage du PIB, et la qualité institutionnelle, approximée par l'indice « Rule of law » constituent des facteurs de l'environnement macroéconomique et institutionnel qui déterminent la stabilité des banques.

Les mesures visant l'amélioration de l'environnement des affaires pourraient concerner plusieurs aspects, particulièrement :

- la maîtrise du risque de crédit qui passe notamment par l'élaboration d'une politique rigoureuse de crédit, la mise en place des comités performants de crédit pour bien analyser le risque avant l'octroi du crédit ;
- l'allégement des procédures de réalisation des garanties, afin d'accélérer la bonne fin des affaires portées par les banques devant les tribunaux ;
- la création ou l'activation des tribunaux de commerce spécialement chargés de se prononcer sur les litiges commerciaux, pour réduire les délais généralement excessifs des procédures, notamment lorsqu'il s'agit de juger les affaires commerciales opposants les banques et leurs clients. A ce titre, une sensibilisation régulière du corps judiciaire devrait être entreprise, pour permettre aux juges une meilleure appropriation des textes régissant les activités bancaires et financières. De telles actions, prévues dans les cadres permanents de concertations entre les banques centrales et l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), à travers notamment des modules de formation animés par l'Ecole régionale supérieure de magistrature créée par l'OHADA à Porto-Novo (Bénin), devraient être poursuivies ;
- la fiabilisation des registres fonciers et de commerce en vue d'une meilleure réalisation des sûretés réelles. A cet égard, l'informatisation des services nationaux du cadastre s'avère d'une impérieuse nécessité, afin de fiabiliser les registres fonciers. Cette initiative, prise au niveau de l'OHADA, devrait être conduite à son terme dans l'ensemble des Etats membres africains de la Zone franc ;
- le renforcement de l'application des lois sur les faillites, de sorte que les tentatives de redressement des entreprises réussissent et que les ventes des actifs permettent de rembourser les banques ;
- l'adoption et l'application de mesures fermes de lutte contre la corruption.

Annexe

Tableau 29 : Synthèse des estimations du modèle de Panzar-Rosse par pays

Variable dépendante	Cameroun	Gabon	Congo	Tchad
<i>Coût des ressources bancaires</i>	-0,026 (1,12)	-0,051* (1,95)	0,021 (0,81)	-0,115 (0,98)
<i>Coût du capital</i>	0,153*** (4,97)	0,174*** (5,12)	0,186*** (12,21)	0,129*** (7,96)
<i>Coût du travail</i>	0,299** (2,66)	0,410* (1,99)	0,356* (1,95)	0,507** (2,73)
<i>Taille (total actifs)</i>	0,652* (1,88)	0,863** (2,79)	0,962 (1,10)	0,769* (1,83)
<i>Exposition au risque de crédit</i>	0,084* (1,91)	0,098** (2,57)	0,1* (1,89)	0,07* (1,96)
<i>Aversion au risque</i>	-0,315 (-0,97)	-0,401* (-1,99)	-0,510 (-1,24)	-0,279 (-0,76)
<i>Taux de croissance réelle</i>	0,0039** (3,23)	0,0062*** (12,63)	0,0216** (2,69)	0,0072** (2,88)
Intercept	1,73*** (4,60)	1,50** (2,90)	1,51* (1,97)	2,58*** (13,10)
Observations	413	330	220	170
R-carré	0,610	0,57	0,67	0,56

Source : Calculs des auteurs à partir des résultats d'estimation.

Tableau 30 : Résultats des tests de stationnarité des variables

Variables	Ficher test			Im, Pesaran et Shin test		
	Intercept	Intercept and trend	None	Intercept	Intercept and trend	None
ΔZ_{sc}	0.0001	0.0000	0.0000	0.0002	0.0000	0.0000
ΔHPR	0.0000	0.0000	0.0001	0.0000	0.0000	0.0000
ΔHHI	0.0010	0.0001	0.0000	0.0028	0.0000	0.0000
ΔNPL	0.0001	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000
ΔCAR	0.0000	0.0001	0.0000	0.0020	0.0000	0.0000
ΔGDP	0.0000	0.0001	0.0000	0.0652	0.0000	0.0000
$\Delta \ln TA$	0.0000	0.0010	0.0000	0.0021	0.0000	0.0000
ΔDiv	0.0001	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000
Eff	0.0000	0.0000	0.0016	0.0000	0.0000	0.0054
ΔSDb	0.0000	0.0001	0.0000	0.0055	0.0000	0.0000
ΔRoL	0.0013	0.0063	0.0000	0.0020	0.0059	0.0000

N.B. : Δ est l'opérateur de différence première

Tableau 31: Synthèse des résultats des estimations du lien entre concurrence et stabilité bancaire dans la CEMAC

Modèle	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 4	Modèle 5	Modèle 6
	BS = Z-score	BS = Z-score	BS = NPL	BS = NPL	BS = CAR	BS = CAR
	Conc = Statistique H	Conc = HHI	Conc = Statistique H	Conc = HHI	Conc = Statistique H	Conc = HHI
Δ Stabilité Bancaire t_{-1}	0,713** (0,031)	0,489** (0,040)	0,851*** (0,000)	0,541*** (0,000)	0,825*** (0,000)	0,715*** (0,000)
Δ Concurrence bancaire	-0,013** (0,045)	0,174*** (0,0091)	0,217** (0,041)	-0,117** (0,037)	-0,0046 (0,119)	0,0087 (0,221)
(Δ Concurrence bancaire) ^2	-0,184* (0,091)	-0,075 (0,139)	-0,089* (0,091)	-0,0052 (0,184)	0,059 (0,9)	0,0024 (0,491)
$\Delta \ln TotalActif$	0,022 (0,114)	0,051 (0,283)	0,047* (0,103)	0,058* (0,091)	0,055** (0,031)	0,038* (0,079)
Δ Diversification des actifs	-0,194*** (0,003)	-0,287** (0,038)	0,451*** (0,044)	0,381** (0,039)	0,203* (0,082)	0,184* (0,010)
Efficienc e opérationnelle	-0,009* (0,098)	-0,018 (0,482)	0,0198 (0,419)	0,0092 (0,569)	0,028 (0,202)	0,005 (0,845)
Δ Croissance annuelle du PIB	0,017 (0,142)	0,0084 (0,274)	-0,0287* (0,104)	-0,0022* (0,092)	0,0028 (0,439)	0,0049 (0,725)
Δ Soldes budgétaires	0,002* (0,082)	0,062* (0,070)	0,194* (0,096)	0,098* (0,086)	0,012** (0,024)	0,0035* (0,095)
Δ Role de la loi	0,074** (0,049)	0,005* (0,082)	0,008* (0,069)	0,002* (0,075)	0,057** (0,042)	0,0614* (0,010)
Constante	1,863*** (0,001)	2,943*** (0,000)	-2,217*** (0,000)	-3,015*** (0,000)	2,9457*** (0,000)	1,975*** (0,000)
Point d'inflexion	+0,81	+0,72	+0,67	+0,59	+0,66	+0,49
Sens de la relation	-	+	+	-	-	-
Nombre d'observations	1080	1080	1080	1080	1080	1080
Nombre d'instruments	32	32	32	32	32	32
AR(1) (p-value)	-5,62(0,041)	-6,85(0,012)	-4,69(0,047)	-5,05(0,048)	-6,74(0,019)	-6,19(0,057)
AR(2) (p-value)	2,16(0,274)	3,52(0,415)	1,95(0,612)	2,69(0,753)	2,22(0,317)	2,19(0,409)
Hansen J (chi-2)	152,12(0,532)	102,63(0,421)	188,11(0,621)	167,29(0,553)	155,97(0,721)	149,88(0,681)
Wald test (p-value)	1986,52(0,001)	1742,91(0,000)	1943,74(0,000)	1657,11(0,001)	2001,01(0,005)	1883,95(0,004)
Wooldridge tes (p-value)	167,94(0,006)	158,24(0,002)	174,53(0,005)	141,55(0,000)	184,96(0,000)	174,21(0,001)
Breush-Pagan/Cook-Weisberg test (p-value)	137,11(0,000)	112,85(0,000)	1059,87(0,000)	1139,71(0,001)	1476,11(0,005)	1397,85(0,003)
Wu-Hausman test (p-value)	19,92(0,000)	15,74(0,001)	18,49(0,000)	18,17(0,002)	16,19(0,003)	15,09(0,001)

Source : les auteurs (***); (**) et (*) indiquent que les coefficients sont significatifs aux seuils de 10, 5 et 1 % respectivement. Les chiffres entre parenthèses sont les p-value

Références bibliographiques

- AKINS B. Li L. JEFFREY NG. et RUSTICUS T., [2016], « Bank competition and Financial stability: Evidence from the financial crisis », *Journal of Financial and Quantitative Analysis*, Vol. 51, N°1, pp. 1-28.
- ALLEN F. et GALE D., [2004], « Competition and financial stability », *Journal of Money, Credit and Banking*, pp. 453–480.
- ALLEN F. et GALE D., [2000], « Financial contagion », *Journal of Political Economy*, Vol. 108, N°1, pp. 1–33.
- ARELLANO M. et BOND S., [1991], « Some tests of specification for panel data: Monte Carlo evidence and an application to employment equations », *The Review of Economic Studies*, Vol. 58, N°2, pp. 277–297.
- ARELLANO M. et BOVER O., [1995], « Another look at the instrumental variable estimation of error-components models », *Journal of Econometrics*, Vol. 68, N°1, pp. 29–51.
- AVOM D. et EYEFFA EKOMO, S. M-L., [2007], « Quinze ans de restructuration bancaire dans la CEMAC : qu'avons-nous appris ? », *In Revue d'économie financière*, Vol. 89, N° 2007, pp. 183-205.
- BAIN J., [1959], « Relation of the profit rate to industry concentration: American manufacturing », *Quarterly Journal of Economics*, Vol. 65.
- BECK T. DE JONGHE, O. et SCHEPENS, G., [2010], « Bank Competition and stability: cross-country heterogeneity », *Journal of Financial Intermediation*, Vol. 22, pp. 218-244.
- BERGER A. N. KLAPPER, L. F. et TURK-ARISS, R., [2008], « Bank competition and financial stability », *Journal of Financial Services Research*, Vol. 35, N°2, pp. 99–118.
- BIKAI J., KENKOUO G., ESSIANE P., et MBOHOU MAMA M. [2021], « Monetary and Financial Sector in Cameroon: Structure, Performance and vulnerabilities », *Handbook of the Economy of Cameroon, forthcoming*.
- BINICI, M., et GANIOGLU, A. [2020], « Net external position, financial development, and banking crisis », *Empirical Economics*. doi:10.1007/s00181-020-01899-z
- BLUNDEL R. et BOND, S., [1998], « Initial conditions and moment restrictions in dynamic panel data models », *Journal of Econometrics*, Vol. 87, N°1, pp. 115-143.
- BOYD H. KWAK S. et SMITH B., [2005], « The real output losses associated with modern banking crises », *Journal of Money, Credit and Banking*, Vol. 37, N°4, pp. 977–999.
- BOYD J. et DE NICOLO G., [2005], « The theory of bank risk taking and competition revisited », *The Journal of Finance*, Vol. 60, N° 3, pp. 1329-1343.
- BOYD J. H. et GRAHAM, S. L., [1986], « Risk, regulation, and bank holding company expansion into nonbanking », *Quarterly Review*, pp. 2–17.
- CARLETTI, E. HARTMANN, P., [2003], « Competition and financial stability: what's special about banking? », *In Monetary History, Exchange Rates and Financial Markets: Essays in Honour of Charles Goodhart*, edited by P. Mizen, Cheltenham, UK: Edward Elgar, Vol. 2.
- DE NICOLO, M. G., BOYD, J. H., et JALAL, A. M. [2006], « Bank risk-taking and competition revisited»: New theory and new evidence. *International Monetary Fund*.
- DEMSETZ R. S., SAIDENBERG, M. R et STRAHAN, P. E., [1996], « Banks with something to lose: The disciplinary role of franchise value », *Economic Policy Review*, Vol. 2, N°2.
- DE-RAMON J. et STRAUGHAN M., [2016], « Measuring competition in the UK deposit-taking ».
- HANNAN T. H. et HANWECK G. A., [1988], « Bank insolvency risk and the market for large certificates of deposit », *Journal of Money, Credit and Banking*, pp. 203–211.

- HESSE, H. et ČIHÁK, M., [2007], « Cooperative banks and financial stability », IMF Working Papers, vol. 2007, no 002.
- HUGON, P. [2007], « Rentabilité du secteur bancaire et défaillances du financement du développement : le cas de la CEMAC », *Revue Tiers Monde*, (4), 771-788.
- ISKENDEROGU O. et TOMAK S., [2017], « Competition and stability: An analysis of the Turkish banking system », *International Journal of Economics and Financial Issues*, Vol. 3, N° 2013, pp. 752-762.
- JIMENEZ G. LOPEZ J. et SAURINA J., [2013], « How does competition affect bank risk-taking? » *Journal of Financial Stability*, Vol. 9, N°2, pp. 185-195.
- KASMAN S., et KASMAN A., [2015], « Bank Competition, Concentration and Financial Stability in the Turkish Banking Industry », *Economic Systems*, Vol. 39, pp. 502-517.
- LEPETIT, L., et STROBEL, F. [2013], « Bank insolvency risk and time-varying Z-score measures », *Journal of International Financial Markets, Institutions and Money*, 25, 73-87.
- LEROY A., [2017], « Is there a competition-stability trade-off in European banking? », *Journal of International Financial Markets, Institutions and Money*, Vol. 46, pp. 199-215.
- LIU H. MOLYNEUX P. et WILSON J., [2013], « Competition and stability in European banking: A regional analysis », *The Manchester School*, Vol. 81, N°2, pp. 176-201.
- MARTINEZ-MIERA D. et REPULLO R., [2010], « Does competition reduce the risk of bank failure? », *Review of Financial Studies*, Vol. 23, N°10, pp. 3638-3664.
- NOMAN A. GEE S. et ISA CR, [2017], « Does competition improve financial stability of the banking sector in ASEAN countries? An empirical analysis », Vol. 12, N°5, <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0176546>.
- ONGO NKOA, B. [2018], « Effets différenciés des IDE sur la croissance économique africaine : le rôle de la finance », *Revue d'économie du développement*, 26, 33-63. <https://doi.org/10.3917/edd.323.0033>
- PANZAR J. et ROSSE J., [1987], « Testing for monopoly equilibrium », *The Journal of Industrial economics*, Vol. 35, N°4, pp. 443-456.
- SARPONG-KUMANKOMA, E., ABOR, J. Y., ABOAGYE, A. Q. Q., et AMIDU, M. [2020], *Economic freedom, competition and bank stability in Sub-Saharan Africa. International Journal of Productivity and Performance Management, ahead-of-print(ahead-of-print)*. doi:10.1108/ijppm-06-2019-0310
- SCHAECK K. et ČIHÁK M., [2014], « Competition, efficiency, and stability in banking », *Financial Management*, Vol. 43, N°1, pp. 215–241.
- UHDE A. et HEIMESHOF U., [2009], « Consolidation in banking and financial stability in Europe: empirical evidence », *Journal of Banking and Finance*, Vol. 33, N° 7, pp. 1299-1311.
- WEISS G. N. NEUMANN S. et BOSTANDZIC, D., [2012], « Systemic risk and bank consolidation: International evidence », *Journal of Banking & Finance*, Vol. 40, pp. 165–181.

Quel capital minimum pour les banques de la CEMAC ?

Justin BEM²³

Résumé

Cet article analyse la dynamique de capitalisation des banques de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale au regard de l'évolution socio-économique de la zone. Dans un premier axe, un bilan succinct de l'application du règlement COBAC-R 2009/01 fixant le capital minimum des banques à 10 milliards est effectué. En dépit de l'amélioration du niveau des fonds propres, la structure financière des banques de la CEMAC reste fragile. Dans un second axe, la pertinence dans le contexte actuel de ce règlement est analysée à partir d'un modèle à effet mixte sur un panel de banques sur la période de 2015 à 2020. Les conclusions de l'étude suggèrent que les exigences en capital minimum doivent être revues à la hausse.

Mots-clés : banque, capital minimum, fonds propres.

Abstract

This article analyses banks capital dynamic in the Central Africa Economic and Monetary Community in the light of the socio-economic evolution of the zone. First, a brief assessment of the application of the COBAC-R 2009/01 regulation setting the minimum share capital of banks at 10 billion is carried out and it's notice that despite the improvement in the level of capital, the financial structure of CEMAC banks remains weak. In a second axis, the relevance of this regulation in the current context is analysed using a mixed effect model on a panel of banks over the period 2015 to 2020. The conclusions of the study suggest that the minimum capital requirements should be increased.

Keywords : Bank, minimum capital

JEL Codes : C23, G21, G31.

²³ Statisticien, Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), bem@beac.int

Introduction

L'une des principales fonctions des banques est l'intermédiation financière entre acteurs économiques. Pour jouer ce rôle essentiel, compte tenu des risques inhérents, elles doivent inspirer confiance. Leurs activités sont donc soumises à l'octroi d'un agrément, au respect de réglementations spécifiques et à un contrôle.

Le 5^e principe fondamental pour un contrôle bancaire efficace du Comité de Bâle, relatif aux critères d'agrément stipule que, la procédure d'agrément consiste, au minimum, en une évaluation de la structure de propriété et de la gouvernance (y compris de la compétence et de l'honorabilité des administrateurs et de la direction générale) de la banque et du groupe auquel elle appartient, de sa stratégie et de son plan d'exploitation, de ses contrôles internes et de sa gestion des risques, ainsi que de sa situation financière projetée, y compris de ses fonds propres.

Ce principe à travers son critère essentiel n°6 exige aux autorités de supervision bancaire de fixer un *capital minimum* pour toutes les banques de la juridiction. En outre, il est exigé des banques qu'elles détiennent et maintiennent au moins un niveau minimum d'adéquation de leurs fonds propres. C'est grâce à leurs fonds propres que les banques peuvent se développer et se protéger contre des pertes inattendues. Une capitalisation adéquate constitue donc l'un des facteurs de confiance dans le système bancaire, gage de développement économique durable. Toutefois, tout en permettant aux nouveaux entrants d'inspirer la confiance du marché, le ticket d'entrée minimal ne doit pas être fixé très haut au point de décourager les investisseurs crédibles.

Les pouvoirs publics peuvent aussi utiliser les exigences en capital minimum pour encourager le développement intensif plutôt qu'extensif d'un secteur d'activité, en gros le rendre plus efficace. D'après Sanusi (2012), le Nigeria dans sa stratégie de réforme et de consolidation du système bancaire en 2004 avait augmenté le capital minimum de 2 à 25 milliards de Nairas. Cela a fait passer le nombre de banques un an plus tard de 89 à 25.

Dans le secteur bancaire de la CEMAC, l'article 34 de la Convention portant Harmonisation de la Réglementation Bancaire en Afrique Centrale donnait compétence aux autorités monétaires à travers les Conseils Nationaux de Crédit (CNC) de fixer le capital minimum applicable dans chaque pays. Seuls, les CNC du Cameroun et du Gabon avaient alors revu à la hausse leurs exigences en capital, fixant le minimum à 1 milliard de FCFA, les autres pays étaient restés avec les minima fixés il y'a plus de 30 ans pour certains pays²⁴.

En 2008, le comité ministériel de l'UMAC a finalement attribué à la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), la compétence de fixer le capital minimum des banques. Ainsi, à travers le règlement COBAC R-2009/01, la COBAC a fixé le capital minimum initial pour la création d'une banque à 10 milliards de FCFA dans la CEMAC. Douze ans après, compte tenu des évolutions réglementaires, des tendances sociétales, les avancées technologiques et les changements qui ont lieu dans l'économie mondiale et la CEMAC, quel bilan peut-on faire de cette réforme ? Peut-on penser que les prescriptions de la COBAC de 2009 sont encore pertinentes ou donnent des assurances sur la solidité des banques qui sont créées dans la CEMAC ?

L'objectif de cet article est de faire le bilan de la réforme sur le capital minimum en 2009 compte tenu des évolutions de l'activité bancaire dans la CEMAC. Pour se faire, il est analysé

24 L'ordonnance n° 75/053 du 12 juillet 1975 qui fixait le capital minimum à 200 millions en RCA, la loi n° 3/66 du 7 juin 1966 au Congo qui le fixait à 150 millions, le décret n°20/PR.E.T du 04 février 1965 au Tchad qui le fixait à 150 millions au Tchad et le décret n°2/1987 du 2 juin 1987 en Guinée Équatoriale qui le fixait à 300 millions.

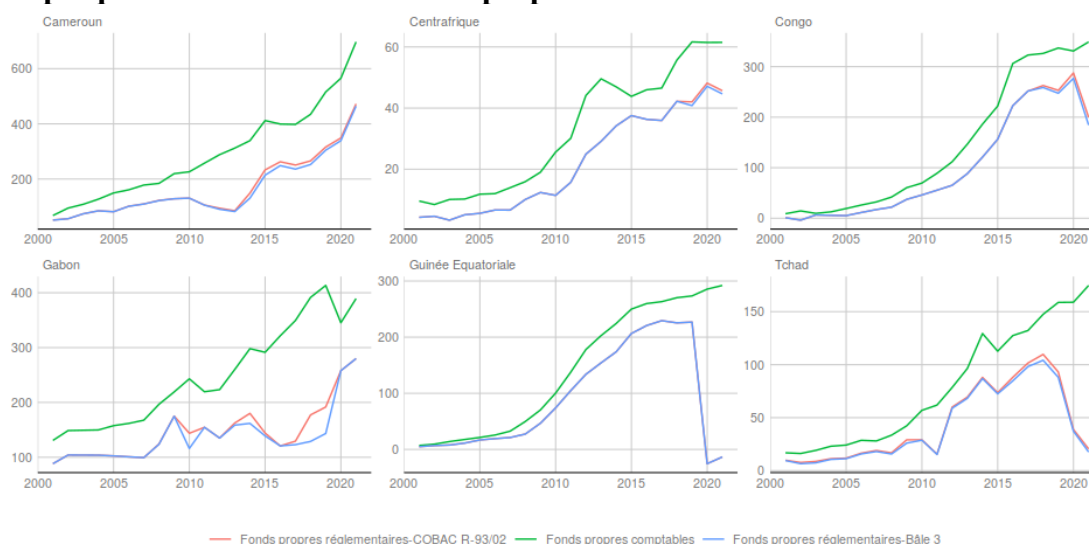
dans une première section la dynamique de capitalisation du système bancaire de la CEMAC et dans une seconde section, la pertinence des prescriptions du règlement COBAC R-2009/01 à l'aune du niveau d'activité actuel du système bancaire de la CEMAC.

1. Evolution de la capitalisation du système bancaire de la CEMAC

Afin de réduire les probabilités de défaillance, la COBAC a fait évoluer son corpus réglementaire avec de nombreuses exigences supplémentaires aussi bien qualitatives (pour améliorer la qualité du management) que quantitatives (dans le but de renforcer la structure financière). Ainsi, en 2001, le règlement COBAC R-2001/07 relatif au contrôle interne entre en vigueur pour renforcer le contrôle interne dans les établissements²⁵. Ensuite, en 2009, le capital minimum pour l'ouverture d'établissement de crédit est passé à 10 milliards de FCFA et les exigences en termes de fonds propres sont renforcées à travers le règlement COBAC R-2016/03.

Comme il apparaît sur le graphique 21, après 2009 avec la modification du capital minimum, les fonds propres comptables²⁶ et les fonds propres réglementaires ont progressé, ils ont en moyenne triplé jusqu'en 2015. L'augmentation observée s'explique par les augmentations de capital des banques existantes, mais aussi de la création de nouvelles banques. Il s'agit de BGFIBANK Cameroun (2011), BC-PME (2015), CCA-BANK (2018), UBA Congo (2011), BESCO (2012), SG-CONGO (2012), Banque Postale du Congo (2013), la BSCA (2016), PostBank Gabon (2012), UBA Gabon (2009), Ecobank GE (2013) et la BHT (2017).

Graphique 21 : Evolution des fonds propres dans la CEMAC



Source : COBAC

²⁵ Ce texte sera mis à jour en 2016 par le règlement COBAC R-2016/04.

²⁶ Les fonds propres au sens comptables comprennent : le capital et les primes liées, les réserves et report à nouveau créditeur, les subventions et fonds affectés et les provisions pour risques bancaires généraux.

Au total, douze banques sont nées à partir de 2009. Ces créations de banques montrent le seuil fixé par la COBAC en 2009, n'était pas de nature à décourager les investisseurs. Le contexte de l'époque, celui du boom pétrolier et du lancement des travaux publics de grande envergure en Guinée Équatoriale, au Congo et au Tchad y a sûrement contribué. On pourrait donc penser que certaines banques ont été créées à la légère juste pour saisir une opportunité passagère, sans tenir compte des risques à moyen et long terme. En outre, parmi les banques citées plus nombreuses sont des banques publiques découlant de programmes économiques souvent pas assez bien ficelés.

Certaines de ces banques de création récente ont d'ailleurs mis la clé sous le paillason (PostBank, Besco) et de nombreuses éprouvent des difficultés à décoller ou sont dans des situations difficiles, entre autres du fait de la dégradation de la qualité du portefeuille de crédits des établissements, survenue après 2015, après la chute des cours du pétrole, qui a contribué à réduire considérablement les fonds propres réglementaires.

En outre, le niveau d'activité des banques n'a pas été significativement impacté par la réforme de 2009. Le taux de croissance du total bilan et du produit net bancaire sont quasiment identique avant 2009 et après 2009 comme le montre le tableau 32. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que pour de nombreuses banques existantes les augmentations de capital se font fait par incorporation de réserves plutôt que par apport en numéraires.

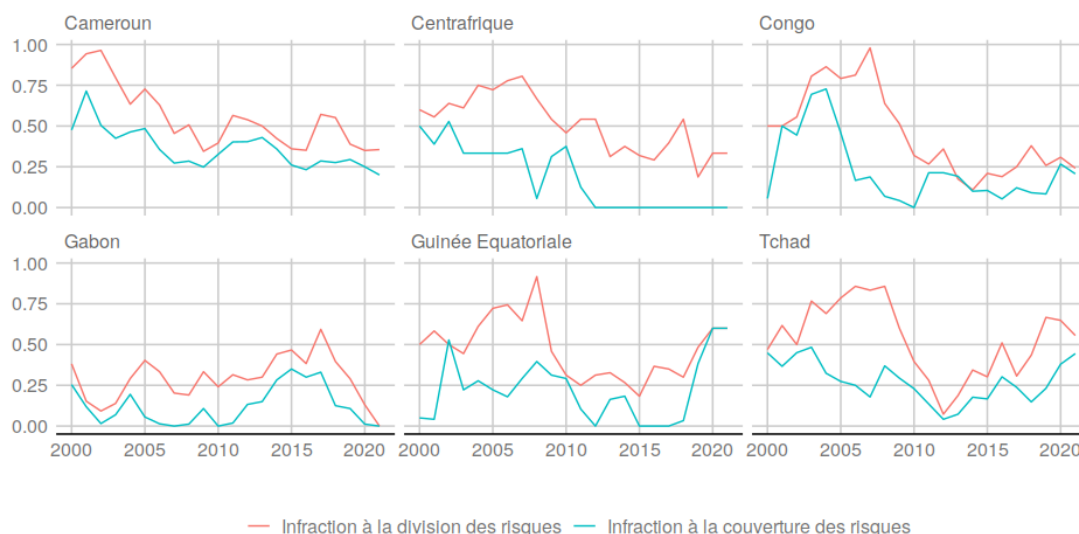
Tableau 32 : Taux de croissance annuel moyen du système bancaire

	Avant 2010	2010-2015	2015-2020
Total bilan	11,0	10,0	3,3
Produit net bancaire	11,0	12,6	1,7

Source : Auteur

S'agissant du respect des normes prudentielles, en dehors du Gabon où les principales banques avaient déjà un niveau de capital assez élevé par rapport à la moyenne de la zone, les proportions des banques en infraction sur l'exigence de couverture et celle de division des risques ont baissé comme l'indique le graphique 22. Au Cameroun, la proportion des banques en infraction sur la division des risques, bien qu'ayant fléchi est restée élevée avec quasiment la moitié des banques en infraction. La situation du Congo est similaire avec une proportion de banques en infraction restée stable autour de 25 %. Au Tchad et en Guinée Équatoriale, après la baisse de 2009, on a assisté à une remontée de la proportion des banques en infraction sur la couverture et la division des risques. Cette remontée est probablement imputable à la baisse du cours du pétrole. La crise étant une crise d'intensité moyenne, il apparaît que le niveau des fonds propres bancaires dans ces pays, eu égard au niveau des risques, n'était pas satisfaisant.

Graphique 22 : Infraction aux normes prudentielles



Source : COBAC

Finalement, le règlement COBAC R-2009/01 n'a pas permis à la CEMAC de disposer de banques avec une assise financière suffisamment solide. Il n'a pas pu contrecarrer le développement extensif du secteur financier. Pour se rendre compte de ce caractère extensif du système bancaire de la CEMAC, faut le comparer avec les données d'autres environnements en Afrique. Le tableau ci-après (données de 2016) indique que la CEMAC a un ratio banque/population très élevé, mais à contrario le ratio guichet/banque extrêmement faible. D'autre part, le total du bilan des 52 banques de la CEMAC est inférieur à celui des 19 banques éthiopiennes, six fois moins important que celui des 17 banques marocaines.

Tableau 33 : Système bancaire en Afrique

	Population (millions)	Nombre de banques	Total bilan (milliards US\$)	Guichets
CEMAC	52	52	20	563
Nigeria	178	21	166	5498
Égypte	84	39	278	2718
Afrique du Sud	55	31	385	4140
Maroc	33	17	131	5915
Éthiopie	96,5	19	23	2208

Sources : African Financial Sector Database (2016), COBAC

Cette situation n'est pas sans conséquences sur le coût de la supervision bancaire. En effet, un nombre élevé d'assujettis implique d'importants coûts de supervisions pour les missions de contrôles et nécessite un effectif important en ressources humaines pour le contrôle sur pièces.

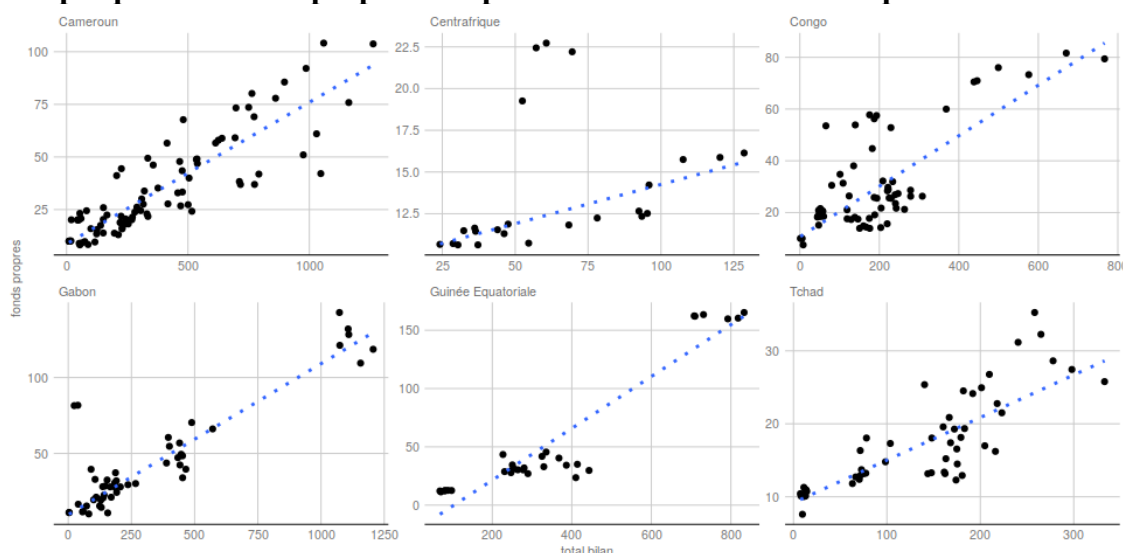
Enfin, la récente crise financière qui a ébranlé les pays de l'OCDE a donné lieu de constater que la définition du capital réglementaire par les régulateurs n'était pas satisfaisante. De nombreuses banques bien capitalisées se sont effondrées. Ce fut par exemple le cas de la

banque britannique (Rochet 2008)²⁷. Les autorités britanniques ont dû injecter 23 milliards de livres pour soutenir Northern Rock après la panique de ses déposants. Le Comité de Bâle a alors dû revoir la définition du capital réglementaire à travers l'accord de Bâle 3 publié en 2011. Compte tenu de ce qui précède, un réexamen du coût du ticket d'entrée ne serait pas dénué de pertinence.

2. Réexamen du capital minimum en vigueur dans la CEMAC

Nous commençons par examiner la relation entre le capital et le niveau d'activité des banques. Le niveau d'activité peut être mesuré par plusieurs variables. Dans le cadre de notre analyse, nous nous intéressons à deux variables : total de bilan²⁸ et produit net bancaire qui représente la valeur ajoutée du secteur bancaire. Le graphique 23 ci-après présente les nuages de points permettant d'analyser la relation entre le total de bilan en abscisse et les fonds propres en ordonnée pour les six pays de la CEMAC. Cette représentation nous indique que lien entre les deux variables est approximativement linéaire à quelques observations atypiques près.

Graphique 23 : Fonds propres comptables et total bilan des banques de la CEMAC



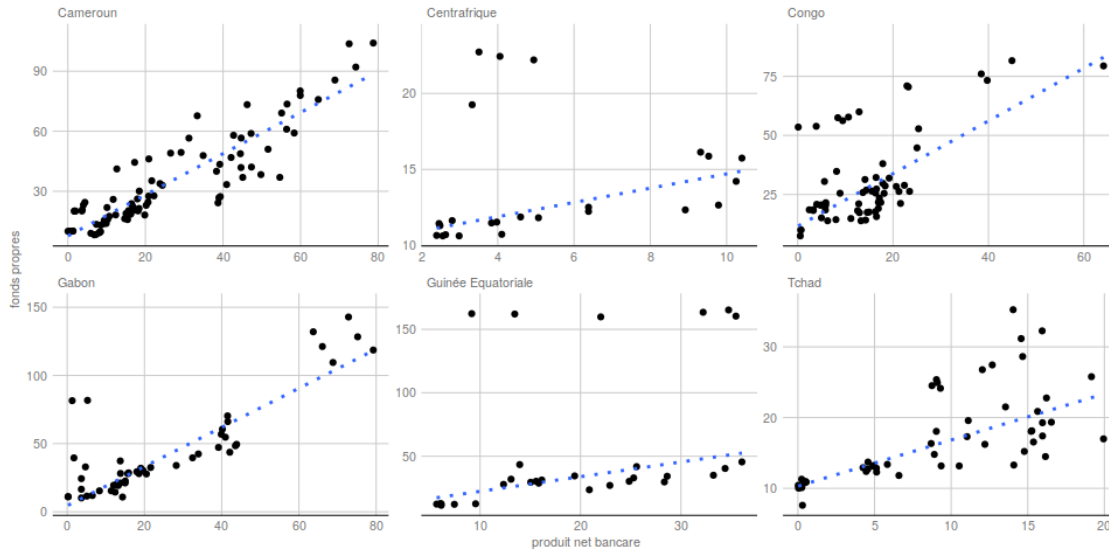
Source : Auteur

27 Le cas de Northern Rock est particulièrement édifiant. Interrogé par le comité d'enquête du Trésor britannique chargé d'examiner les causes de la première panique bancaire anglaise depuis 1866, le directeur général de Northern Rock avait avoir distribué un dividende confortable à ses actionnaires peu avant les événements qui devaient conduire au sauvetage de sa banque par les autorités anglaises. Sommé de se justifier, il expliquait avec une certaine ironie que le niveau de ses fonds propres était largement supérieur à celui requis par Bâle II et qu'il avait donc considéré que ses actionnaires étaient en droit de bénéficier des fruits de sa gestion avisée. Or, rétrospectivement, le modèle d'affaire de Northern Rock, consistant à financer des investissements en produits structurés illiquides et opaques par des dépôts non-assurés à très court terme, était de toute évidence on ne peut plus risqué.

28 Le total du bilan ne renseigne pas forcément sur toutes les activités d'une banque et celles qui nécessitent des fonds propres. Les fonds propres permettent de couvrir de nombreuses activités suivies dans le hors bilan comme les engagements sur ordre de la clientèle. En outre, le total bilan peut-être artificiellement gonflé par les éléments de régulation. Le total bilan est pris dans cette étude après neutralisation des éléments de régularisation à l'actif et au passif.

Le graphique 24 présente le lien entre niveau de fonds propres et le produit net bancaire. Cette figure suggère aussi qu'une approximation linéaire de la relation entre les deux variables.

Graphique 24 : Fonds propres comptables et PNB des banques de la CEMAC



Source : Auteur

L'approche d'analyse adoptée dans cette étude consiste donc à estimer deux régressions linéaires entre les variables de mesure du niveau d'activité bancaire (total bilan et produit net bancaire) et le niveau de fonds propres comptables des banques existantes. Le minimum nécessaire au démarrage des activités d'une banque est alors déduit de l'équation estimée. Ainsi, si nous désignons par A_{it} l'indicateur d'activité de la banque i à la date t , F_{it} ses fonds propres, une relation de la forme :

$$F_{it} = C_0 + \mu_i + (\alpha + \gamma_i)A_{it} + \varepsilon_{it} \quad (1)$$

va être estimée. Le capital minimum à estimer est le paramètre C_0 . Nous retenons la spécification d'un modèle à effet aléatoire (Pinheiro et Bates, 2000) pour tenir compte du fait que notre échantillon est constitué des données d'un panel de banques. Les paramètres μ_i , spécifiques à chaque banque, permettent de prendre en compte les spécificités des banques au moment de leur création car, toutes ne sont pas créées juste avec le capital minimum réglementaire. De même, les paramètres γ_i spécifiques aux banques, prennent en compte le fait que la composition des actifs ou la stratégie commerciale d'une banque influence ses besoins en capital. Les besoins en capital seront plus forts pour une banque qui finance des actifs risqués, avec le total bilan comme mesure de l'activité. De même, une banque qui privilégie l'intermédiation bancaire aura des besoins plus forts qu'une banque qui privilégie les services de paiement, la vente de devise et les opérations diverses en considérant le produit net bancaire comme mesure d'activité. Pour ces deux paramètres et les résidus ε_{it} nous avons les distributions ci-après :

$$\mu_i \sim \mathcal{N}(0, \sigma_\mu), \gamma_i \sim \mathcal{N}(0, \sigma_\gamma) \text{ et } \varepsilon_{it} \sim \mathcal{N}(0, \sigma) \quad (2)$$

L'estimation économétrique est réalisée sur situations mensuelles de 2015 à 2020. Ce choix s'explique par le fait que la période transitoire d'application du règlement COBAC R-2009/01 s'achevait en 2014. En outre, ne sont prises en compte que les situations où les fonds propres

règlementaires des banques sont en conformité avec les prescriptions du règlement COBAC R-93/02 qui exigent au moins 8% de couverture de risques.

S'agissant de la régression entre les fonds propres et le total bilan, les deux variables sont des variables de stock au bilan. Elles sont toutes les deux mesurées mensuellement. Pour cette régression c'est un panel avec les données mensuelles qui est considéré. En plus de l'exigence de 8% de couverture des risques, nous restreignons aussi l'échantillon aux situations des banques pour lesquelles l'exigence de division de risque n'est pas violée.

Quant à la régression entre les fonds propres et le produit net bancaire, on a une variable de stock au bilan et une variable qui mesure un flux généré sur l'année et n'est disponible qu'annuellement. Les données des fonds propres des douze mois d'une année doivent être résumées pour être représentatives de l'utilisation des fonds propres sur les années. La moyenne, la médiane ou le mode peuvent être considérés, mais nous choisissons de considérer le niveau maximum de fonds propres utilisé sur l'année. La justification de ce choix est que la banque aurait eu des difficultés à mener à bien ses activités si elle n'avait pas atteint ce niveau de fonds propres. Le tableau 34 présente succinctement les résultats de l'estimation.

Tableau 34 : Estimations du capital minimum

	Fonds propres	
	A_{it} : total bilan	A_{it} : produit net bancaire
α	0,057*** (0,015)	0,865*** (0,153)
C_0	23,800*** (7,440)	17,500*** (4,540)
<i>Observations</i>	2 307	243
<i>Log likelihood</i>	-7 063,000	-880,000
<i>Akaike information criterion</i>	14 139,000	1 772,000
<i>Bayesian information criterion</i>	14 173,000	1 793,000
<i>Notes :</i>	***p < ,01 ; **p < ,05 ; *p < ,1	

Source : Auteur

Pour la régression avec le total bilan comme variable d'activité, un capital minimum estimé est de 23,8 milliards de FCFA et le coefficient α est estimé à 0,057 indiquant qu'un milliard de total de bilan supplémentaire d'une banque de la CEMAC nécessite de disposer de 57 millions de fonds propres. Quant à la régression avec le produit net bancaire comme indicateur d'activité, un capital minimum estimé est de 17,5 milliards de FCFA et le coefficient α est estimé à 0,865.

Le tableau 35 présente, au 31 décembre 2020, le capital social des banques en activité dans la CEMAC. De nombreuses banques ont des niveaux de capital social supérieur ou proche des niveaux estimés par les deux régressions.

Tableau 35 : Capital social des banques de la CEMAC (en millions de FCFA)

	2019		2020	
	Moyen	Maximal	Moyen	Maximal
Cameroun	14 170	35 631	17 328	49 080
Centrafrique	11 250	15 000	11 250	15 000
Congo	17 333	53 343	19 333	53 343
Gabon	26 423	100 003	26 423	100 003
Guinée Equatoriale	12 404	20 000	14 004	20 000
Tchad	10 889	18 000	11 444	23 000

Source : Auteur

Il est observé un niveau de capital social moyen plus élevé que les minimums estimés au Gabon. Au Congo, le niveau moyen de capital social est proche des niveaux estimés, bien que légèrement en dessous. Globalement, trois groupes peuvent être identifiés, le premier constitué du Gabon et du Congo pour lequel l'effort de recapitalisation serait faible si le capital minimum était amené au niveau de ceux estimés dans cette étude, un second groupe composé du Cameroun et de la Guinée Équatoriale qui sont dans une position intermédiaire, et enfin le troisième groupe constitué de la République Centrafricaine et du Tchad, avec des niveaux de capital se situant quasiment au niveau du minimum réglementaire. Ce dernier groupe devrait consentir un effort important de recapitalisation.

L'examen des niveaux de capital minimum dans de nombreux pays met en évidence de fortes disparités. En outre, l'examen des cadres réglementaires y relatifs montrent une évolution au fil du temps des exigences en dotation initiale. Les régulateurs prennent en compte des éléments spécifiques à leur environnement pour fixer le capital minimum exigible aux banques. Malgré cette hétérogénéité, il semble apparaître que l'exigence en capital minimum est moins élevée dans les pays de l'occident qui disposent des marchés financiers bien développés, et où le financement de l'économie ne dépend pas exclusivement du secteur bancaire.

Tableau 36 : Capital minimum – benchmark*

	Capital minimum	
	Monnaie locale	Milliards de FCFA
Afrique du Sud	250 millions de Rand	9,2
Egypte [†]	2,355 milliards de Livre	85
Ethiopie	5 milliards de Birr	59,7
France	5 millions d'Euro	3,3
Ghana	400 millions de Cedi	37
Inde	5 milliards de Roupie	37,8
Maroc	200 millions de Dirham	12,5
Nigeria	25 milliards de Niara	34,5
Suisse	10 millions Franc Suisse	6,2
UEMOA	10 milliards de XOF	10
USA	10 millions USD	5,67

* Cours de devises obtenus sur www.xe.com

[†] Filiales des banques étrangères. Ce montant est de 18 milliards FCFA pour les banques locales.

Conclusion

Nos analyses ont permis de constater que le règlement COBAC R-2009/01 a été bénéfique pour la solvabilité des banques, mais insuffisant pour garantir une assise financière solide aux banques eu égard aux enjeux de financement économiques. Un des indices de cette faible assise financière s'observe dans les cas de violation quasi-permanente de l'exigence de division des risques. La réforme a donc eu un impact à court terme, mais marginal sur le long terme.

Quant au niveau du capital minimum nécessaire dans la zone, recours a donc été fait aux techniques économétriques pour estimer des *fonctions de consommation de fonds propres* en rapport avec les niveaux d'activité. Deux variables d'activité ont été considérées : le total bilan et le produit net bancaire, et les fonds propres ont été considérés dans leur définition comptable plutôt que réglementaire, cette dernière étant très restrictive.

Il est ressorti des estimations que le contexte actuel dans la CEMAC exige que les banques se créent avec un capital minimum supérieur à celui fixé en 2009 (10 milliards). Selon la mesure d'activité considérée, total bilan et produit net bancaire, le capital minimum estimé s'établit à 23,8 milliards et 17,5 milliards de FCFA respectivement. Environ 30 % des banques ont un niveau de capital proche ou supérieur à ces minima.

Le superviseur doit donc envisager la possibilité de revoir l'exigence en capital pour renforcer à l'immédiat le niveau des fonds propres des banques. Ce renforcement est d'autant plus nécessaire que les banques sollicitent régulièrement de la COBAC des dérogations sur les pondérations du fait de l'insuffisance des fonds propres. De même, l'entrée en vigueur effective des textes relatifs à la protection des consommateurs, avec en ligne de mire la loi sur le service bancaire minimum va recentrer les banques vers l'intermédiation financière, plus consommatrice en fonds propres.

L'exigence de capital minimum doit aussi être fixée de manière à avoir un impact à long terme, en induisant la consolidation du système bancaire de la sous-région. Cette exigence doit permettre le développement intensif plutôt qu'extensif, qu'on observe actuellement dans la CEMAC, à contrario d'autres environnements en Afrique, afin de contribuer significativement au développement économique de la zone. Un capital minimum aux alentours ou supérieur à 25 milliards pourrait permettre d'atteindre ces objectifs.

Références bibliographiques

Basel Committee on Banking Supervision (2012). *Core Principles for Effective Banking Supervision*. Rapp. tech. Bank for International Settlements. url : <https://www.bis.org/publ/bcbs230.pdf>.

Pinheiro, José C., and Douglas M. Bates. 2000. *Mixed-Effects Models in S and S-PLUS*. Springer New York. <https://doi.org/10.1007/978-1-4419-0318-1>.

Rochet, Jean-Charles. 2008. *Le Futur de La réglementation Bancaire*. TSE note n° 1 - 12/2008. Toulouse School of Economy.

Sanusi, Sanusi Lamido. 2012. *Banking reform and its impact on the Nigerian economy*. BIS central bankers' speeches. <https://www.bis.org/review/r120320d.pdf>.